

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le jeudi 9 juillet 2015 à 17 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 1^{er} juillet 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

M. LE MAIRE : Tout d'abord je voudrais m'excuser d'avoir un peu retardé l'heure du Conseil, mais il y avait aujourd'hui la Commission mixte paritaire sur la loi NOTRe et donc il était important pour moi d'être en capacité de me mobiliser, s'il devait y avoir quelques problèmes, mais il n'y en a pas eu !

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Lévy, M. Maleski, M. Braillard, Mme Burillon, Mme Hobert, Mme Tazdaït.

Dépôts de pouvoirs : Mme Madeleine, Mme Brugnera, M. Bernard, Mme Condemine, M. Royer ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Lévy, M. Maleski, M. Braillard, Mme Burillon, Mme Tazdaït.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Guillard, Mme Reynaud, Mme de Lavernée, Mme Roux de Bézieux, Mme Nachury, M. Sécheresse, M. Cucherat, M. Durand, M. David, M. Corazzol, ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Royer, M. Lafond, M. Hamelin, M. Pelaez, M. Fenech, Mme Berra, M. Guillard, Mme Picot, Mme Dognin-Sauze, M. Rudigoz, M. Blache, M. Philip.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 avril 2015 paru au Bulletin Municipal Officiel du 8 juin 2015.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Projet de délibération n'ayant pas pu être soumis pour instruction en Commission thématique – Dossier n° 2015/1303

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, vous avez reçu le dossier 2015/1303 - Exonération des droits d'entrée au CHRD à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français.

Ce dossier vous a été adressé dans le délai légal de cinq jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour.

Pour autant, il n'a pas été possible matériellement de le soumettre préalablement pour instruction à la commission thématique compétente.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, nous avons un certain nombre de désignations à effectuer, elles peuvent, si personne ne demande un vote à bulletins secrets, se faire par vote à mains levées.

2015/1268 - Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus - SFTRF

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon, en tant qu'actionnaire de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus, dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : M. Hubert Julien-Laferrière.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu.)

(Adoptée.)

2015/1281 – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Association Syndicale libre des propriétaires des volumes de l'ensemble immobilier 84 et 86 avenue Lacassagne à 3^e

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires de volumes de l'ensemble immobilier 84 et 86 avenue Lacassagne à Lyon 3^e.

Je vous propose la candidature suivante : Mme Nicole Gay.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adoptée.)

2015/1302 – Désignation du représentant suppléant par le Conseil municipal au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique –SIVU- « Aquavert »

M. LE MAIRE : Par délibération du 25 avril 2014, vous avez désigné MM. André Amoyal et Yann Cucherat, en tant que représentants titulaires et M. Didier Pesson, en tant que représentant suppléant, pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique -SIVU- Aquavert.

M. Didier Pesson ayant démissionné de ses fonctions de conseiller du 5^e arrondissement, il convient de pourvoir le poste de représentant suppléant laissé vacant.

Je vous propose la candidature suivante : M. Bruno Tarlier.

S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de vote. Donc s'il n'y a pas d'autre candidat, M. Tarlier est ainsi élu.

(Le candidat est proclamé élu.)

Questions écrites du Conseil du 1^{er} arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 1^{er} arrondissement.

Madame la Maire, vous avez la parole :

a) Question n° 1 : Quel arbitrage pour les Halles de la Martinière ?

Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, la première question des Elus du 1^{er} arrondissement porte sur les Halles de la Martinière.

Ainsi qu'elle s'y était engagée et conformément à votre demande exprimée ici même, l'Association Halle Mart' a déposé, en temps et heure, un dossier de reprise de la halle de la Martinière. Un dossier qui comprend :

- le projet d'animation de la Halle avec un groupement de douze producteurs locaux, un lieu de restauration/dégustation, ainsi qu'une épicerie ;

- un projet architectural de qualité, travaillé en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France ;
- et puis, un plan de financement permettant la réalisation des travaux et la viabilité du fonctionnement du lieu.

Nous vous remercions de nous donner votre arbitrage suite à cette proposition et le calendrier des étapes prochaines d'avancement de ce dossier cher au cœur des élus et des habitants du 1^{er} arrondissement.

Je vous remercie.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion du Conseil municipal du 27 avril dernier, M. le Maire a accordé un délai supplémentaire de deux mois à l'Association Halles de la Martinière, pour présenter un dossier qui nous apporte des réponses précises et des garanties dans trois domaines, que je vous rappelle :

- en premier lieu, un dossier technique et architectural, suffisamment abouti, pour recueillir le moment venu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et du service instructeur de la Ville ;
- en deuxième lieu, un projet d'activités commerciales, conforme au cahier des charges de la consultation et susceptible d'apporter aux consommateurs et plus généralement aux habitants, une offre diversifiée de produits locaux et régionaux répondant aux critères souhaités ;
- enfin, une position juridique et financière, crédible, tant en dépenses qu'en recettes, avec notamment un plan de financement appuyé sur des engagements fermes d'organismes financiers, seuls à même d'apporter le crédit bancaire indispensable à l'opération.

L'Association nous a rendu le 30 juin dernier, un dossier intéressant que nous avons très attentivement analysé.

Si sur les premier et deuxième points, la réponse apportée est satisfaisante, le troisième sujet se révèle beaucoup plus incertain. En effet, force est de constater que les engagements bancaires demandés ne sont pas au rendez-vous. D'ailleurs, l'Association elle-même est bien consciente de cette difficulté et c'est le sens de sa seconde proposition, incluse dans son dossier, de s'appuyer sur la Société Ethic, une société qui met l'immobilier au service des acteurs de l'innovation sociale et qui pourrait être à même de l'aider à porter un projet qui nécessite tout de même plus de 1,3 M€ d'investissements.

Cette hypothèse de travail nous semble intéressante, car elle permettrait de maintenir l'essence même du projet commercial dédié à l'alimentation responsable et qualitative, tout en offrant un cadre financier plus solide et plus sécurisé et pour les producteurs d'avoir des loyers moins élevés.

Cependant, Ethic ne s'est pas engagée à ce jour, mais se déclare prête, par lettre, à étudier le dossier.

Pour que les choses soient claires et transparentes, je vous indique d'ores et déjà les axes essentiels qui vont nous guider dans une négociation qui ne devra pas excéder quatre mois à compter de ce jour et dont le respect permettrait à la Ville de Lyon de conclure favorablement ce dossier.

- en premier lieu, un bail emphytéotique, par exemple de 30 ans : ce type de montage immobilier exclut, comme vous le savez, toute aide directe ou indirecte du bailleur au preneur, pour la rénovation ou l'entretien du bien ;
- deuxièmement, l'objet du bail serait clairement mentionné, en conformité avec les objectifs économiques développés dans le cahier des charges initial ;
- Ethic doit également assurer le financement de l'opération, en produisant un engagement ferme d'un ou plusieurs établissements financiers, sous forme d'un précontrat de réservation de prêt, précisant notamment les garanties demandées par le prêteur : ces garanties excluant évidemment toute hypothèse de garantie d'emprunt par la Ville.
- un permis de construire devra être formellement déposé d'ici la fin du mois de septembre 2015 ;
- le preneur doit également s'engager en cinquième lieu à réaliser les travaux dans un délai de douze mois à compter de sa signature.
- et enfin, le preneur s'engagera à ne pas solliciter pendant la durée du bail, des subventions de fonctionnement ou des reports de redevances.

Je suis sûre que chacun appréciera positivement la volonté municipale de concilier la réalisation effective du projet, celui de l'Association, de même que la protection des intérêts financiers et patrimoniaux de notre Ville.

Et c'est donc avec la ferme volonté de parvenir à un accord avec Ethic, que Nicole Gay et moi-même, engagerons les services municipaux à entamer sans délai cette discussion. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je voudrais vous remercier pour cette réponse et dire qu'elle nous convient : elle semble effectivement aller dans le bon sens, avec juste une remarque sur le PC en septembre 2015, à voir si c'est techniquement jouable ou faisable, mais sur tout ce que vous nous avez présenté, aucune objection et je vous remercie de cette réponse.

b) Question n° 2 : Pollution atmosphérique au sein et aux abords de l'école Michel Servet

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : C'est Mme Granjon qui posera la deuxième question.

Mme GRANJON Isabelle : Lors de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2014, nous vous avons questionné au sujet de la pollution aux abords du tunnel de la Croix-Rousse.

Au cours de ce Conseil municipal, M. Thierry Philip nous avait répondu qu'était faite « *une véritable expérimentation originale qui n'a jamais eu lieu autour de l'école Michel Servet, pour vraiment comprendre et vraiment regarder comment on peut améliorer les choses, et évidemment pour faire un modèle pour toutes les autres écoles afin de proposer des préconisations, des solutions techniques et améliorer le plus vite possible la qualité de l'air que les enfants respirent.* »

Un an après qu'en est-il ?

1/ Les résultats de l'étude réalisée par Air Rhône-Alpes sur la qualité de l'air aux abords du tunnel ont été présentés. Nous étions alors le 18 mai 2015, à l'école Michel Servet, avec M. Thierry Philip, Mme Anne Brugnera, Air Rhône-Alpes, les parents de l'école, l'équipe pédagogique, ainsi que la mairie du 1^{er}, suite à l'invitation des parents élus.

La présentation effectuée par Air Rhône-Alpes a porté sur deux sujets, ayant trait à la qualité de l'air :

- la pollution atmosphérique aux abords du tunnel et plus particulièrement à proximité de l'école ;
- la qualité de l'air intérieur dans l'enceinte du groupe scolaire.

Les relevés ont donc confirmé que la cour de l'école élémentaire proche du tunnel est fortement exposée à la pollution par les particules PM10 et PM2,5 et les oxydes d'azote (Nox), ce qui, entre nous soit dit, n'est pas une surprise.

Ceci confirme le bienfondé de l'abandon de l'usage de cette cour qui avait été décidé dès la rentrée 2014, au titre de mesure conservatoire. Le directeur de l'école élémentaire a toutefois indiqué l'impossibilité de condamner complètement cette cour en raison de la configuration particulière de l'école. La cour reste ainsi partiellement utilisée pour des raisons de gestion de flux d'élèves.

Il apparaît donc nécessaire de concevoir et réaliser les aménagements permettant d'envisager de façon pérenne le fonctionnement de l'école, sans l'usage de cette cour. Nous sommes donc inquiets de ne pas voir ces travaux apparaître dans la PPI qui sera soumise à notre vote tout à l'heure.

2/ D'autre part, nous renouvelons nos questions déjà exprimées à plusieurs reprises, à savoir :

- quelles sont les solutions envisagées pour concevoir et réaliser les aménagements nécessaires dans les meilleurs délais, sachant qu'il s'agit ici de la santé des enfants, du personnel enseignant, du personnel de la Ville, ainsi que de celui du centre social quartier vitalité ?

- comment vont être poursuivies les réflexions entamées lors de la réunion du 18 mai dans le but d'améliorer la qualité de l'air intérieur (mode de nettoyage humide, fréquence d'aération, démarrage dès la rentrée...) ?

- quels aménagements du tunnel pour traiter l'air vicié en sortie de tunnel ?

- quid d'engagements plus généraux pour lutter contre la pollution de l'air, comme la promotion des mobilités durables ? A cette occasion, nous rappelons que chaque année le SYTRAL augmente le tarif du ticket de métro et qu'à Lyon il reste équivalent au tarif parisien, alors que les infrastructures sont bien différentes.

Nous réaffirmons qu'il est de la responsabilité des élus lyonnais et métropolitains de répondre à cette urgence autour du tunnel de la Croix-Rousse.

En outre, nous remercions les parents élus du groupe scolaire, sans qui nous n'aurions pas été informés de la tenue de cette réunion, alors que nous vous l'avions demandé au cours de la séance du 7 juillet 2014 : état de fait qui dénote encore des dysfonctionnements dans notre manière de travailler ensemble.

Je vous remercie.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Madame la Maire, Madame l'Adjointe, effectivement à chaque épisode des questions du 1^{er} arrondissement, vous reprenez globalement la même question concernant l'école Michel Servet.

Je m'en réjouis puisque le dossier, comme vous le savez, avance à chaque fois.

La première partie de votre question résume la réunion du 18 mai 2015, à laquelle votre Adjointe a participé parmi les élus, les enseignants et les parents d'élèves. Je suis d'accord avec vous, il serait bon pour notre manière de travailler ensemble que vous puissiez dire que c'est bien ensemble que nous prenons ce problème à bras le corps, sans en faire un élément de communication, mais un sujet sérieux de santé publique.

Vous avez cité, Madame la Maire, les élus qui ont participé, avec votre Adjointe à la réunion. Vous auriez du citer aussi le Docteur Sophie Pamiès, médecin directeur de l'Ecologie urbaine, qui était présente et qui, sans en faire un sujet de communication, prend ce problème extrêmement au sérieux, avec nous tous, sur le plan de la santé publique.

Elle joue un rôle extrêmement important dans l'équipe qui travaille sur ce sujet.

Alors, quels sont les faits que vous avez résumés en partie ?

L'étude en cours a mis en évidence des concentrations en oxyde d'azote supérieures à la valeur guide OMS en moyenne annuelle dans l'air ambiant au débouché du tunnel et en façade. Les oxydes d'azote sont des substances qui sont peu stables chimiquement et qui se décomposent rapidement en présence d'eau ou d'autres composants.

La concentration moyenne annuelle d'oxyde d'azote mise en évidence par Air Rhône-Alpes, n'est donc pas une contre indication à l'aération, au contraire, y compris côté cour et côté tunnel.

Par ailleurs, le diagnostic de qualité de l'air intérieur a mis en évidence un problème de confinement des bâtiments, c'est-à-dire, d'air insuffisamment renouvelé dans les locaux scolaires.

L'aération manuelle des salles de classes demeure une priorité afin d'éviter la concentration de polluants à l'intérieur, notamment les formaldéhydes, les benzènes, les oxydes d'azote et le CO2.

Ces éléments ont conduit Anne Brugnera à renouveler les consignes d'aération manuelles renforcées des locaux en dehors de la présence des enfants, c'est-à-dire pendant la récréation, en dehors des heures de pointe du trafic du matin et du soir, puisque l'influence des quais de l'axe Nord Sud apparaît comme très importante dans l'exposition du quartier et plus spécifiquement de l'école Michel Servet au vu des premiers résultats.

Des mesures ont déjà été prises par la ville et par les services de l'Education et ont été rappelées lors de la réunion du 18 mai :

- la condamnation à titre de précaution, de la cour, cela été répété au directeur à qui Anne Brugnera a demandé de ne pas l'utiliser même entre 16h30 et 17h30, si c'est possible ;

- le nettoyage avec des serpillères et des chiffons humides au lieu du nettoyage à sec, a été mis en place également dès la fin de l'année car l'humidification des surfaces permet de lutter contre le PM 10, les particules fines.

Un travail spécifique est en cours avec les classes de CP et de CE 1 qui sont les plus confinées concernant le formaldéhyde et le benzène car le confinement des locaux peut être assez facilement levé par un renouvellement meilleur de l'air dans les classes.

Cette présence de benzène, à l'intérieur des locaux de l'ordre de 2 microgrammes par mètre cube, valeur guide qui sera en vigueur au 1er janvier 2016, justifie la modélisation fine des flux d'air autour des bâtiments qui va être menée afin de mieux étudier comment on peut déconfiner sans réintroduire des polluants extérieurs dans l'école.

Enfin, vous parlez d'opportunité de faisabilité d'investissements plus importants ou plus coûteux à l'échelle de l'école. Comme il a été exposé lors de la réunion, ceci sera envisagé à l'issue des travaux de modélisation des flux d'air c'est-à-dire fin 2015.

En effet, des investissements, vous voulez savoir lesquels (réaménagements des cours, des locaux, création d'un système de ventilation mécanisé dans l'école, filtration des polluants, construction d'un mur de réverbération) pourront être envisagés, mais seulement au regard des modélisations des flux de pollution d'air que nous attendons pour octobre 2015. Des travaux engagés avant la connaissance de ces phénomènes de flux pourraient en fait, se révéler coûteux et inutiles.

Les solutions à l'échelle de l'école existent, sous réserve des faisabilités techniques et financières. Leur faisabilité et leur coût restent à étudier, mais il est prévu dans la PPI que vous allez voter, des lignes globalisées pour permettre tout à fait d'envisager ces travaux.

J'espère Madame la Maire, vous avoir donné des éléments suffisants pour informer les habitants. Tout le monde peut comprendre que l'articulation du temps des études et du temps des diverses actions correctives méritent d'être pris en compte au regard de l'ampleur de l'étude lancée par la Métropole.

Compte tenu des différents acteurs impliqués et impactés par les études en cours, par les conclusions attendues, à commencer par la ville, gestionnaire de l'école, il est nécessaire de faire les choses dans l'ordre.

En ce qui concerne la santé des enfants du groupe scolaire Michel Servet, le service municipal de santé scolaire n'a pas enregistré de signaux sanitaires ou d'indicateurs alarmants dans la population d'enfants scolarisés, en particulier pour les plus sensibles aux oxydes d'azote que sont les enfants asthmatiques.

Les consignes données, il y a déjà plus d'un an qui visent à diminuer les concentrations intérieures en Benzène afin de ne pas dépasser la future valeur limite de 2 microgrammes par mètre cube, probablement, sont responsables du fait qu'on n'a pas observé de signaux négatifs.

Dernier point, puisque vous avez parlé de la politique globale de réduction de la pollution de l'air. Nous ne pouvons pas tout, mais nous faisons déjà beaucoup : l'agenda 21, les deux chartes de l'écologie urbaine, le plan climat, le plan de protection de l'atmosphère, y contribuent et surtout, notre politique, c'est le développement des usages alternatifs à la voiture, dont l'usage diminue à Lyon, 1 milliard d'euros tous les six ans depuis 2001 sur les transports en commun, le développement du TER et des gares multimodales, le plan de déplacement, mais aussi les 600 kilomètres de pistes cyclables, le plan piéton, les zones de circulation apaisées, la réflexion sur les livraisons en ville, tout cela participe à l'amélioration de l'air.

Comme vous le voyez et j'espère que vous en conviendrez, notre politique n'est pas faite de communication, mais d'actes. Soyez certains que ce sera le cas pour l'école Michel Servet et soyez certaine que dès les résultats connus, vous y serez une fois de plus largement associée.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Philip.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Rendez-vous dans 9 mois, parce qu'effectivement, c'est un dossier que nous continuerons de suivre Monsieur Philip.

c) Question n° 3 : Avenir du bas des Pentès de la Croix-Rousse

M. REMY Arthur : Lors du mandat précédent, nous avons convenu que le quartier du Bas des Pentès de la Croix-Rousse nécessitait une stratégie d'action globale reposant sur plusieurs axes d'intervention :

- le développement économique ;
- la qualité des espaces publics ;
- le soin porté au cadre de vie ;
- la sécurité et la prévention ;
- la facilitation des déplacements urbains.

Plus de 3 millions d'euros ont été engagés sur cette opération, via notre Ville et à l'époque le Grand Lyon, aujourd'hui Métropole de Lyon.

Il convient de poursuivre l'effort mené dans ces cinq directions pour améliorer encore l'image des Pentès quant à leur offre commerciale, matérielle et immatérielle, diurne.

Aussi, nous inscrivant dans la continuité du travail entrepris ces dernières années, nous réunissons régulièrement les nombreux acteurs de la vie économique de l'arrondissement afin de collecter leurs attentes et propositions.

Trois priorités ont été collectivement définies :

- la piétonisation récurrente les premiers samedis du mois, à titre expérimental, de certaines voies du bas des Pentes, associée à une campagne d'information-communication grand public sur l'offre commerciale existante sur ce quartier ;

- la mise en place d'une signalétique efficace ;
- l'habillage des vitrines des locaux vides.

Nous souhaitons aussi avancer rapidement sur un projet d'animation commerciale qui pourrait être soutenu par un Fisac-animation ainsi que sur le marché de fin d'après-midi place du Griffon, projet que vous aviez également soutenu pendant la campagne municipale.

L'équipe de la mairie du 1^{er}, comme les acteurs économiques et habitants de l'arrondissement, espèrent le meilleur travail en commun avec vos élus délégués et directions opérationnelles.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en commission de sécurité du 4 juin, il a été convenu que la première piétonisation du 4 juillet serait associée à un comptage de la circulation rue des Capucins et qu'elle serait rapidement suivie d'un bilan. Ce qui nous permettra d'évaluer ensemble la possibilité de piétonner la rue des Capucins pour les opérations des mois d'août et septembre. Nous insistons donc pour que ce qui a été convenu soit tenu ! Je vous remercie.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, tout d'abord quelques mots pour rappeler que le quartier « bas des Pentes » initialement inscrit en quartier prioritaire de la politique de la ville, a bénéficié d'un plan d'action économique et d'une programmation commerciale de grande ampleur.

Plus d'un million d'euros d'investissement ont été consacrés par la ville et le Grand Lyon au secteur Romarin, pour acquérir et réhabiliter des locaux commerciaux sans compter les actions destinées à l'animation. Plus de 10 nouvelles entreprises ont ainsi pu s'installer et 12 locaux ont été réhabilités.

Sous notre impulsion et celle de nos partenaires, les commerçants et les artisans du secteur se sont mobilisés au sein de l'Association « Carré Romarin » permettant de véhiculer de manière durable une nouvelle image des pentes de la Croix-Rousse auprès d'un large public. A ce jour, 30 adhérents, sur 40 commerces sont présents au sein de cette association.

L'évolution des nouvelles implantations au rez-de-chaussée sur le secteur « bas des Pentes » atteint aujourd'hui un moment charnière. Il est à ce stade, nécessaire de valoriser cette dynamique et être plus particulièrement attentif à la pérennisation de ces activités que nous soutenons fortement depuis plusieurs années.

En effet, nous constatons effectivement une redynamisation effective du quartier avec une évolution relativement rapide ces dernières années et justifiée notamment par une émergence du vintage et une forte augmentation des activités de création, des activités artisanales et des galeries d'art, ainsi qu'une progression des services d'installation d'agence de communication et d'édition et de profession libérale.

Aussi, Madame la Maire, je vous informe que nous avons obtenu de l'Etat, dans le cadre de l'opération urbaine de revitalisation des rez-de-chaussée, une enveloppe financière nous permettant d'engager un plan de développement de communication et d'animation sur le quartier du bas des Pentes. Pour ce faire, il convient d'arbitrer les priorités identifiées sur le secteur afin de définir un programme partagé par tous les acteurs économiques des Pentes et notamment l'ensemble des associations des commerçants de ce quartier.

Cela pourrait notamment se traduire par l'organisation, effectivement, d'événements ou d'opérations d'animations ponctuelles ou pour l'occasion, une piétonisation de rue est sollicitée comme ce fut le cas le 6 juin dernier. Pour l'événement, « Chic Chic guinguette » qui nous avait été présentée par l'association le 9 juillet 2014 à l'Hôtel de Ville et que nous sommes fiers d'avoir soutenue, puisque le succès était au rendez-vous, dans une rue métamorphosée puisqu'il s'agissait d'un moment festif et convivial particulièrement réussi. Plus de 400 personnes ont pu découvrir ou redécouvrir la richesse des activités sur ce secteur.

J'ai eu le plaisir d'aller à la rencontre des commerçants de la rue Romarin ainsi que des rues adjacentes en présence des membres de l'association et du président du Conseil de quartier du bas des Pentes.

C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons évoqué l'organisation d'un événement et d'un prix spécial créateur, en résonance avec l'événement « Lyon Shop and design » qui a récemment distingué deux établissements du secteur bas des Pentes « la bicycletterie » et le salon de coiffure « Second face » que je voulais saluer ici.

Nous avons soumis cette proposition au Président de la Chambre de Commerce lors de la réunion organisée mardi dernier à l'Hôtel de Ville pour porter ce prix. Nous soutenons également fortement l'association Côté Grande Côte qui, par de nouvelles activités commerciales implantées ces deux dernières années, mettra prochainement en valeur les caractéristiques de ces commerces, associations, boutiques indépendantes, artistes et travaillera sur une identité partagée. Une poursuite de notre accompagnement et un soutien financier de la ville sont prévus.

Ce plan d'action pourrait être également l'occasion d'organiser des événements thématiques tel qu'un parcours de la création avec l'ensemble des commerçants créateurs qui sont nombreux, mais également avec la Boutique du Village des Créateurs et le marché de la Création. Une étude est également en cours de réflexion cette fois avec les galeries situées sur la rue Burdeau pour une Nuit de la Déco puisqu'elles organisent déjà régulièrement en commun des vernissages et des expositions sur le quartier en nocturne.

C'est donc dans le cadre d'une démarche partenariale que nous poursuivons notre soutien aux associations de commerçants particulièrement mobilisés, avec lesquels nous portons également des actions et des événements permettant de renforcer l'identité du quartier bas des pentes. Je me félicite tout particulièrement de la mobilisation et de la participation très active de l'ensemble des associations de commerçants au séminaire initié avec succès depuis quelque temps déjà à l'Hôtel de Ville. Je suis donc certaine que nous pourrons, tous ensemble, avec nos partenaires continuer à avancer et à développer ce quartier pour le bien-être de ses commerces, de ses habitants et des touristes particulièrement présents sur le bas des pentes.

Par conséquent, lors des prochaines réunions que vous organiserez en présence d'acteurs économiques dans le 1^{er} arrondissement, je ne peux que vous inviter à convier la Ville de Lyon. Il me semble important de souligner que le dispositif FISAC est piloté par la Ville de Lyon en partenariat avec l'Etat, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, et dont le prochain comité de pilotage doit se réunir prochainement. Madame la Maire vous y serez bien évidemment conviée pour participer à l'élaboration du Plan de Communication et de Développement.

Enfin pour ce qui concerne l'importation d'un nouveau marché il est nécessaire me semble-t-il de rappeler que cette demande s'inscrit de manière plus globale dans le diagnostic en cours lancé par la ville sur ces 77 marchés et destiné à arbitrer parmi les multiples demandes de création des marchés sur l'ensemble des arrondissements.

Concernant le 1^{er} arrondissement plus particulièrement, deux créations de marché sont sollicitées par vos soins alors qu'il me semblait que vous aviez plutôt privilégié la création d'un marché sur la place Rambaud. S'agissant de ce marché plus particulièrement, une étude commerciale complète favorable avait été réalisée en ce sens intégrant, à la foi, le futur projet de la Halle Martinière que nous avons eu l'occasion d'évoquer, et les conditions techniques et financières d'un tel projet pour lequel vous nous aviez d'ailleurs proposé de prendre en charge l'électrification.

Je me permets de rappeler également que toutes les demandes de créations de marché sont à étudier avec l'obligation de raisonner à moyen constant et de tenir compte de la situation économique des marchés actuels en lien avec nos commerçants non sédentaires qui nous demandent de veiller à respecter un certain équilibre commercial.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2015/1195 - Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020, vote et actualisation des autorisations de programme -AP- et autorisations d'engagement -AE- (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait au plan d'équipement pluriannuel 2015-2020, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission et je suis persuadé que vous allez nous en dire quelques mots.

M. LE MAIRE : On va essayer Monsieur Brumm.

Chers Collègues, nous avons examiné et voté ce lundi la PPI de la Métropole de Lyon et je me félicite évidemment qu'elle ait été votée à la quasi unanimité. Aujourd'hui nous faisons le même exercice pour

la Ville de Lyon, pour une part importante de la programmation des investissements que nous allons réaliser pour la Ville de Lyon. Il s'agit d'accompagner la PPI de la Métropole à la fois sur les grands projets urbains, sur les opérations de rénovation urbaine, sur tout ce qui concerne la production de logements.

Vous savez quelle est la conception du développement de la Métropole que nous portons ? Il s'agit pour nous de construire une Métropole polycentrique et, dans les années qui viennent, des projets importants vont se situer sur d'autres communes que les nôtres, pour n'en citer que quelques-unes : le Carré de Soie sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, les gratte-ciel à Villeurbanne, le projet du grand Montout dont on voit aujourd'hui toute la dynamique. Je dirai même plus globalement que nous situons notre vision à l'échelle du pôle métropolitain, parce que nous pensons que c'est à cette échelle de territoire qu'il faut aujourd'hui se situer, et que le fait de porter ensemble la dynamique de Saint-Etienne, de la Capi, de Vienne Métropole rejoint aujourd'hui par la Métropole de Villefranche par la CCEL est évidemment quelque chose d'important pour tous.

Mais dans cette dynamique-là, celle de la ville centre est particulièrement importante et donc, nous souhaitons porter et nous allons le voir tout à l'heure, des projets importants pour la ville centre. D'abord pour mettre en œuvre un grand plan presqu'île qui comprendra, on le verra tout à l'heure, la place des Terreaux, la place Louis Pradel, la place de la Comédie, la rue de la République, la rue Victor Hugo, les terrasses de la presqu'île, où nous mettrons en œuvre le projet de l'Hôtel-Dieu qui sera sans doute le plus magnifique projet que nous ayons jamais développé. Cette dynamique de la presqu'île historique, il faudra d'ailleurs la faire s'étendre au bas des pentes, on en parlait à l'instant, faire que cette dynamique par effet de rayonnement puisse nous permettre de revitaliser le bas des pentes et qu'on ait une continuité de la presqu'île jusqu'au plateau.

Dans la même volonté il s'agira bien évidemment de faire en sorte qu'entre la presqu'île historique et la nouvelle, celle de la Confluence, il y ait évidemment des liens forts. Je pense qu'avec un certain nombre de projets que nous allons découvrir tout à l'heure ce rayonnement montera sur les pentes du 5^e arrondissement jusqu'au site de l'Antiquaille par exemple, où nous allons réaliser les derniers investissements.

Il existe une dynamique de la presqu'île, il va exister dans le prochain mandat une dynamique de la rive gauche dans les 3^e et 6^e arrondissements : c'est bien évidemment la dynamique de la Part-Dieu qui, vous le savez, est un projet pour nous essentiel qui doit apporter une partie de l'avenir de notre agglomération. C'est un projet urbain mais c'est aussi un projet de revégétalisation de la ville que l'on verra à l'œuvre par exemple avec la rue Garibaldi, avec la diagonale Moncey, avec la végétalisation du toit du centre commercial.

Ce rayonnement de la Part-Dieu on veut qu'il s'étende jusqu'au 6^e arrondissement, par exemple on voit bien que ce que nous avons réalisé devant la gare des Brotteaux fait qu'aujourd'hui il y a de plus en plus une continuité entre ce qui se passe à la Part-Dieu et ce qui se passe dans le 6^e arrondissement. Nous le ferons dans ce mandat avec les aménagements du cours Franklin Roosevelt-Vitton, la place de l'Europe, la nouvelle Maison de la Danse qui va évidemment donner à cet endroit une dynamique nouvelle dans un lieu qui, depuis quelques années maintenant, était un lieu fermé aux Lyonnais et que nous allons leur redonner. Quand on sait ce que représente le musée Guimet pour les Lyonnais, évidemment que ce sera quelque chose de formidable pour le 6^e arrondissement.

Sur la rive gauche plus au Sud, c'est une autre dynamique qui est en train de se mettre en place, à la fois dans le quartier de la Guillotière. Par exemple on voit bien que ce que nous avons réalisé autour de la place Mazagran, les opérations que nous sommes en train de mener, donnent à ce quartier un caractère nouveau. C'est vrai que pendant quelque temps on avait pu penser que ce quartier était en train plutôt d'aller vers le bas, aujourd'hui il a retrouvé une dynamique et quand je vois les nouveaux créateurs, les nouveaux innovateurs qui s'installent dans ce secteur c'est une espèce de quartier latin plein d'effervescence qui est en train de se constituer.

Plus au Sud nous allons avoir sur Gerland une dynamique qui sera exceptionnelle, à la fois parce que ce sera le lieu des biotechnologies et on verra tout à l'heure comment effectivement il va se transformer dans les prochaines années, mais aussi parce qu'avec des opérations urbaines comme la ZAC des Girondins mais aussi les pups que nous allons développer, nous allons créer la nouvelle ville, le concept de ville jardinier qui aujourd'hui nous est cher dans tous les aspects de notre vie.

Du côté de l'Ouest de l'agglomération, le 9^e arrondissement va continuer sa métamorphose. Nous serons dans la dernière tranche de la ZAC de l'Industrie et lorsque nous examinons la PPI de la Métropole je disais par exemple que je souhaitais qu'un quartier comme la Saulaie à Oullins puisse connaître la même dynamique que celle qu'a connue dans les dernières années le quartier de l'Industrie. Nous allons achever la

dernière phase du quartier de l'Industrie et en même temps le renouveau de la Duchère dont nous aurons l'occasion de parler. Je dirai que la destruction du dernier ensemble de la barre des 1000 était de ce point de vue un signal positif.

Enfin, nous voulons développer partout la ville nature et on verra que nous faisons un effort assez considérable sur tout ce qui est espaces publics, à la fois pour tisser des liens entre nos grands parcs et en même temps pour créer des espaces de proximité. Enfin, nous voulons construire une ville pour tous les âges et on verra ce que nous allons réaliser en matière de petite enfance, d'écoles, de gymnases, de bibliothèques. Nous voulons réaliser une ville dynamique sur le plan sportif et culturel, faire en sorte que cela contribue, à la fois au bonheur d'être dans la ville et en même temps permettre de faire rayonner Lyon à l'international.

Le bonheur dans la ville : lorsque l'on voit aujourd'hui que beaucoup de parisiens s'interrogent pour savoir s'ils ne vont pas venir dans l'agglomération lyonnaise, c'est parce qu'ils ont repéré dans notre ville une qualité de la vie, une qualité de ses équipements sportifs, culturels qui donnent envie de venir travailler et vivre à Lyon.

Enfin, un dernier aspect de notre PPI portera sur notre patrimoine et sur la modernisation de nos services, à la fois sur un plan énergétique pour tous nos bâtiments, je sais que le problème des économies d'énergie, le fait de développer les énergies renouvelables est présent à l'esprit de tous et donc nous allons accentuer notre effort dans ce domaine. Enfin, nous aurons un grand plan d'accessibilité de manière à permettre -je sais que c'est un projet cher à Mme Rabatel- que chacun et chacune puisse être bien dans cette ville, y circuler de manière aisée et pouvoir accéder à l'ensemble des bâtiments publics.

Enfin, nous ferons un effort, vous le verrez, sur la e-administration, c'est donc la modernisation de notre service public que nous allons réaliser.

J'entre maintenant un peu dans le détail. Je vais faire quelques focus sur un certain nombre de quartiers. Nous avons réalisé aujourd'hui presque la totalité de la ZAC 1 de la Confluence, nous allons passer à la ZAC 2 qui se développera sur 35 hectares, avec 420 000 m² et dans le même temps, nous continuerons à travailler sur le quartier Sainte-Blandine.

Vous voyez ici, sur la phase 1, les nouveaux bâtiments qui ont été livrés, par exemple le dernier bâtiment des Docks « Concerto » qui va être réalisé par Rudy Ricciotti, ce bâtiment prendra place parmi cette collection de grandes architectures que nous avons aujourd'hui sur les Docks.

Vous voyez également Hicari qui va être livré dans quelques mois, à la fin de l'année, il est aujourd'hui totalement commercialisé et c'est sans doute une de nos plus belles réalisations d'un point de vue énergétique mais également d'un point de vue architectural, parce que je pense Kengo Kuma a fait une architecture à la fois avec la volonté de portée le plus techniquement réussi et d'avant-garde en matière de consommation d'énergie, et a livré une très belle architecture.

Nous allons réaliser dans quelques temps l'école supérieure des métiers artistiques, c'est la raison pour laquelle nous avons déplacé les vestiaires du stade Sony Anderson, et nous allons livrer dans quelques temps le bâtiment de Jean Nouvel « Icône » qui aura aussi une architecture remarquable.

Nous allons maintenant, après avoir terminé la phase 1 de la ZAC, passer à la phase 2. Nous sommes en train de réaliser, vous le savez et nous verrons quelques photos ensuite, l'îlot B3. Nous allons mettre en chantier, dans les prochains mois, les îlots A1, B2 et C2 pour livrer à la fois bâtiments de bureaux et de logements.

Vous voyez, sur l'îlot A3, quelques exemples d'architecture avec un certain nombre d'architectes étrangers : Tatiana Bilbao, Herzog et de Meuron, Christian Kerez. Dans cette phase 2, vous voyez un premier bâtiment qui vient d'être livré, une des premières arcades, un des premiers sheds qui viennent d'être reconvertis avec l'école d'architecture créée par Odile Decq qui va permettre au Sud de la Confluence de connaître, déjà, un premier essor.

En effet, cette école va se situer à proximité de la Halle Girard que nous allons dédier au french teck à la pointe de la Confluence et qui fera de ce lieu un lieu d'effervescence numérique où tous les jeunes innovateurs se réuniront comme ils l'ont fait il y a quelques semaines, pour la grande soirée « Wahou » que nous avons organisée.

Nous sommes en train de livrer une deuxième phase de la Confluence, mais vous voyez que nous sommes aussi en train de résoudre quelques problèmes qui existaient, mais évidemment les choses vont en chemin. Nous allons livrer à la fin de l'année 2015, peut-être même à la rentrée, le passage Panama situé

vers Eiffage et nous avons mis en chantier le passage sous ferroviaire Magellan à la pointe de la Confluence. Celui-ci est très important, car l'on pourra rentrer dans les Docks par le Nord, et ressortir non pas sur le cours Charlemagne, mais directement sur l'autoroute, ce qui permettra de faire en sorte d'avoir une circulation plus facile sur ces Docks.

Enfin, vous savez que nous avons prévu sur ce quartier de la Confluence, deux parkings mutualisés situés sur les quais de manière à ce que les habitants ou les utilisateurs de la Confluence ne rentrent pas à l'intérieur du quartier, mais puissent laisser leur véhicule sur le quai et ensuite circuler à pieds dans le quartier. Le parking A1 sera livré fin 2017, avec plus de 800 places sur 5 niveaux.

Nous allons faire, si vous le voulez bien, un petit focus sur ce qui va se passer du côté de Perrache et pour cela nous allons faire une petite interruption de séance et prendre quelques minutes de Commission générale, car quelque fois l'on m'a dit « oui, mais vous n'allez pas au bout du projet, on va avoir deux phases, une première phase au cours de ce mandat et une seconde ensuite ». Je voudrais vous montrer ce que va déjà être cette première phase et vous verrez que cela change tout.

Pour cela, j'ai demandé à Pierre Jutard de nous présenter ce qui va se passer sur la gare de Perrache. M. Jutard, nous suspendons la séance et vous avez la parole.

(Interruption de séance.)

M. JUTARD Pierre : Merci Monsieur le Maire, je vais tenter de vous résumer aujourd'hui, le projet multimodal de Lyon Perrache que nous avons déjà élaboré depuis 2013, de façon partenariale avec sept partenaires : l'Etat, la Région, les services de la Métropole, de la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL.

Je vais rappeler le site que tout le monde a en tête sur la Confluence, que M. le Maire brossait tout à l'heure, qui pousse au Sud de la place Carnot. Donc le projet que nous avons élaboré de manière co-partenariale, avec cette grande idée de relier aujourd'hui la place des Archives, totalement réalisée, à la place Carnot de la manière la plus naturelle possible en désencombrant l'invraisemblable enchevêtrement d'espaces publics, qui font de cette traversée de la place des Archives à la place Carnot et inversement, un véritable enfer pour les 100.000 usagers, tous modes confondus, qui traversent quotidiennement ces espaces.

Un projet que nous portons avec l'atelier Ruelle, urbanistes, et qui permet, sur deux idées assez simples, d'améliorer considérablement dans ce mandat la perception et la traversée de ces espaces. La première idée est de rendre la voûte Ouest piétonne. Cet aménagement va permettre, sur cette voûte qui aujourd'hui est une voûte circulée sur 300 mètres, à caractère tunnelier, de passer d'une voûte aujourd'hui très insalubre à quasiment deux sections de rues. Grâce à une succession de démolitions -vous avez sur la droite du slide, les illustrations avant et après- nous allons ouvrir cette voûte à ciel ouvert en démolissant une partie de la dalle des taxis située entre le centre d'échanges et la gare historique de Perrache, pour permettre non plus d'avoir cette voûte à 300 mètres mais deux passages de 100 à 125 mètres éclairés le plus naturellement possible qui permettront de rapprocher considérablement la place des Archives à la place Carnot, en ouvrant les « voiles » au Nord sur la place Carnot, ce qui a déjà été fait de l'autre côté, de percevoir très directement la place publique ce qui, aujourd'hui, est totalement impossible.

C'est l'occasion également, dans cette voûte, d'améliorer pour les usagers l'accessibilité au métro. Cette accessibilité depuis la Confluence n'est pas aisée, il s'agit donc avec le SYTRAL d'étudier un élargissement de l'accès actuel depuis la place Carnot, mais également depuis le Sud, de décaler d'environ 40 m et de créer un nouvel accès depuis la place des Archives. Vous voyez sur cette diapo, l'accès que nous avons aujourd'hui dans cette voûte et ce que nous projetons, à terme, avec comme je vous le précisais en regard de la place Carnot, l'ouverture au Nord, les voiles qui ont sauté, on perçoit les prémices de la végétation de la place Carnot et à droite, l'accès au métro élargi et à gauche une station vélos.

Donc transformation assez radicale de l'ambiance par rapport à l'état actuel.

De l'autre côté, la voûte Ouest, vous avez à droite le tube du métro, on se situe ici entre le centre d'échanges et la gare, au-dessus de nous, nous avons la dalle taxis et c'est là que nous allons démolir une partie de cette dalle pour retrouver le soleil. On passe d'une ambiance absolument minérale avec des véhicules à celle-ci : on a fait sauter une partie de la dalle taxis et on voit bien que d'une voûte de 300 mètres, on passe

aujourd'hui à un ensemble de cheminements piétons, à un espace public très qualitatif donc ouvert aux piétons, aux cycles sur cet accès depuis la place Carnot.

Autre vue : on regarde la gare (pour se repérer, on a le château Perrache dans le dos), on voit cet encombrement de l'espace public entre la gare et le centre d'échanges, la démolition d'une partie de cette dalle taxis et des bureaux permet de réaliser une mise en relation beaucoup plus aisée et apaisée de ces deux espaces majeurs pour l'ensemble des usagers.

Autre action-réflexion qu'on a aussi engagée avec le SYTRAL, c'est aussi une amélioration globale de l'accessibilité à la Confluence, c'est l'arrivée du T2. Aujourd'hui, le T2 stationne dans ce qu'on appelle une « virgule » sur la place Perrache. Donc il s'agit d'amener le T2, comme le T1, sur le cours Charlemagne et d'améliorer ainsi grandement l'accessibilité à la Confluence, notamment au regard des programmes qui se développent et très bientôt, au mois de septembre, avec la Faculté catholique de Lyon.

Dernier travail et pas le moindre, c'est le travail avec la SNCF pour retourner cette gare de Perrache. On s'en rappelle, historiquement, cette gare de Perrache tournait le dos au quartier de la Confluence qui n'était à l'époque qu'une vaste zone logistique. On accède encore aujourd'hui à cette gare par ce qu'on appelle le « Goldorak », terme consacré par la SNCF, c'est-à-dire cet ensemble de triple rangées d'escalators très inconfortable et en plus avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite pratiquement nulle aujourd'hui.

Donc l'idée était de récupérer directement une accessibilité, comme dans toutes les gares du quotidien aujourd'hui en France avec 70 % de TER et des usagers pendulaires, notamment l'axe Lyon-Grenoble, en perçant la voûte et en pouvant prendre son train directement depuis un passage souterrain qu'on va ouvrir car il ne débouchait pas sur la place des Archives.

Voilà la vue que nous avons aujourd'hui quand vous êtes place des Archives et que vous regardez la gare : ce mur à 6 mètres de haut, cette gare qui est suspendue, ce Goldorak qui est très souvent en panne malgré l'entretien. On monte à 12 mètres pour prendre le train et demain donc, en concertation avec la SNCF et en complément des aménagements qu'on a déjà arrêtés sur la place des Archives : un accès totalement modifié et apaisé pour les usagers de la SNCF (TER ou TGV), un maintien par le Goldorak mais grâce à des ascenseurs totalement rénovés, c'est-à-dire la démolition de la triple volée d'escalators et puis la création d'un vis-à-vis commercial qui va permettre d'accueillir dans un parcours guidé, avec tout ce qui va avec la billetterie etc., les voyageurs qui pourront prendre directement le train depuis la place des Archives sans nécessairement monter à 12 mètres. Ils pourront le faire s'ils le souhaitent mais pour les usagers du quotidien, aller le plus vite possible.

Sur le plan : on a la place des Archives au Sud, on a deux pavillons qui vont permettre de guider par une rampe d'accès aux quais et permettre l'accès direct à ces quais. Ces derniers, dans le cadre d'un plan Etat-Région, font également l'objet d'un aménagement significatif puisque l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite va être réalisée sur tous les quais. Aujourd'hui, ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Donc systématiquement, on aura un escalier, un ascenseur qui permettra d'accéder à tous les quais de la gare de Perrache.

Tout ceci dans le planning suivant : ce que nous allons faire dans les 3 ans à venir, finir le projet urbain dans sa phase de dossiers de consultation des entreprises pour engager les travaux en 2017 (globalement sur la coordination de l'esprit Confluence) avec les différents volets menés sur le projet gare pour l'accessibilité PMR, l'accès Sud des archives en 2018 et les interventions sur le Goldorak en 2019. Parallèlement, l'ensemble des espaces publics (voirie, voûte Ouest gare, voûte Est du centre d'échanges) livré d'ici fin 2019.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous allons refermer la parenthèse et revenir à la PPI.

(Reprise de la séance.)

M. LE MAIRE : Autre projet qui va prendre place dans ce mandat, c'est la rénovation de l'Hôtel Dieu. On a déjà eu l'occasion d'en parler. Vous voyez un certain nombre de vues de cet aménagement. Je pense que ça va être sans doute un des plus beaux lieux de Lyon, en particulier le réaménagement de la cour du Midi qui va ressembler à Covent Garden avec cette belle vitrine au-dessus de la cour haute, avec des commerces... Ca va être assez extraordinaire.

Deuxième grand projet, vous le connaissez, c'est le projet de la Part-Dieu. Vous en connaissez l'ensemble des données. A terme, pas dans ce mandat évidemment, à la fois des bureaux mais aussi la construction de nouveaux logements. La requalification des espaces publics : place Béraudier, place de

Francfort, etc. Par exemple, la rue du Docteur Bouchut ré-ouverte à la place de France 3 et réaménagée, une perspective de la place Béraudier débarrassée du B10 que nous sommes en train de démolir et puis vous voyez ce que sera la prolongation de la rue Garibaldi mais vous en connaissez les ambiances.

Un des grands projets qui prendra place dans la restructuration de la Part-Dieu va être une rénovation totale du centre commercial pour l'ouvrir sur le quartier. Ce centre commercial, c'était une boîte relativement fermée. Nous allons recréer des ouvertures de manière à ce qu'il y ait une pénétration, une communication entre le quartier et l'intérieur du centre commercial.

Par exemple rue Servient, vous savez qu'aujourd'hui, les gens qui veulent passer par la rue Servient empruntent le trottoir interdit aux piétons. Nous allons en profiter pour leur rendre un espace qui va pouvoir leur permettre d'aller depuis la gare de la Part-Dieu jusqu'en direction du cœur de Lyon, au travers d'une allée piétonne restructurée avec le centre commercial.

Et puis des logements. On a lancé, il y a quelques temps maintenant, le projet Sky qui va nous permettre de réaliser des logements, une crèche, un espace vert... qui donnera une idée des nouveaux programmes de logements développés sur la Part-Dieu.

Sur Béraudier : nouvelle façade sur la place et en même temps, nous allons lancer le doublement du hall d'aujourd'hui qui sera plus moderne et plus accessible et l'élargissement de la gare côtés Est-Ouest-Sud. Je sais qu'il y a un certain nombre d'interrogations sur ce qui se passera côté Pompidou. Je veux vous montrer comment les choses sont traitées aujourd'hui par la SNCF, RFF et le Grand Lyon. Nous avons eu un comité de pilotage hier avec le Préfet. Je vais là encore faire une petite suspension de séance pour demander à M. Ludovic Boiron de venir nous présenter rapidement l'aménagement Pompidou.

(Suspension de séance.)

M. BOIRON Ludovic : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je vous présente rapidement le projet de rénovation de la gare de la Part-Dieu qui est un des éléments extrêmement important du projet de requalification complète du quartier de la Part-Dieu.

Sur cette diapositive, vous voyez quels sont les grands principes du réaménagement de la gare de la Part-Dieu qui doit faire face à une augmentation incroyable de ses flux. Sur le plan ferroviaire aujourd'hui, nous comptons 120 000 usagers à la gare par jour. Je rappelle que cette gare a été conçue pour 35 000 voyageurs par jour et dans 10 ans, à l'échéance 2030, nous en attendons plus de 220 000.

De la même façon, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous parlons d'un pôle d'échange multimodal et non d'une gare, c'est environ 160 000 usagers des transports en commun par jour que nous comptabilisons aujourd'hui et nous en attendons un peu moins de 300 000 à l'échéance 2030.

Ces flux sont absolument considérables et ne peuvent pas être assurés en l'état actuel de la gare et des espaces publics qui l'entourent.

Donc le principe dans un premier temps c'est de doubler la surface accessible de la gare. Comment on procède ? Vous avez sur cette diapositive (en bleu) le projet du doublement de la surface utile du hall principal en le libérant de tout ce qui l'encombre aujourd'hui, c'est-à-dire les commerces, la billetterie, les services vont être délocalisés de manière à ce qu'entre la place de Francfort à l'Est et la place Béraudier à l'Ouest nous puissions déambuler, aller prendre le train, utiliser cet espace de manière beaucoup plus fluide et surtout sécuriser par rapport à la situation actuelle.

Ces services et ces commerces vont être relocalisés dans deux galeries latérales, l'une à l'Ouest (sur la gauche de la diapositive) qui va venir se glisser sous un immeuble privé qu'on appelle le Tout Lyon et qui va remplacer l'îlot hôtel, aujourd'hui l'hôtel Athéna et l'hôtel Novotel qui sont des bâtiments obsolètes sur le plan architectural. Donc cette galerie à l'Ouest va être constituée le long de cet immeuble et à l'Est de la même façon une galerie va être réalisée par SNCF Gare et Connexion avec des services ferroviaires et des commerces également. Ces deux galeries vont se retrouver au Sud dans l'avenue Pompidou actuelle qui va ainsi permettre de créer une nouvelle entrée de gare et donc de fermer ces deux galeries, et faciliter cet accès au Sud notamment pour les usagers qui viennent du Sud du quartier. Cette galerie Pompidou aura donc les mêmes caractéristiques et les mêmes horaires d'ouverture que le hall principal. Parallèlement à cela, et c'est la

Métropole et la Ville de Lyon qui vont s'en charger, il y a la requalification des espaces publics situés de part et d'autre du secteur sur lequel je vais vous projeter quelques diapositives.

Tout d'abord la place Béraudier actuellement on le voit bien ici, souffre effectivement comme la gare d'ailleurs d'une double erreur historique puisque cette gare a été faite trop petite et immédiatement enserrée dans des immeubles de bureau qui empêchent son développement. Donc l'idée, c'est vraiment de travailler sur cet espace public, ça commence par la démolition du B10 qu'on voit au centre de la diapositive, cet immeuble qui est actuellement empaqueté et qui est le support d'une œuvre de Philippe Ramette. Cet immeuble sera démoli d'ici la fin novembre de cette année.

Aujourd'hui, cette place Béraudier a les dimensions suivantes : 133 m x 55 m. Or, ultérieurement, justement à la faveur de la démolition du B10 et celle de l'îlot des hôtels, avec la reconstruction de l'immeuble Tout Lyon qu'on voit sur la droite un peu plus au Sud, cette place va donc trouver les dimensions résolument métropolitaines qui correspondent à cette gare de la Part-Dieu et à ce pôle d'échanges multimodal qui est vraiment la porte d'entrée nationale et internationale de la Ville de Lyon et de l'agglomération.

Un des éléments constitutif et très important de ce projet de pôle d'échanges multimodal de manière à pouvoir intégrer l'ensemble des fonctionnalités dont on a besoin dans une gare, c'est également la création d'une place basse, c'est-à-dire une place Béraudier en niveau -1. On va enfin utiliser les infrastructures et les souterrains non utilisés aujourd'hui qui sont situés devant la gare. Donc, au niveau -3 et au niveau -2 ce sera un parking pour les voitures particulières qui permettra de rééquilibrer l'offre de parking de gare à l'Est et à l'Ouest, et au niveau -1 une place vaste qui sera constituée, elle sera à température ambiante et à lumière naturelle avec deux grands creux qui donneront sur la place, de manière à pouvoir créer une liaison très améliorée en direction du métro, beaucoup plus confortable et fluide que le couloir actuel qui est déjà saturé.

Dans cette place basse nous retrouverons aussi 1.500 places de vélos station, mais également le service de dépose et de reprise des taxis qui pourront ensuite repartir soit via la rue Servient, soit vers la rue de Bonnel, c'est-à-dire à l'Ouest ou à l'Est. Nous aurons ce que vous voyez en haut de la diapositive, en hachuré vert, une zone également de logistique, notamment de livraison pour la gare et pour le Tout Lyon qui permettra d'éviter en surface des camions et les poids lourds.

Quelques images d'ambiance pour voir ce que pourrait donner cette place basse : on est en bas, on tourne le dos au métro et on va en direction de la gare justement avec les grands escalators. Là, à l'inverse, nous sommes sur la place Béraudier à la sortie de la gare de la Part-Dieu, et en allant sur la droite on pourra se diriger en direction du couloir du métro et du métro lui-même, qui je vous le rappelle, est situé sous le centre commercial, cet accès sera évidemment bordé d'un certain nombre de commerces. Là, nous sommes dans la partie dévolue aux taxis, les métros se situeront à notre droite et en face de nous, nous avons une rampe, de manière à pouvoir faire circuler les vélos et pouvoir les stationner dans la vélo-station qui est prévue.

Sur le plan des espaces publics, la place Béraudier va donc pouvoir réellement devenir ouverte et fluide. On voit ici le principe acté de la gare ouverte en direction de Francfort, avec ses parcours piétons qui vont se diriger, comme l'a dit tout à l'heure M. le Maire, sur la gauche en direction de la rue Servient et donc, via une allée piétonne au travers du centre commercial et à niveau cette fois-ci, sans avoir à monter et à descendre et sur la partie droite, une liaison très importante sur le plan piétons et celui des modes doux qui est la rue du Docteur Bouchut qui sera prolongée de son tracé actuel en direction du boulevard Vivier-Merle.

Sur le plan des transports en commun, cela permet là aussi la multimodalité qui est choisie effectivement d'être approfondie dans le cadre de ce projet, et donc notamment les liaisons entre la gare et le métro très améliorées. De la même façon, nous allons profiter de la rénovation de ces espaces publics pour végétaliser partout où ce sera possible, à la fois en pleine terre et sur dalles, de manière à doter la Part-Dieu d'une ambiance un peu moins minérale qu'elle ne l'est aujourd'hui. De la même façon sur la place de Francfort on retrouve exactement le même principe puisque c'est un raisonnement miroir, avec un mail piéton qui viendra effectivement de la place Béraudier, et de la même façon avec la réorganisation des pôles de transports en commun, et notamment avec ce pôle Est extrêmement important puisqu'il accueille deux lignes de tram, le Rhône Express et la gare routière, et qu'il convient de réorganiser pour qu'il soit encore plus efficient.

Si on revient un instant sur l'intérieur de la gare, projet qui est donc conduit en partenariat avec SNCF Gare et Connexion, vous retrouvez ici, là nous sommes en tranche 1 contrairement à tout à l'heure, c'est-à-dire cette galerie qui est en bas de la diapositive, à l'Ouest et en façade de la place Béraudier, et la galerie à l'Est qui se rejoignent dans l'avenue Pompidou. Nous retrouvons ici ce qui a été projeté tout à l'heure avec les deux creux qui nous mènent à la place basse sous la place Béraudier, vous les retrouvez ici avec le Tout Lyon

qui se situe dans le fond. Et si on se met à la place d'un piéton et d'un usager qui vont plus tard utiliser cet espace et la future gare, là vous êtes à la sortie du centre commercial, on voit bien effectivement cette proportion notamment entre ce Tout Lyon et cet immeuble de grande hauteur destiné à abriter des bureaux et un hôtel, et cette proportionnalité avec cette horizontale est marquée par cette façade de gare qui est libérée au niveau du ciel, donc de manière complètement ouverte par rapport à ce qui existe aujourd'hui. On va enfin voir que c'est une gare, qu'il y a ces trains et que c'est une destination en tant que telle.

On se rapproche un peu, conservation au passage de l'horloge telle qu'elle existe aujourd'hui avec cette grande façade qui est de l'équivalent d'un R + 2 étages, nous sommes dans la place basse, donc de la même façon nous rejoignons le hall de gare immédiatement accessible et là aussi, à couvert, puisque je rappelle aujourd'hui qu'entre la gare et le couloir du métro nous sommes à découvert et qu'en cas de pluie évidemment les usagers sont trempés. Là, nous pénétrons à l'intérieur du futur hall de gare, donc à l'intérieur de cet agrandissement de la gare puisque c'est une façade améliorée qui vient manger sur une dizaine de mètres environ sur la place Béraudier, et là vous êtes dans le nouveau hall principal. Vous voyez en direction de l'avenue Pompidou, c'est l'intérieur de cette galerie Ouest que vous voyez ici et dans lequel on peut rejoindre facilement la partie Sud de la gare. Là, nous sommes dos au train et nous regardons en direction de la place Béraudier, pour vous donner une idée de la qualité et surtout de l'espace de ce nouveau hall qui va pouvoir accueillir les flux attendus.

Là, nous sommes au niveau R + 1 là où se situeront la billetterie, les services, notamment ferroviaires, l'achat de billet et les lieux d'attente prévus par la SNCF et de la même façon, là nous sommes au niveau R + 2 à l'intérieur sous le toit qui descend, il est un peu incurvé de manière à nous protéger du soleil de l'Ouest et on voit également ce qui va se passer du côté de la place et le côté très vaste de cette place.

De la même façon, cette fois-ci nous sommes sur la nouvelle entrée de gare, côté Pompidou, sur la gauche vous avez la partie Sud de l'immeuble le Tout Lyon avec la galerie qui en ressort justement et qui vient du hall principal, et donc cette avenue Pompidou dont une partie est utilisée désormais pour un hall de gare et vous voyez qu'effectivement sous Pompidou nous avons deux voies de circulation, une dans chaque sens et une troisième voie est ajoutée en sortie de l'avenue Pompidou, de manière à permettre facilement les tourne-à-gauche et les tourne-à-droite, et cela permet à ce moment-là d'écouler les flux.

Là, nous sommes à l'intérieur de la gare, à gauche on est dans la fameuse galerie Ouest et en regardant en direction du hall principal et sur la droite, nous sommes à l'entrée justement de cette nouvelle galerie Pompidou que l'on retrouve ici, et pour laquelle nous avons trouvé après de très nombreuses études avec SNCF Réseau et avec Gare et Connexion, la manière de pouvoir faire rentrer l'ensemble d'une fonctionnalité dans cette gare, notamment des escalators à la montée, un escalier à la descente, et des ascenseurs également pour les PMR.

Vous voyez la manière dont vous allez pouvoir monter sur les quais depuis cet accès Pompidou puisque nous profitons des alvéoles qui existent aujourd'hui dans le génie civil de l'avenue Pompidou pour pouvoir monter directement au niveau des quais, avec évidemment des indications ferroviaires qui seront sur écran à l'intérieur de la galerie Pompidou

Enfin, là nous sommes du côté Villette, vous avez devant vous justement cette avenue Pompidou dans sa partie circulée, et sur la droite le futur hall de gare à l'intérieur de Pompidou et cette galerie Est qui rejoint le hall principal pour terminer le quadrilatère dont je vous ai parlé tout à l'heure en plan.

Je termine sur cette diapositive pour vous indiquer que ce projet sera mené évidemment en tranches puisque nous avons à maintenir les flux de circulation de la gare. Il n'est pas pensable évidemment de pouvoir envisager de fermer la gare, donc nous avons à raisonner en tranches et en phases pour ces projets, et sur la partie rouge vous avez ce qui est engagé en travaux à partir de 2017 et jusqu'à échéance 2021-2022, et ensuite la tranche 2, c'est-à-dire notamment la partie de l'entrée Est de la gare sur la période 2022-2028.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Boiron, je crois que c'est un beau projet sur lequel, bien évidemment, il y a eu un travail énorme accompli pour arriver à présenter ce qu'on peut présenter aujourd'hui.

(Reprise de la séance.)

M. LE MAIRE : Donc je referme cette parenthèse et on va continuer si vous le voulez bien la présentation de notre programmation.

Donc nous en étions sur les projets de la Rive gauche : je signale qu'un quartier va muter, à mon avis, de manière relativement importante, c'est le quartier de Bellecombe, avec en particulier deux projets qui vont se développer : l'un sur la reconversion de l'ancien site de la Croix-Rouge, et l'autre sur la reconversion des blanchisseries des Hospices Civils de Lyon.

Sur Gerland, je le disais tout à l'heure, c'est à la fois le quartier des biotechs, mais en même temps celui d'un quartier à vivre, avec la ZAC des Girondins qui va se développer, avec le PUP du 75 rue de Gerland, avec l'îlot de Fontenay.

Vous voyez ce que donne le projet urbain de la ZAC des Girondins, et quand nous vous disons que nous voulons effectivement construire une ville qui baigne dans la nature, vous voyez que tous les cœurs d'îlot, toutes les voiries, sont extrêmement végétalisés. Nous allons construire dans cette ZAC : 3.000 logements, 60.000 mètres carrés de bureaux, 7.000 mètres carrés de commerces, mais aussi un groupe scolaire, un pôle social et culturel, dont une crèche de 48 berceaux et de nouveaux espaces publics, en particulier le prolongement de l'allée de Fontenay, qui sera la continuation de cette belle allée nature, que nous avons déjà réalisée.

Vous voyez un peu les idées d'ambiance : on voit bien comment on loge aujourd'hui dans la nature, cette nouvelle manière d'habiter la ville.

Nous allons réaliser deux PUP sur Gerland : le PUP du 75 rue de Gerland, avec 56.000 mètres carrés à construire. C'était des anciens entrepôts, que nous avons transformés. Nous avons décidé, plutôt que de raser, de pouvoir redévelopper ces anciens entrepôts industriels. Puis enfin, sur une partie du site Fagor-Brandt, la partie qui n'est pas industrielle, nous allons développer le PUP Ginko, donc quelques grands projets pour Gerland.

Vous voyez aussi le projet urbain du secteur Fontenay-Pavillon. Vous savez que nous ramenons Casino, qui était un peu à l'intérieur de l'îlot Fontenay, sur l'avenue Debourg, c'est-à-dire juste en façade du tramway, que nous prolongeons jusqu'aux hôpitaux Est.

Nous allons construire une bibliothèque : vous voyez aussi des îlots extrêmement paysagers, toujours dans le même concept de ville nature.

Gerland, c'est évidemment en terme économique, à la fois le quartier des bio techs, mais c'est aussi le second pôle tertiaire après la Part-Dieu : vous voyez un certain nombre d'images, des immeubles qui se sont développés ou qui vont se développer.

Nous allons sur le quartier des biotechnologies, accueillir des équipements majeurs : par exemple, le Centre International de Recherches sur le Cancer, qui était aujourd'hui dans une tour obsolète, va être ramené sur Gerland.

Nous venons de doubler le Laboratoire P4 et nous allons donc accueillir le nouveau siège au monde de Sanofi Pasteur et de Merial, c'est-à-dire que nous ancrons la dynamique des Sciences du Vivant, dans ce quartier.

Enfin, à la fin de l'année, nous livrerons l'immeuble Bioaster qui est pratiquement aujourd'hui terminé.

Nous passons maintenant au 8^e arrondissement : c'est quelque chose que nous sommes en train de réaliser. Vous voyez ce que va donner le PUP Berliet. Nous allons construire à la fois des logements, en même temps une crèche, une école, des commerces, de l'activité et où nous conservons, bien évidemment, le bowling pour les habitants de l'agglomération.

Nous passons maintenant sur le quartier de Vaise : je vous disais quartier de Vaise, dernière phase de la ZAC de l'Industrie, construction de 650 logements, 62.500 mètres carrés de bureaux et enfin un groupe scolaire, le groupe Laborde, une crèche et là aussi toujours le souci de mêler végétation et bâti avec l'aménagement du Jardin des Trembles, qui viendra jusqu'aux bords de la Saône.

Dans les quartiers anciens, c'est tous les programmes de rénovation urbaine. C'est à la fois un projet sur la Duchère, le projet de Mermoz et le projet de Langlet/Santy. Donc, vous voyez aujourd'hui les projets achevés sur la Duchère. Je pense que celles et ceux qui se sont donnés la peine d'y monter, savent que c'est loin de correspondre à l'image un peu caricaturale qui peut quelquefois en être donnée.

Nous avons donc démoli la barre 230, jeudi dernier, et vous voyez ensuite ce que nous allons réaliser. Vous voyez, nous sommes au dessus du Plateau et petit à petit, on va construire des immeubles qui

vont venir en dégradé jusqu'au Parc du Vallon et donc dans les immeubles du bas. Ce sont des immeubles de deux étages, des villas aménagées.

Voilà, vous avez quelques idées, quelques images de ce que nous avons réalisé ou des projets à venir sur la Duchère.

Vous voyez quelques images encore, je ne vais pas les commenter.

Nous allons maintenant pouvoir étendre l'opération à deux nouveaux quartiers : le quartier de la Sauvegarde, sur lequel nous n'avons pas travaillé jusqu'à présent et le quartier du Château.

Sur le projet de la Sauvegarde : là encore, il s'agit de désenclaver le quartier, de développer des activités et nous tenons, sur le front de l'avenue Ben Gourion, à diversifier les formes urbaines et l'habitat. Et donc, de ramener la part de logements sociaux qui était de 90 %, à 55 % dans des programmes de démolition/reconstruction/ réhabilitation. Et enfin de prolonger le Parc du Vallon, de manière à ce qu'il irrigue l'ensemble des équipements que nous réalisons.

Même chose pour ce qui concerne le Château : nous allons travailler sur la restructuration de ce Château, avec dans ce mandat, une étude en particulier sur la grande barre, qui est aujourd'hui dans ce quartier du Château, avec peut-être des réalisations pour plus tard.

On a peut-être oublié, je le cite au passage, sur Balmont, nous allons poursuivre et nous allons voter tout à l'heure, la poursuite de la réhabilitation qui avait déjà été pour une part accomplie par M. Castro, et qui va s'étendre au reste de la barre.

Nous passons maintenant sur Mermoz : vous savez et vous avez tous vu, ce que l'on est en train de réaliser, qui change évidemment la physionomie du quartier. Vous voyez les immeubles tels qu'ils sont et puis les promenades, les espaces verts, tels qu'ils sont en cours d'aménagement et qui'ils vont être finalisés d'ici l'année prochaine.

Nous allons maintenant passer sur Mermoz Sud : nous avons fait inscrire Mermoz Sud dans les programmes de renouvellement urbain, de manière à porter un grand projet de renouvellement urbain, visant là aussi à pouvoir à la fois désenclaver le quartier, l'ouvrir sur la ville, en particulier sur l'avenue Berthelot, et donc faire en sorte que nous puissions traiter un quartier qui, aujourd'hui, a considérablement vieilli.

Sur Langlet/Santy, même chose, nous l'avons fait inscrire dans le programme de renouvellement urbain. Ce qui est à traiter, c'est d'abord la grande barre du milieu, qui enclave l'ensemble de l'îlot et en particulier les tours qui sont derrière. Et puis peut-être, nous étendrons ce programme à tout le passage Courtois qui est derrière les immeubles de la SACVL et nous porterons peut-être une opération de réhabilitation assez profonde.

Donc tout ceci se fait grâce à une poursuite de l'habitat, à la fois volontariste et en même temps équilibrée, toujours cette volonté de mixité sociale. Quand il y a trop de logement social, on essaie de réduire le nombre, mais on en remet dans la ville par petites unités dans les nouveaux programmes que nous réalisons.

En même temps une volonté de rénovation du parc privé ancien. Nous savons que nous avons à la fois à faire en sorte que ce parc reste pour une partie à vocation sociale et qu'en même temps nous puissions procéder à sa rénovation énergétique.

Je vous ai fait voir un petit peu le rythme de production de logements sur la Ville et la Métropole, vous apercevez des grandes tendances. Au niveau national, en 2014, on était à -10, sur le Grand Lyon, on était à +9. Vous voyez que sur la Ville de Lyon on était à +49 %. Et au mois de mai de cette année on est à +80 % de réalisation de logements sur la Ville de Lyon.

Vous voyez donc à la fois la part de construction de logements et la part du logement social à l'intérieur de ces logements.

Donc, c'est une politique, je le disais tout à l'heure, d'espaces publics extrêmement forte. On va voir l'ensemble des espaces publics qui vont être réalisés dans ce mandat. En regardant par arrondissement, je ne citerai que les grands, il y en a quelques uns, la liste n'est pas exhaustive, et la place Chardonnet sera bien réalisée.

Donc, pour le 1^{er} arrondissement nous allons mentionner :

- la restauration de la fontaine Bartholdi,
- le jardin des Chartreux,

- la rue Terme,
- dans le plan aménagement presqu'île, la place des Terreaux, la place de la Comédie, la rue de la République, la place Carnot, dans le 2^e arrondissement, dans la continuité du plan d'aménagement.

Sur le 2^e arrondissement, il y aura :

- les abords de l'Hôtel Dieu,
- la rue Victor Hugo,
- le démarrage des terrasses de la Presqu'île,
- nous avons résolu, comme vous l'avez vu les problèmes du parking Saint-Antoine, donc, nous allons pouvoir construire le parking, ce qui nous permettra à la fois, de démolir l'ancien et de réaliser une grande zone végétalisée sur les quais de la Saône.

Sur le 3^e arrondissement, on a déjà vu un certain nombre d'opérations, je rappellerai :

- Garibaldi,
- le parvis d'In city,
- la promenade Moncey,
- la réalisation de la place Ballanche,
- le parc RVI et Feuillant, on verra tout à l'heure quelques perspectives, quelques photos de ce qui va être réalisé.

Sur le 4^e arrondissement :

- c'est la petite place de la Croix-Rousse,
- un itinéraire cyclable sur le cours d'Herbouville,
- le Clos Jouve,
- le jardin Rosa Mire.

Sur le 5^e arrondissement nous avons :

- le début de l'aménagement du Parvis du théâtre à Fourvière, c'est donc l'esplanade de Fourvière,
- c'est aussi la place Varillon, il y a quelques temps que l'on souhaitait la réaménager,
- le jardin de la Visitation,
- le jardin du Rosaire,
- les travaux de rénovation sur la place Bourgneuf,
- et enfin le jardin André Malraux, on a là aussi quelques images.

Sur le 6^e arrondissement, nous avons le réaménagement de :

- Vitton-Roosevelt,
- la place de l'Europe,
- le parc de la Tête d'Or,
- et dans ce mandat, je parle au nouveau et à l'ancien maire du 6^e, les petites serres vont prendre place pour un montant de 10 millions d'euros, tout fini, effectivement par arriver.

Sur le 7^e arrondissement, nous aurons ce que nous vous avons montré :

- sur les Girondins,
- sur Fontenay,
- c'est l'étude d'accessibilité au jardin du château des Mères.

Sur le 8^e arrondissement, nous avons :

- les espaces publics du PUP Berliet,
- la rénovation du quartier Mermoz, que je viens de vous montrer,
- l'étude de Langlet-Santy,
- la très belle réalisation de Saint-Vincent de Paul sur l'Est de ce quartier du 8^e arrondissement.

Sur le 9^e arrondissement, nous avons :

- les projets d'aménagement de la Sauvegarde,

- la poursuite de l'aménagement de la rue des Deux Joannès, qui va permettre de relier cette fois-ci définitivement, Saint-Rambert au quartier de Gorge de Loup,
- enfin, les poursuites de développement du quartier de l'Industrie.

Evidemment, chaque fois que nous faisons C3, T1 et T6, nous plantons des arbres, nous sommes obligés, quelquefois, d'en supprimer. Mais chaque fois, nous replantons et au total, il y en a chaque fois plus qu'il y en avait avant.

Donc, nous passons maintenant au plan Presqu'île. On ne va pas tout détailler. Mais il s'agit de la place des Terreaux, je viens de le dire, la place de la Comédie, les rues de la République, Carnot, Grolée. Vous voyez par exemple, ce que donneront les terrasses de la presqu'île. C'est un projet porté par Villemote.

Ici, on se situe à la place de l'ancien parking. On a construit le nouveau en souterrain qui n'est plus inondable, qui va comprendre des nouveaux services du type « bagagerie » par exemple et Villemote va pouvoir réaliser ce bel aménagement des terrasses de la presqu'île.

Concernant la fontaine Bartholdi, nous allons l'enlever après la fête des Lumières, nous la garderons jusque là, mais dès que la fête des Lumières sera terminée nous allons la démonter pour la mettre en rénovation.

Vous voyez ce que vont donner les aménagements autour de l'Hôtel Dieu, la rue Rivière, la place de l'Hôpital et la rue Bellecordière.

Nous avons le site de RVI Feuillat : nous sommes en train de finaliser la livraison de cette grande opération qui va redynamiser toute une partie du 3^e arrondissement. Vous voyez ici quelques images de la grande prairie qui va être l'espace public de cet ensemble.

Il y a quelques autres projets, en particulier le jardin André Malraux, donc, sur le jardin des Minimes qui va nous permettre de donner un achèvement à ce que nous réalisons sur l'Antiquaille.

Concernant l'éclairage public, je ne vais pas tout mentionner. Nous continuons notre plan de mise en éclairage, vous voyez que la lumière métamorphose un certain nombre de quartiers. Je pense par exemple à la place Général Brosset qui, la nuit, est tout à fait remarquable.

Vous voyez la promenade Gillet et donc c'est ce type d'ambiance que nous voulons recréer. Bien évidemment, chaque fois nous allons mettre des éclairages qui sont sobres énergétiquement et nous allons pouvoir, en même temps que nous améliorons la qualité de vie la nuit, nous allons diminuer nos consommations d'énergie.

C'est un programme d'accueil pour les jeunes enfants et donc, vous voyez à la fois les crèches qui sont en cours d'achèvement aujourd'hui et les opérations nouvelles localisées dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e arrondissements, ainsi que les 8^e et 9^e arrondissements. Ce sera aussi la mise en conformité et les aménagements de l'ensemble de ces crèches. Nous voyons un exemple d'aménagement de crèche.

En ce qui concerne maintenant les groupes scolaires : Il y a un certain nombre d'opérations qui sont aujourd'hui en cours d'achèvement. Les opérations nouvelles seront faites en fonction du timing :

- les études sur le groupe scolaire de la Confluence,
- ce sera un groupe scolaire dans la ZAC des Girondins,
- dans le PUP Berliet,
- des acquisitions foncières pour un groupe scolaire dans le quartier Moulin à Vent - Grand Trou,
- la réalisation du groupe scolaire Joannès Masset,
- enfin, ce sera une série de travaux de grande importance sur l'ensemble des groupes scolaires.

Donc, nous avons un certain nombre de rénovation dont la cuisine centrale, le groupe scolaire Lucie Aubrac, le groupe scolaire Alix et vous connaissez ceux que nous avons livrés dans ce mandat.

Pour ce qui concerne la solidarité : nous avons un certain nombre d'opérations qui s'achèvent. Par exemple :

- le centre Pierre Valdo,
- l'Espace des Quatre Vents dans le 8^e arrondissement place Garon Duret,
- la réhabilitation et l'extension qui a été fait par la CAF sur le Centre social Mermoz,
- les travaux en cours d'achèvement sur le centre social de Champvert,

- et c'est une série d'opérations nouvelles dont une des plus emblématiques sera la construction du siège du CCAS et de l'antenne d'accueil du 2^e arrondissement. Nous avons un immeuble relativement vétuste, aujourd'hui nous allons reconstruire celui-ci ce qui nous permettra de faire de la mixité générationnelle à la fois accueil pour personnes et accueil d'une résidence du CROUS.

Les relocalisations :

- une étude pour la relocalisation de l'Hôtel social Riboud. C'est une opération relativement complexe,
- construction d'une Maison d'enfance dans le 4^e arrondissement,
- aménagement de locaux complémentaires pour la MJC Ménival,
- l'école du Cirque,
- construction d'un pôle social et culturel dans la ZAC des Girondins, et je vais veiller à ce que les dossiers avancent, Madame la Maire du 7^e arrondissement,
- construction d'un nouveau centre social sur Langlet Santy,
- et enfin, restructuration de la MJC – Maison de l'Enfance de la Duchère, de manière à s'adapter à l'évolution du quartier.

Voici l'espace des Quatre Vents que nous allons inaugurer prochainement, le centre Pierre Valdo que nous avons inauguré il y a quelques semaines.

Nous regardons pour les seniors, on va dire qu'à la fin du mandat l'ensemble de nos résidences de personnes âgées auront été réhabilitées et donc, nous aurons des résidences où les appartements sont tous maintenant, d'une qualité exceptionnelle. Ce sont les opérations de la SAHLMAS et de la résidence Senior Rinck, par exemple.

Nous passons rapidement, mais c'est un sujet important, à la contribution financière que la ville apporte à la modernisation de l'hôpital Edouard Herriot, un projet que nous aurons l'occasion de présenter un de ces jours.

Sur le sport, nous venons de livrer un certain nombre d'équipements, et nous aurons des opérations nouvelles à la fois sur le 2^e, le 3^e avec le stade Marc Vivien Foé, sur le 5^e arrondissement avec le gymnase Eisenhower, avec l'installation sur le 7^e d'une base nautique, avec la rénovation de la piscine de Gerland, avec le Palais des Sports dans le 7^e et la construction d'un gymnase sur Viviani.

Je voudrais vous montrer une image de la piscine du Rhône, bien réaménagée, avec ses espaces ludiques et j'ai vu que nous n'étions pas les plus chers, car hier je suis allé inaugurer une piscine intercommunale à Vénissieux, et j'ai vu que le ticket d'entrée avec les espaces loisirs était à 10 euros ! Alors avec nos 8 euros il n'y avait pas de quoi « épouvanter » les Guillotins.

Nous passons aux équipements suivants : culture et patrimoine. Vous voyez la construction de 3 nouvelles bibliothèques et une série d'opérations qui, pour certaines d'entre elles, à mon avis, vont être intéressantes. C'est d'abord des études, et j'espère la réalisation d'une galerie de l'architecture et du paysage sous la galerie des Terreaux. J'espère que les riverains, pour l'architecture, seront d'accord pour réaliser cette opération qui me semble intéressante, pour montrer ce que l'on fait au cœur de la ville.

Ce sont des travaux sur le musée des Beaux-Arts, c'est la cité de la gastronomie sur l'Hôtel Dieu, la chapelle de l'Hôtel Dieu, ce sont des subventions que nous allons donner pour les travaux du campus Saint-Paul, c'est l'église Saint Bonaventure que nous allons rénover, c'est la troisième tranche de la grande Synagogue, c'est la relocalisation de la friche artistique Lamartine, ce sont de gros travaux sur la bibliothèque de la Part-Dieu, les ateliers de la danse au musée Guimet, c'est Tony Garnier, enfin c'est l'Institut Français de Civilisation Musulmane. Vous voyez ici une belle image du musée Guimet, avec ce que cela pourra donner dans quelque temps.

Dernier point pour ce qui concerne nos bâtiments, sur la gestion et le développement du patrimoine, j'en ai parlé tout à l'heure, une volonté de maîtrise de l'énergie, de mise en accessibilité de nos bâtiments et enfin la volonté, à travers l'investissement dans l'informatique, de faire la e-gouvernance.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous en avons bientôt terminé. Nous sommes en train de réfléchir sur l'église Saint-Bernard, évidemment la Halle de la Martinière, le collège Truffaut, le collège Morisset, Serin et la Maison du Chamarié.

En ce qui concerne la question sécurité et prévention, vous avez le plan qui va se dérouler, tout d'abord ce qui est en cours sur la vidéo protection. Nous aurons, aussi, en fonction de l'évolution de la situation un certain nombre de secteurs dans lesquels des caméras de vidéo protection pourraient être installées.

Cela donne un investissement de 605 M€, soit un plan de mandat en temps équivalent à ce que nous avons prévu dans le précédent mandat. C'est parce que nous allons mettre en œuvre le plan « marge de manœuvres » que nous pouvons réaliser cet investissement.

Voilà Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé pour la présentation de ce Plan d'Equipe-ment Pluriannuel, et je vais donner la parole à M. Boudot.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, 15 mois après votre réélection, vous nous présentez enfin votre plan d'investissement pour le mandat.

Un plan de 605 millions d'euros en légère baisse par rapport au plan précédent qui devra, normalement, s'accompagner d'un plan d'économies de la dépense de fonctionnement. Avec la nature de cette présentation nous pouvons nous attendre à 50 ans de réalisation, car avec cet inventaire à la « Prévert » !, ces idées d'ambiance, ces power point magnifiques, je le reconnais, quelle sera la réalité d'achèvement dans 5 ans.

M. LE MAIRE : La ville est magnifique !

M. BOUDOT Christophe : C'est vrai que la ville est magnifique.

Comme nous l'avons vu lors de la présentation du budget prévisionnel, vous êtes, comme tous les maires des collectivités locales, sauf celles du Front National, sèchement rattrapés par la mauvaise gestion de votre gouvernement, et vous devez faire face à la baisse programmée des dotations de l'Etat.

Face au processus d'hyper métropolisation que vous avez initié et que vous pensez inéluctable, allant même jusqu'à parler de métropolisation du monde.. vos choix pour la Ville se mêlent à ceux de la Métropole dont l'ensemble des groupes de cette assemblée a approuvé la PPI, lundi dernier.

A l'instar du budget prévisionnel, ce document est un acte éminemment politique qui traduit votre vision à moyen terme de notre ville. A la lecture du document que vous nous présentez, il apparaît d'emblée que les grandes promesses de la campagne électorale de 2014 sont, pour nombre d'entre elles, rangées au placard, c'est sûrement la loi du genre, en tout cas c'est la loi du genre dans les campagnes électorales, on peut le regretter.

Cependant, je ne serai pas dogmatique, le choix de l'investissement est toujours le meilleur des choix possible car il prépare l'avenir, et nul ne peut contester que l'accent mis sur l'investissement est réel, notamment sur les bio technologies et l'entreprise, et la Part-Dieu, projet très impressionnant, qui sera terminé en 2028, peut-être si l'on vous croit.

Globalement, il est indispensable que notre ville conserve un plan ambitieux d'investissement, avec le milliard d'euros du SYTRAL et les 3 milliards et demi de la Métropole, c'est un ensemble de plus de 5 milliards d'euros qui vont être mobilisés pour l'ensemble de notre agglomération, c'est considérable et cela va dans le bon sens.

Pourtant ce plan est de nature passive, vous ne faites que vous adapter aux évolutions démographiques, les subir, et malheureusement vous nous soumettez quelques marqueurs idéologiques, comme d'habitude. Vous choisissez de faire le minimum sur ce qui manque le plus cruellement à Lyon, la place laissée aux familles et aux classes moyennes qui ont quitté notre ville. Tout à l'heure, vous vous êtes trahi, car vous avez dit que vous espériez le retour des « bobos » parisiens, c'est vrai qu'ils trouveront une ville moins chère à Lyon : 6.000 euros, c'est moins cher que 10.000 !

Un plan de logements est annoncé, la rénovation urbaine irriguera les quartiers, le plan crèche annoncé il y a un an et demi est trop timide, il aura fondu comme neige au soleil.

Je reviendrai, maintenant, sur quelques promesses de 2014. Alors que vous saviez que c'était impossible, on vous l'avait dit, et parce que vous l'aviez promis au monde culturel et imprudemment à Mme Hervieu pour l'attirer dans vos filets, vous avez retiré le véritable projet de la maison de la danse à Confluence que vous annonciez à 100 M€. On allait voir ce qu'on allait voir ! Aujourd'hui, le projet est drastiquement revu à la baisse...

Alors que vous saviez que c'était impossible, vous aviez promis aux Lyonnais une vaste requalification de la gare de Perrache laissant aux nostalgiques le soin de vous croire et de rêver un peu quand même à un retour à la vie de ce bel ensemble architectural libéré. D'après la présentation, vous chassez les

automobilistes de la voûte Ouest, qu'en ferez-vous ? Si vous vous promenez un peu le soir à Confluence, vous verrez que le trafic très important des véhicules arrive dans un cul de sac, et peut-être qu'avec la zone 2 de Confluence, on verra, mais pour l'instant, Goldorak n'est pas mort... il est simplement relooké.

La rue de la République, la rue Victor Hugo, la place Ampère, attendront elles aussi des jours meilleurs... et peut-être faudra t'il attendre encore 5 ans et que l'arrondissement bascule à gauche, pour que vous vous y intéressiez un peu plus.

Mais que vos thuriféraires se rassurent, au-delà d'une réelle intention, des moyens conséquents mis pour l'investissement, certains marqueurs idéologiques ne sont pas en reste, vous annoncez par exemple, comme si c'était la priorité du moment, un institut français de civilisation musulmane. Est-ce vraiment la priorité pour les Lyonnais ? Pour vous, pour M. Cazeneuve, peut-être, mais pour les Lyonnais ce n'est pas si sûr.

Monsieur le Maire, choisir c'est renoncer, il y a des priorités nouvelles, il y a des marqueurs idéologiques, j'en ai parlé, qui seront comme des taches indélébiles dans votre budget prévisionnel comme dans votre PPI.

Parce que le plan d'investissement est aussi et surtout un acte politique, je ne le voterai pas, comme je n'ai pas voté celui de la Métropole de Lyon. Il faudrait croire vos idées d'ambiance, il faudrait croire vos power point, on verra bien, mais pour ma part je crois que vous avez plus consacré l'urbain, que l'humain.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette délibération sur la PPI marque la fin d'une interminable attente.

14 mois après votre réélection, on connaît enfin vos projets d'investissement. Alors que la presse, les organisations syndicales et même les directeurs des services ont eu droit à des présentations officielles, les élus, et notamment ceux de l'Opposition n'ont, eux, été ni concertés, ni informés.

Vous avez pris le temps de mûrir cette programmation et pourtant cette délibération est une somme d'imprécisions. Nous n'avons que le montant des autorisations de programme, sans plus d'information sur chaque opération, et il a fallu attendre la séance de ce jour pour enfin, avoir quelques croquis ou quelques images.

En volume, vous affichez 600 M€ d'investissement. Mais à quel prix ? Au prix du reniement de certaines de vos promesses, au prix d'un endettement accru, 100 M€ tout de même, au prix d'une hausse des impôts et au prix d'un « plan marges de manœuvre » de 40 M€ sur lequel je vais revenir. Sachant par ailleurs que sur ces 600 M€ la part consacrée aux nouveaux projets est inférieure au montant du budget des projets déjà engagés, 250 M€ pour les nouveaux projets et 200 M€ pour les projets déjà engagés.

C'est un programme d'investissement au prix fort pour les Lyonnais !

Permettez-moi d'abord de dire quelques mots sur le plan « marges de manœuvre ». Vous en escomptez 40 M€ d'économies pour pouvoir garder un haut niveau d'investissement. Ce plan oscille entre « coups de rabots » sur les services et « coups de marteau » sur les usagers avec des hausses de tarifs.

15 M€ sur les 40 millions escomptés, reposent sur des recettes, c'est-à-dire sur des hausses de tarifs en série : extension du stationnement payant, la hausse du tarif des piscines, des musées, des bibliothèques, des concessions dans les cimetières, la hausse des droits de place pour les marchés, des tarifs des terrasses, des tarifs d'occupation liés aux chantiers, la hausse des contrats façades nettes, et j'en passe.

Ce plan porte aussi la marque de votre tropisme fiscal avec la majoration de 20 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les logements neufs.

Côté offre de services, vous maniez le rabot pour diminuer des services de proximité avec la réduction progressive de la collecte des déchets en bennes mobiles, l'arrêt de la fermeture de certains parcs et jardins, la fermeture de salles municipales ou la réduction de leur disponibilité, la diminution des moyens alloués aux rénovations des résidences de personnes âgées et la réduction des crédits versés aux écoles publiques.

Nous ne rejetons pas ce plan en bloc. Le développement des ventes en ligne de matériel réformé, la refacturation des mises à disposition de locaux et la réduction des mises à disposition gratuites aux associations, la révision des tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour les collèges et les lycées, la

dématérialisation ou le développement d'e-services, sont autant d'intentions qui vont dans le bon sens et que nous approuvons. Tout comme les mesures que nous sommes heureux de retrouver enfin, puisque notre groupe UDI les avait proposées de longue date : la poursuite des groupements d'achats avec la Métropole et les communes, ou la mutualisation des antennes sociales avec le réseau des Maisons du Rhône.

Espérons cependant que ces projets ne resteront pas à l'état de vœux pieux et seront lancés rapidement. Nous regrettons que toutes ces mesures ne soient pas accompagnées d'un plan pluriannuel d'innovation et de modernisation de l'offre de services avec, pour chaque politique publique, des priorités définies, claires et affichées et des moyens revus, car on s'interroge aussi sur la comptabilité de vos intentions avec les objectifs de politiques publiques affichés.

Par exemple, comment les gels et les baisses de crédits ou de subventions aux établissements culturels pourraient s'accorder avec vos promesses électorales ? Je rappelle que vous aviez fait de l'accès à la culture une priorité de votre campagne électorale, vous aviez parlé à l'époque d'une carte « culture + Métropole Lyon », mais aussi de nouveaux projets en direction des enfants à partir d'outils numériques. Vous nous aviez promis aussi un programme coordonné de l'offre d'éducation artistique et culturelle en faveur de l'enfance, un nouveau festival annuel dédié à la création pour le jeune public pendant les vacances scolaires, le développement des pratiques amateurs, le développement du théâtre des Ateliers consacré aux cultures numériques, un festival des cultures du monde.

Cet effort demandé au secteur culturel ne doit pas être uniforme mais tenir compte de chaque situation. Je pense aux Subsistances par exemple, qui continuent de recevoir beaucoup de subventions alors que d'autres structures, elles, ont su développer des ressources propres : la Maison de la Danse, les musées, l'Opéra, et il ne faudrait pas briser ce dynamisme. Tout cela nous conforte dans l'idée qu'avait proposée le groupe UDI, celle des Etats généraux de la culture. Nous aurions ainsi pu déployer les moyens dans le cadre de nouvelles priorités de façon concertée et participative, plutôt que de procéder à des coupes budgétaires sévères et parfois aveugles.

Côté services municipaux, vous parlez de rationalisation de certaines fonctions : comptabilité, service documentation, le système ateliers d'informations, de mutualisation de fonctions support, mais aucune précision n'est donnée et rien sur la mutualisation d'infrastructures sportives ou culturelles, très importante, ou sur la politique des ressources humaines. La véritable erreur de ce plan « marges de manœuvre » est le manque d'audace et de vision. Nous ne sommes pas en crise, nous sommes en mutation et au lieu de réformer en profondeur, de se pencher sur les questions majeures comme celle justement des ressources humaines et du personnel, et bien vous demandez aux services de faire les fonds de tiroirs au détriment des services de proximité, et donc au détriment de la qualité de vie à Lyon.

Pour le groupe UDI, votre plan marges de manœuvre ne repose pas sur une vision d'ensemble des contours et de l'avenir des politiques municipales, si ce n'est sur la nécessité de parer dans l'urgence à la baisse des dotations que vous avez mal anticipée. Il manque un plan de modernisation assorti d'un schéma de mutualisation. Cela permettrait d'impulser une dynamique sur le mandat, ce serait une opportunité pour retrouver, dans votre gouvernance, le chemin de l'innovation et de faire des économies. C'est au total un plan « court-termiste » élaboré sous la contrainte. Il ressemble beaucoup plus à une entreprise de rabotage qu'à un acte de refondation.

J'en viens maintenant au plan pluriannuel des investissements. Les élections passent et les promesses trépassent. Vous aviez promis 1.000 places de crèches, dont 500 en crèches municipales. Il n'y aura au final que 5 nouvelles crèches sur ce mandat, soit une création nette de 230 places. La différence est quand même importante : 1.000 places promises, 230 places tenues. Est-ce que cela sera suffisant pour répondre aux besoins actuels et faire face à la hausse démographique ?

Quid de la création de relais assistantes maternelles que vous aviez promis dans le 1^{er}, dans le 4^e et dans le 5^e arrondissement ?

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, vous avez fait le deuil de la somptueuse Maison de la Danse à la Confluence pour nous replier sur un projet d'atelier de la danse au musée Guimet, c'est bien là la seule nouveauté. Le reste concerne l'accompagnement de projets en cours ou des travaux d'entretien. Nous sommes au total loin du compte.

Vous nous aviez parlé de nouveaux circuits historiques et patrimoniaux à partir d'outils numériques, on n'en trouve pas trace dans votre programme. Vous nous aviez parlé d'un programme « musée digital », de l'extension de l'Institut Lumière, d'un nouveau centre dédié à la photographie et à l'image dans les

locaux de la Maison de l'Architecture, et de tout cela on ne trouve trace dans vos lignes budgétaires. On ne sait rien sur la 4^e convention patrimoine entre la ville et l'Etat qui devait pourtant être lancée en 2015.

Concernant le sport, rien pour la piscine de Monplaisir où vous aviez annoncé une nouvelle piscine. Rien a priori non plus pour le vélodrome du parc de la Tête d'Or, rien pour le gymnase Bossuet dans le 6^e arrondissement.

Sur Gerland, en revanche, on se félicite de la rénovation de la piscine de Gerland, de la création d'une base nautique, mais alors que vous aviez proposé une réorientation du palais des sports de Gerland en grand pôle sportif et de loisirs, vous ne nous proposez pour le moment que des travaux d'accessibilité et de sécurité et on attend toujours aussi un vrai projet d'avenir pour Gerland, après le départ de l'OL. Je vous signale que c'est vous qui l'aviez programmé pendant quelques mois. La lancinante question de l'avenir sportif du site de Gerland reste donc toujours sans réponse.

Au niveau des grands projets (Confluence, l'Hôtel-Dieu, la Part-Dieu, Gerland, le renouvellement urbain à Mermoz, la Duchère et le quartier de l'Industrie aussi), vous avez une très habile communication qui tend à laisser croire qu'ils sont portés exclusivement par la ville, alors qu'en réalité la ville ne fait que les accompagner et qu'elle y participe financièrement, certes, mais souvent à la marge. Il s'agit là pour l'essentiel, de glissements de crédits.

Nous, à l'UDI, nous serons particulièrement vigilants sur la mise en œuvre de ces grands projets. A Confluence, l'échec du ludopôle montre que vous avez eu les yeux plus grands que le ventre pour garantir la caution loisirs du centre commercial !

Alors à la Part-Dieu nous serons attentifs à la question des déplacements et à l'offre d'équipements publics qui doit être cohérente avec l'accroissement de population. Vous voulez davantage de logements familiaux à la Part-Dieu, les services doivent donc suivre sinon ce ne sera pas un quartier à vivre !

Concernant les grands projets urbains, les intentions sont là en effet, mais très floues ! Pour quels budgets et sur quels calendriers, tout cela est encore très vague... A peine 25 millions d'euros pour votre fameux Plan Presqu'île qui comprend la rénovation des Terreaux, de la rue et de la place de la République, de Grolée, de la rue Victor Hugo et jusqu'à la place Carnot, alors que la rue Victor Hugo à elle seule avait été chiffrée à 20 millions d'euros. Le compte n'y est pas. Nous ne voyons pas comment, sur un parcours de 3 km, on va pouvoir faire quelque chose de qualité avec seulement 25 millions d'euros. Sans parler des renoncements sur les projets urbains envolés, comme le renouveau de Bellecombe.

Quid aussi des investissements de proximité, on pense au nouveau centre social et à l'aire d'évolution sportive promis pour le quartier de l'Industrie, la requalification de la place Julien Duret dans le 8^e, la place Quinet dans le 6^e, le parking de 150 places sous la halle Diagona dans le 9^e, l'extension-rénovation de la salle Jeanne d'Arc dans le 3^e, la Maison des fêtes et des familles dans le 7^e et dans le 4^e, l'EHPAD aux Girondins... Difficile de savoir ce que vont devenir ces annonces tant votre document est flou. Cela laisse à chacun la liberté d'imaginer le verre à moitié plein, ou à moitié vide, et en l'occurrence il est plutôt à moitié vide d'ailleurs, car on constate tout de même que les budgets d'investissement de proximité qui font la vie des arrondissements sont réduits à portion congrue.

Enfin, nous approuvons le plan d'investissement énergétique et de développement durable auquel vous consacrez 10 millions d'euros, et nous sommes impatients d'en savoir plus car ce plan devrait permettre de générer des économies de fonctionnement dans la gestion du patrimoine communal.

En conclusion, pour le groupe UDI, Lyon aurait mérité un plan d'investissements avec une vraie vision de long terme, des priorités de fond, réfléchies en commun et s'inscrivant dans le cadre de la Métropole. Un plan d'investissement accompagné d'un plan d'économies et de réformes structurelles concernant l'endettement. Au lieu de cela, les Lyonnais ont un programme d'investissement au prix fort, plus d'impôts, plus de dettes, des tarifs plus chers et une offre de service revue à la baisse.

En ce troisième mandat, vos choix marquent une gestion en état de surchauffe. L'épuisement des services et le départ de deux des principaux cadres de la ville l'attestent d'ailleurs. Des points positifs certes, dans cette PPI, mais bien trop de renoncements au regard de vos promesses électorales et des intentions encore trop floues pour que nous puissions vous signer un chèque en blanc. C'est pourquoi le groupe UDI s'abstiendra.

Une dernière remarque cependant. Il y a dans votre plan énormément de renoncements à vos promesses électorales et ces renoncements enlèvent de la crédibilité aux politiques. A tous les politiques ! A partir d'un certain moment, les électeurs mettent tous les politiques dans le même sac. Les promesses

électorales non tenues dégoutent les Français de la politique. C'est comme cela que l'on fait monter les extrêmes, c'est comme cela que l'on fait monter les taux d'abstention.

Donc, je crois qu'avec ce plan, non seulement vous ne rendez pas service à Lyon, mais vous ne rendez pas globalement service à la démocratie. Excusez-moi d'avoir été un peu long.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quinze mois que nous attendions cette délibération. En 2008, il vous avait déjà fallu neuf mois. Et à l'époque, nous avions eu droit à un Plan de Mandat et un Plan d'Equipement Pluriannuel.

Cette fois-ci, pas de Plan de Mandat, juste un dossier de presse et une présentation Powerpoint à laquelle nous avons eu droit aujourd'hui. Et ce n'est, bien sûr, pas une question d'économie de fonctionnement, mais bien une question d'impréparation et d'affaiblissement du mode d'exercice de votre démocratie locale.

Vous revendiquiez en 2008, une « haute qualité démocratique » dans votre gestion des affaires. Au vu de la méthode et des écarts entre votre Plan d'Equipement Pluriannuel et vos promesses de campagne, nous parlerions plutôt aujourd'hui d'une « haute tromperie démocratique ».

Finalement, vous reproduisez parfaitement cette vieille méthode politicienne, qui conduit les citoyens à désespérer un peu plus chaque jour de la classe politique. Ça commence avec les promesses électorales, puis avec l'annonce de difficultés financières que l'on n'avait pas prévues : alors, on gagne du temps pour réfléchir, on retarde les choses, en espérant que les gens oublient un peu tout ce que l'on avait promis et puis, on sort un document dont l'imprécision est telle, qu'au final on ne sait pas vraiment ce que sont vos engagements réels.

Et nous venons d'en avoir une démonstration avec le catalogue de projets que vous venez de nous présenter, dont pour certains vous n'êtes pour rien, puisqu'il s'agit de projets privés dans lesquels la collectivité et la Ville de Lyon n'investissent pas un euro ; pour d'autres qui sont une liste imprécise, sans délai, et sans financement de travaux d'importance, très diverse. Et avec un très grand absent dans tout cela : une vision de l'homme dans la ville.

Bien sûr, vous allez nous ressortir votre argument sur la baisse des dotations de l'Etat, annoncée après les élections. Et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, vous êtes le responsable de cette baisse des dotations :

- En 2008 vous parliez de contraintes fortes, notamment en provenance de l'Etat. Contraintes que vous avez ensuite dénoncées à hauts cris, quand les dotations ont été indexées sur la seule inflation, puis gelées. Un peu d'anticipation par rapport aux impératifs économiques n'aurait donc pas été du luxe, avant de promettre tant et tant et vous auriez donc dû faire preuve d'humilité et de réalisme, plutôt que de privilégier une communication politicienne.

- Et, après avoir gagné les élections nationales, c'est vous et votre Gouvernement, qui avez voté la baisse des dotations aux collectivités locales. L'Etat socialiste a préféré réduire fortement les dotations aux collectivités, plutôt que de faire des économies. La preuve, l'annonce de l'augmentation du nombre de fonctionnaires au niveau national ce jour-même.

Pendant que vous et votre Majorité mettez les collectivités locales et leur personnel au régime sec, l'Etat socialiste continue d'augmenter ses propres coûts de fonctionnement. J'espère bien que la sanction électorale sera à la hauteur de cette irresponsabilité.

Mais revenons-en à la présentation de ce Plan d'Investissements nouveaux de 605 M€. A cela il faut rajouter 250 M€ engagés pour des opérations dumandat précédent, mais non encore réalisées.

Le reste à réaliser de 2008 était à 150 M€. Là, nous en avons 100 M€ de plus. Nous craignons donc que vous soyez rentré dans une sorte de surenchère communicatrice, qui n'est là que pour masquer la lente dégradation des comptes publics de la Ville.

Revenons d'abord sur les promesses de campagne quelque peu amputées à travers quelques exemples :

- Dans le domaine de l'Enfance, vous promettiez 1 000 places de crèches, dont la moitié dans le public et nous arrivons à 230 places, soit une promesse réalisée à 46 %. En 2008, c'était 450 berceaux pour 609 au programme : le ratio se dégrade.

- Dans le domaine de l'Education, cinq groupes scolaires étaient annoncés : Confluence (2^e), Girondins (7^e), Berliet (8^e), Grand Trou/Moulin à Vent (8^e), Masset (9^e). Que reste-t-il ? Trois groupes

scolaires : Girondins, Berliet et Masset. Sachant que pour Masset, il semble qu'il y ait une incertitude liée au terrain et à son sous-sol. Sur le Grand Trou/Moulin à Vent, vous prévoyez pourtant l'arrivée de 1 000 logements supplémentaires d'ici à 2018, alors à moins que ce ne soit des studios, cela risque de coïncider...

- Dans le domaine des espaces publics, nous nous inquiétons de ne plus rien voir à propos du parc Sergent Blandan, alors que 5 M€ de crédits de paiements ont été ouverts en 2015, non consommés à ce jour, et que normalement 12 M€ devaient être inscrits aux exercices suivants. Qu'en est-il précisément ? Je crois que c'est le grand absent de votre Powerpoint !

- Une amputation que nous savions inéluctable, c'est l'abandon de votre projet de Maison de la Danse à Confluence. Nous avons dit pendant la campagne électorale, que cet investissement de 100 M€ au bas mot était déraisonnable au regard des finances de la Ville et qu'il ne se ferait pas. Il vous a fallu du temps pour le comprendre. Reste maintenant à bien mesurer le coût de la réhabilitation de tout ou partie de l'ex-musée Guimet pour la danse. Nous avons proposé de faire cette extension dans le 8^e arrondissement autour de la Maison de la Danse. Vous la proposez dans le 6^e arrondissement sur un projet qui peut être intéressant. Nous souhaitons vraiment que celui-ci puisse avancer réellement et rapidement.

Nous pourrions également évoquer les promesses du catalogue « Evidemment Lyon » qui ne sont pas de compétence communale, mais qui concernent les Lyonnais, promesses qui ont du mal à voir le jour :

- La ligne de métro électorale de Saint-Jean à Alai.
- L'Anneau des Sciences ou le TOP, pour ceux qui auraient un peu de mémoire en 2001 : « *Nous le ferons et il sera enterré et gratuit* » disiez-vous. Il est inscrit pour la troisième à la PPI et il montre bien que les choses avancent vraiment très très très lentement !
- Le stade de Gerland sur lequel bien sûr vous n'avez pas un mot !
- Le pôle d'échanges multimodal de Perrache : nous verrons ce qu'il en sera effectivement à la suite de la présentation d'aujourd'hui, mais nous resterons vigilants sur ce sujet-là.
- Puis la rénovation des axes de la Presqu'île, nécessaire pour l'attractivité de notre Ville : rues Victor Hugo, de la République, places de la Comédie et des Terreaux. Nous avons bien demandé en Commission les engagements chiffrés de la Métropole vis-à-vis de la Ville, mais on nous a donné les engagements de la Ville vis-à-vis de la Métropole !

La place de la Comédie figurait déjà dans votre programme de 2001, la rue Victor Hugo dans celui de 2008. Pour la place des Terreaux, pas besoin de faire un dessin pour voir l'urgence. Quant à la rue de la République qui ressemble par endroits à un patchwork, voilà que les dalles se soulèvent par endroit avec la chaleur !

Alors pour autant, nous considérons que l'investissement est important pour faire face à la situation économique et sociale dramatique que nous connaissons, avec un taux de chômage qui bat tous les records, y compris à Lyon.

Le monde économique souffre de votre politique nationale et dès lors, l'investissement des collectivités locales est une bouffée d'oxygène. C'est aussi ce qui doit permettre de faire vivre mieux ensemble les Lyonnais dans la ville et de tirer la ville et l'agglomération vers l'avant et vers l'avenir.

L'investissement public a représenté 45 milliards d'euros en 2014, soit 44 % de l'investissement public, comme l'a récemment indiqué la Cour des Comptes dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

Elle appelle dans ce même rapport à prêter attention au bon ciblage de l'investissement public, de manière à avoir des effets de long terme positifs, tout en mesurant l'impact de cet investissement sur le fonctionnement, que ce soit en coût de gestion des équipements, mais également en coût de personnel.

Aujourd'hui, à la lecture de ce que vous nous avez présenté, nous avons beaucoup de difficultés à appréhender la bonne prise en compte de ces recommandations, qui nous semblent pourtant le b.a.-ba de la dépense publique :

- Cet investissement, vous le financez par l'augmentation des impôts et des tarifs qui frappent, bien sûr, un peu plus les Lyonnais, après l'avoir fait au niveau national.
- Il va se financer également par un accroissement très fort de la dette : + 100 M€ d'ici à la fin du mandat et donc un dépassement de la barre des 8 ans en matière de capacité de désendettement, barre que

M. Brumm qualifiait la semaine dernière à la Métropole de « dangereuse », puisque nous devrions être au delà des 9 ans.

Ce mode de financement pourrait être acceptable, à la condition qu'il soit accompagné par une réelle diminution des dépenses de fonctionnement :

- Nous constatons qu'il n'en est rien au niveau de l'Etat et que donc les dotations aux collectivités locales ne sont pas prêtes d'augmenter.

- Et nous avons de gros doutes sur les économies réelles que vous réussirez à réaliser au niveau local, d'autant que nous pensons, compte tenu du nombre de logements produits dans la ville, que le besoin d'équipements publics est totalement sous-évalué par rapport à ces objectifs de logements créés et que nous serons confrontés à la fin de votre mandat à une dégradation terrible des services publics de la ville, notamment en matière de petite enfance et d'éducation, auxquels les Lyonnais seront confrontés vraisemblablement de façon importante.

Compte tenu de ce que je viens de développer ici et que ces investissements ne représentent pas forcément nos choix politiques tels que nous avons pu les présenter lors de la campagne électorale, nous ne pouvons voter en faveur de votre Plan d'Equipement.

Le déséquilibre entre l'urbain et l'humain est bien trop grand. Et malgré les discours que vous tenez sur la notion d'équilibre, nous aurions aimé pouvoir voir dans ce grand Plan d'Investissement, un grand Plan d'Investissement dans la réussite scolaire des petits Lyonnais, comme nous l'avions proposé pendant la campagne. Ça aurait été un bel investissement dans l'humain.

Toutefois, nous ne voterons pas négativement, car nous ne souhaitons pas envoyer un signal négatif au monde économique dans cette période de difficultés, à laquelle la politique gouvernementale désastreuse que vous soutenez par vos votes au Sénat n'est pas étrangère.

Si M. Bernard pouvait se calmer, se taire et écouter poliment, ce serait gentil !

Aussi, nous nous abstenons sur ce Plan d'Equipement Pluriannuel, car si à la Métropole notre Groupe dans sa majorité a fait le pari de la confiance, nous, élus de Lyon, prenons le parti de la vigilance.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons aujourd'hui le Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon pour le mandat 2014-2020.

Malgré des finances contraintes par la baisse des dotations de l'Etat, un niveau élevé d'investissements est maintenu, ce qui permet de construire de nouveaux équipements pour accompagner l'évolution démographique à la hausse de notre population et d'assurer l'entretien de notre patrimoine. Cela permet aussi de soutenir l'emploi local.

Nous souhaitons souligner l'absence de grands projets que nous pensions inutiles comme le transfert de la Maison de la Danse à la Confluence et apprécions le projet d'ateliers de création artistique au Musée Guimet pour répondre aux besoins de la Maison de la Danse. C'était d'ailleurs une de nos propositions de la campagne des municipales, je parle des ateliers de création et pas du lieu le musée Guimet.

Les investissements annoncés sur les équipements en direction de l'enfance et la jeunesse (écoles, centres sociaux, places en crèche...) vont bien dans le sens de répondre aux besoins de services de proximité de qualité pour les habitants, même si le constat est qu'il y aura toujours un manque de places en crèche étant donné la demande importante en ce domaine.

Nous souhaitons nous arrêter plus précisément sur trois points.

- La question des espaces verts, premier point :

C'est un domaine important pour rendre la ville agréable, respirable et plus fraîche. Nous l'avons bien vu ces derniers jours. Après la création de grands espaces comme les Berges du Rhône, le parc Sergent Blandan ou encore le parc du Vallon à la Duchère, ce Plan d'équipements est orienté plutôt vers des espaces verts de taille moyenne, ce qui est une bonne chose pour mailler notre ville. Il faudra travailler aussi aux liens entre ces espaces et réaliser ainsi de véritables trames vertes permettant à la biodiversité de se développer.

Nous regrettons par contre que dans la liste des projets n'apparaissent pas de jardins partagés, jardins qui permettent de découvrir ou retrouver le plaisir de jardiner tout en créant du lien social. Nous souhaitons que de tels projets se développent dans les arrondissements et qu'en particulier une solution soit rapidement trouvée pour la réouverture du jardin des Pendarts.

- Deuxième point, la question de l'éco-rénovation des bâtiments municipaux :

Le niveau d'investissement consacré pour l'isolation thermique, la rénovation des installations de chauffage ou encore du remplacement des fenêtres des bâtiments municipaux est en hausse par rapport au mandat précédent, ce qui est une bonne chose. Il devrait permettre d'atteindre les objectifs retenus dans notre plan climat de réduction de 20 % de la consommation énergétique des bâtiments et des émissions de gaz à effet de serre. Mais un suivi dans ce domaine est primordial et un point d'étape à mi-mandat permettra de vérifier où l'on en est et décider, si nécessaire, d'investir plus dans ce domaine. Il est à souligner aussi l'enjeu de formation du personnel de la ville sur ces questions. Nous pensons d'ailleurs que nous devrions avoir des objectifs plus ambitieux, étant donné les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, il faut avoir en tête que certaines collectivités ont dépassé ces objectifs de 20 % et ont des objectifs de 30 % comme par exemple la Ville de Paris.

- Troisième point, la question de la participation des habitants et des initiatives citoyennes :

Pour accompagner les projets du Plan d'Équipement Pluriannuel, la concertation avec les habitants et les usagers doit être menée très en amont pour que certaines de leurs propositions puissent être prises en compte et qu'ainsi on réalise en partie une co-construction de projets.

Il nous paraît aussi important d'être à l'écoute et d'accompagner des initiatives citoyennes (par exemple sur des aménagements de proximité comme des jardins partagés, j'en ai déjà parlé, des mises en place de composteurs de quartiers), des initiatives sociales (par exemple des groupements d'achat) ou encore des initiatives économiques pour favoriser les circuits courts (nous avons parlé tout à l'heure du projet de halle de producteurs à la halle de la Martinière).

En revanche, et ce ne sera pas une surprise, nous sommes opposés à l'extension conséquente de la vidéosurveillance et aux investissements qui l'accompagnent. Nous y reviendrons tout à l'heure à propos de la délibération présentée aujourd'hui. Nous pensons que la sécurité des Lyonnais passe d'abord par des emplois et des actions de proximité. Les investissements doivent privilégier l'ensemble des dispositifs humains : l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle, la prévention, l'animation et la présence de commerces dans les quartiers. Nous aurions préféré que cet argent soit fléché pour un projet pour la poursuite de l'Internat Favre en lien avec la Métropole ou encore le maintien du dispositif Enfance Arts et Langages, qui sont de bons outils pour une politique sociale et éducative qui a pour objectifs de lutter contre les inégalités.

Nous vous demandons d'avoir comme objectif une évaluation de ce plan pluriannuel d'investissement à mi-mandat, au regard des enjeux de la transition écologique et du réchauffement climatique. Des rééquilibrages ou nouveaux choix pourraient alors être effectués.

Les élus écologistes de la Ville de Lyon seront extrêmement vigilants et force de propositions sur un certain nombre de sujets pour que notre ville réponde aux enjeux de la transition écologique.

Malgré certaines réserves que nous venons d'exprimer, nous voterons ce Plan d'Équipement Pluriannuel. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers Collègues, la délibération soumise à notre vote ce soir a pour objet le Plan d'Équipement 2015-2020.

2015-2020, cinq années d'investissements très importantes pour le visage à venir de notre ville, où nous avons un rôle contracyclique à jouer dans le contexte national et international complexe.

Cinq années durant lesquelles nous avons à soutenir le développement de notre ville. Nous le devons à l'histoire et au patrimoine lyonnais, nous le devons aussi aux acteurs sociaux, économiques, culturels, associatifs aux côtés desquels nous sommes engagés pour faire la ville.

Nous le devons aussi aux habitantes et habitants qui ne sont pas épargnés dans leur quotidien par le climat économique et social. Nous devons prendre en compte leurs besoins en terme d'équipements de proximité, qu'ils soient sociaux, de santé, éducatifs, culturels, sportifs, qu'ils soient à destination des familles ou des personnes seules, au service de nos aînés ou de la petite enfance.

Nous avons une responsabilité à développer notre ville en harmonie, à faire en sorte qu'elle soit à la fois attirante et tournée vers l'extérieur, à la fois soucieuse du bien vivre de ses habitantes et habitants.

Oui, en tant que responsables politiques, c'est la culture du bien commun et la culture du bien vivre que nous avons à développer encore, et sûrement plus que jamais, dans notre ville.

Voici donc les enjeux auxquels nous confronte la délibération de ce soir portant sur notre plan d'équipement, un plan d'équipement qui demande ambition et raison, rigueur et souplesse, démocratie et transparence.

Je vais revenir d'abord sur ce dernier point : démocratie et transparence.

En termes de transparence, il y a à redire. Il nous est en effet demandé de nous prononcer sur une délibération qui -et j'y reviendrai- présente les grands secteurs sur lesquels nous allons investir, mais qui ne présente pas l'ensemble des projets a priori retenus.

Nous avons finalement eu plus d'informations, et ce n'est pas bien, par le biais de votre conférence de presse ou, et c'est mieux, lors de la Commission Finances présidée par M. Richard Brumm, que je ne manque jamais de remercier, ainsi que ses services d'ailleurs.

Si j'en viens à l'aspect démocratique du Plan d'équipement, je peux dire au nom des élus Lyon Citoyenne et Solidaire en responsabilité en mairie du 1^{er}, que le vote des Lyonnaises et des Lyonnais sur le 1^{er} arrondissement a pour l'instant été respecté. Oui, au sein de ce Plan d'équipements, nous retrouvons une partie de nos propositions de campagne, une partie du plan de mandat que nous vous avons transmis en juillet 2014.

Nous en prenons acte, ainsi que j'ai pu le faire d'ailleurs lundi dernier en séance publique de la Métropole. Et la réponse que vous nous avez apportée tout à l'heure, tant sur la Halle de la Martinière que sur l'accompagnement du développement du bas des Pentes va dans le bon sens.

Il reste toutefois quelques points d'ombre et je suis inquiète des fermetures annoncées sans concertation avec la mairie d'arrondissement, des bains douches et de la salle Rameau. De même, sur la réouverture du jardin Bon Pasteur ou sur le devenir du quartier de l'amphithéâtre et de ses bâtiments publics, il nous reste encore à dialoguer et à avancer. Je pense aussi à une meilleure application nécessaire de la loi PML, notamment pour ce qui est du transfert et de la gestion d'équipements dits de proximité.

Pour remédier à ces points d'ombre et au défaut de transparence de cette délibération un peu trop généraliste, les élu(e)s Lyon Citoyenne et Solidaire souhaitent la mise en place d'un outil de mise en œuvre et de suivi de ce Plan d'équipement sur les cinq ans à venir. Un outil de suivi et de co-pilotage qui pourrait être partagé par les 9 maires d'arrondissement, le Maire de Lyon et ses adjoints par exemple.

Elu(e)s, nous l'avons d'abord été dans des arrondissements : les habitantes et habitants nous ont fait confiance et nous sommes donc soucieux que les projets avancent sur nos quartiers, conformément à nos engagements. Mais Conseillers municipaux, nous avons aussi à nous assurer que les équilibres sont respectés non plus seulement quartier par quartier, arrondissement par arrondissement, mais bien entre les délégations et les compétences de notre ville. Nous avons à nous assurer que nous partageons bien les mêmes priorités.

Si l'on compare le plan d'équipement tel que nous avons à le voter ce soir pour 2015-2020 et celui que nous avons voté en décembre 2008 pour la période 2009-2014, qu'observons-nous ? Nous observons des lignes stables, certaines en hausse, d'autres en chute. Je ne vais pas les passer en revue une par une, juste revenir sur ce qui me semble essentiel.

Parmi les lignes stables, la petite enfance avec 16,4 millions d'euros inscrits dans le plan d'équipement 2015-2020, alors que nous avons inscrit 16,2 millions d'euros en 2008. Une stabilité qui masque en fait une baisse relative du fait de la hausse des coûts de construction et de réhabilitation. Pour notre part, c'est bien une hausse de ces crédits que nous aurions souhaitée. En effet, la petite enfance ne représente plus que 2,7 % de notre budget total d'investissements alors que c'est une compétence municipale par excellence.

D'autre part, et pour revenir au thème de l'emploi qui vous est cher Monsieur le Maire, répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants c'est aussi se soucier de la manière dont les parents peuvent travailler ou accéder au marché de l'emploi, et c'est particulièrement vrai pour les femmes ou les familles monoparentales.

Parmi les lignes en baisse, le scolaire avec 75,8 millions d'euros inscrits au PEP 2015-2020, contre 78,6 millions en 2008. Nous ne comprenons pas cette baisse alors que notre ville se densifie. L'augmentation du nombre de familles résidant à Lyon, et donc d'enfants scolarisés, rend indispensable un plan d'équipement plus conséquent pour les écoles. Les travaux dans les écoles ne sont pas des travaux de confort mais conditionnent le bien-être des élèves lyonnais, comme d'ailleurs celui des enseignants, intervenants, et personnels municipaux qui évoluent à l'année dans ces bâtiments, et on a bien vu avec les activités du vendredi après-midi combien certaines de nos écoles étaient à l'étroit.

La ligne d'investissement consacrée au développement économique est divisée par deux et ne représente plus que 0,5 % du plan d'équipement pluriannuel ! Je comprends donc bien la gêne de votre Adjointe, Monsieur le Maire, pour tenir ses engagements en matière de marchés de producteurs de proximité. Il est vrai aussi que la compétence du développement économique devient de plus en plus compétence de la Métropole.

J'en viens au sport qui est en chute libre, passant de 47,8 millions d'euros en 2008 à 29,8 millions en 2015, ce qui ne laisse présager rien de bon en terme de création ou d'entretien d'équipements sportifs de proximité, alors que nos gymnases municipaux ont déjà du mal à accueillir tous les élèves en journée et refusent des créneaux horaires aux clubs en soirée. Le sport pour tous est de la responsabilité des villes, il permet développement personnel, épanouissement et lien social. Le sport fait partie de l'offre éducative y compris d'une ville qui veut rayonner par son sport professionnel car, on le sait tous, le sport de haut niveau trouve une des ses sources dans le sport amateur.

Enfin, l'enveloppe Solidarité et Jeunesse passe de 59,3 millions en 2008 à 44,1 millions en 2015 : elle représentait 9,8 % du plan d'équipement 2009-2014, elle ne représente plus que 7,2 % pour 2015-2020.

Ce choix nous inquiète, et même si le lien est bon avec votre Adjointe à l'action sociale, il n'est pas possible pour nous de consacrer moins à la jeunesse, moins aux personnes âgées, moins aux personnes vulnérables, aujourd'hui dans le contexte économique que nous traversons tous.

Voilà, pour conclure, le paradoxe dans lequel nous nous trouvons. Nous sommes des élus satisfaits d'avoir été pour l'instant entendus pour leur arrondissement, mais inquiets d'un certain nombre de choix opérés plus globalement sur la ville. Nous renouvelons également cette inquiétude dans l'incompréhension croissante des personnels de notre ville face aux choix que nous opérons. Aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, « notre maison brûle et nous regardons toujours ailleurs... et pourtant nous devons trouver des solutions puisqu'il n'y a pas de planète B. »

C'est sur ce constat et sous des températures caniculaires que Lyon a accueilli le Sommet Climat et Territoire, une étape importante dans la préparation de la Conférence Climat de l'ONU en décembre. Cette rencontre a permis de confirmer que l'action locale est essentielle ; c'est grâce à elle que l'on peut construire une pensée globale, penser global, agir local.

75 % des habitants de la planète seront citoyens d'ici 2050. Ainsi, ce sont les villes qui, pour assurer un bien-vivre à tous, doivent développer un modèle urbain prompt à répondre aux exigences de la lutte contre le réchauffement climatique et garantir ainsi leurs fonctions d'habitats, d'activités économiques, d'équipements, de transports, de loisirs, etc.

Lyon doit s'inscrire dans ce mouvement et la PPI se doit d'offrir une vision durable pour notre ville.

Justement, sur cette PPI, si la capacité d'investissement reste audacieuse et devrait préserver le volet de l'écologie pragmatique, nous resterons attentifs sur deux points :

- le premier tenant à ce que la planification de 40 millions d'économie du budget de fonctionnement sur ce mandat, préserve toutefois un service public de qualité ;

- et le second résidant dans le Plan d'Équipement Pluriannuel qui, nous l'espérons, fera œuvre de continuité dans l'adaptation du fonctionnement de la cité à son environnement. Nous devons être dans la continuité de Vélo'V, des berges du Rhône, des rives de Saône, de l'augmentation régulière de notre masse verte, des éco-quartiers créés à la Duchère et à la Confluence, qui ont montré notre volonté d'aller vers un nouveau modèle urbain. Malgré la crise économique, notre PEP doit s'inscrire dans la détermination d'aller encore plus loin.

A ce titre, les projets exposés dans cette programmation, portés par les délégations de la ville et/ou en interconnexion avec la Métropole, s'accordent globalement avec l'idée d'accompagner durablement l'humain et plus largement le monde du vivant, dans ce que sera la ville de demain.

Accompagner durablement, en affectant des crédits nouveaux qui s'appuient majoritairement sur notre patrimoine existant. A ce titre, les mesures de conservation et de mise en valeur prennent en compte les enjeux que sont la maîtrise de l'énergie, l'accessibilité, le logement social, le renouvellement urbain et la nature en ville, pour ne citer que cela.

Accompagner durablement encore, en choisissant des projets qui s'intègrent dans un modèle de développement urbain qui améliore le cadre de vie et contribue à l'attractivité, créatrice d'emplois, pour notre territoire,

La ville capte une part importante de la population métropolitaine et évite ainsi, c'est important, l'étalement urbain qui, comme chacun le sait, est consommateur d'espace, d'énergie et favorise la pollution automobile. La ville se construit sur elle-même, décloisonnant les équipements, valorisant la proximité entre les services et l'habitat, réduisant les distances à parcourir dans les déplacements quotidiens. A proximité de l'habitat se retrouvent les écoles, les commerces, les crèches, des locaux d'activités, des équipements sportifs et de loisirs, des établissements culturels et des parcs et jardins.

L'accessibilité permet un développement harmonieux de la ville et même s'il n'est pas facile de mettre tout le monde d'accord sur le devenir du C3, nous offrons aux Lyonnais un maillage de transports en commun efficace visant à se développer afin de consolider l'accessibilité entre les quartiers et réduire encore la part de dépendance à la voiture.

La densité fait la part belle au vélo il faut le dire, qui devient le moyen de transport le plus rapide dans une ville « courte distance ». Son trafic a doublé depuis fin 2009 à Lyon et le réseau de pistes cyclables de plus de 150 km ne cesse de s'étendre, en quantité et en qualité, avec les tourne-à-droite cyclables et prochainement les doubles sens cyclables. Ainsi, un espace public qui privilégie les transports en commun et le développement des modes doux abaissent la pollution, rend la ville à ses habitants.

Et pour couronner le tout, l'optimisation de ce modèle de mobilité peut être envisagée avec la mise en place d'un péage urbain privilégiant les véhicules les moins polluants, ce qui aurait des impacts significatifs sur la qualité de l'air. Une étude actuellement en cours devrait confirmer tout cela.

Un autre levier de la ville durable, c'est notre gestion de l'énergie à travers le Plan Climat Energie et Territoire. Il s'agit d'un levier essentiel sur les enjeux de transition énergétique et de santé publique et qui, de plus, est créateur d'emplois, ce qui va dans le sens de ce qu'on appelle la croissance verte. Sur la question de l'efficacité énergétique, notre collectivité doit se montrer exemplaire dans la manière dont elle réduit sa consommation d'énergie et adapte ses bâtiments et ses installations thermiques dans leur rénovation, ce à l'image de Confluence, qui réhabilite des friches industrielles en premier quartier durable de France, labellisé WWF ou la Duchère, qui a décroché sous le précédent mandat le premier label éco-quartier.

Nous sommes dépendants de la sauvegarde de la biodiversité et du bon fonctionnement de nos écosystèmes. A Lyon, l'activité humaine se reconnecte à la nature grâce à un fort maillage du territoire constitué des parcs, des liaisons vertes -cela a été plusieurs fois souligné- et des jardins de proximité faisant que chacun puisse avoir un espace vert à moins de 500 m de son habitation. La nature est devenue un outil d'aménagement de la ville au même sens que le bâti.

Cette nature se développe pour le bien-être de tous, en contribuant directement à la réduction des îlots de chaleur, à la fixation des polluants, à la filtration des eaux de pluie. Elle améliore notre condition physique, en offrant un cadre pour une pratique sportive gratuite, favorisant le déplacement à pied ou à vélo. La nature en ville est un levier essentiel de l'attractivité de notre territoire en faisant de la ville une destination pour les ménages, le tourisme et les entreprises.

Selon une étude américaine, elle aurait une incidence sur la productivité au travail en agissant sur le stress, l'attention et la concentration. Les entreprises l'ont bien compris et Lyon est un territoire attractif pour elles.

Ce Plan d'Équipement Pluriannuel 2015-2020 repose sur les fondamentaux d'une ville fonctionnelle, plus fluide, plus verte, offrant les conditions d'un bien-vivre ensemble.

Nous veillerons à ce que sa traduction opérationnelle réponde aussi bien aux enjeux climatiques, de santé publique qu'aux enjeux d'attractivité et d'équilibre social pour nos quartiers.

Le Groupe Lyon Ecologie et Citoyens vote donc favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la PPI de ce nouveau mandat intervient, comme nous le savons tous, dans un contexte économique et financier extrêmement contraint.

En effet, comme nous l'avons déjà vu lors de l'examen du budget primitif 2015, nos collectivités locales doivent faire face à des baisses drastiques des dotations de l'Etat. Rappelons juste qu'à partir de 2017, la

Ville de Lyon subira une baisse de sa DGF de 40 M€, chiffre qui sera reconduit chaque année, jusqu'à la fin du mandat.

Malgré cette situation très délicate, vous nous présentez Monsieur le Maire, une PPI de 600 M€ pour ce mandat, soit l'équivalent de la programmation d'investissement telle qu'annoncée en 2008 lors du précédent mandat, avec une nuance il est vrai, la PPI précédente avait en effet atteint le niveau historique de 660 M€. Mais sait-on jamais ! Si le PIB de notre pays voyait une hausse significative dans les prochaines années, nous pouvons espérer alors une embellie des finances publiques, et donc retrouver de nouvelles marges de manœuvre qui pourront, alors, profiter à notre capacité d'investissement.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il faut lier cette PPI ambitieuse à celle tout aussi importante de la Métropole qui atteindra 3 milliards et demi d'euros et qui a été votée à la quasi unanimité lundi, en séance de la Métropole, signe d'une reconnaissance politique tous bords confondus d'un effort exceptionnel de cette collectivité en temps de crise et je me permets, à ce moment, de m'étonner d'un vote différent de certains élus des groupes UDI et Républicains, par rapport au vote qu'ils ont eu, eux-mêmes, à la Métropole, siégeant pour certains, au sein de cette collectivité.

Non seulement ces deux PPI vont permettre de soutenir le développement et le rayonnement de notre territoire, améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, renforcer les solidarités entre nos quartiers, doter les Lyonnais d'équipements publics de grande qualité, mais aussi ce niveau d'investissement exceptionnel va soutenir l'activité économique de nos entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Avec donc un total de plus de 4 milliards d'euros de crédits d'investissement, notre territoire se situe au sommet de l'investissement public de notre Pays, et va donc représenter une bulle d'oxygène primordiale pour l'économie et l'emploi de ce secteur du BTP alors même qu'il traverse une phase très délicate.

Je ne reviendrai pas dans le détail, sur les projets qui vont être réalisés grâce à cette PPI, car Monsieur le Maire, vous nous en avez déjà fait un large aperçu avec votre présentation, mais je citerai juste deux chiffres : les 90 M€ dévolus à l'enfance, petite enfance et éducation cumulés et les 44 M€ de la solidarité, la jeunesse et les seniors qui démontrent là encore notre ambition pour offrir à nos concitoyens, aux familles lyonnaises et à nos aînés des équipements publics modernes et de qualité.

C'est donc avec conviction que le Groupe Centre Démocrate votera pour cette PPI ambitieuse pour Lyon et les Lyonnais.

Je vous remercie.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Plan d'équipement pluriannuel qui vient d'être présenté, n'est pas, comme certains voudraient nous le faire croire, un catalogue d'enveloppes budgétaires, une liste à la « Prévert » de projets sans lien les uns avec les autres. Il porte au contraire, notre vision de Lyon et l'ambition que nous avons pour notre ville dans le mandat qui vient : poursuivre la métamorphose qu'elle a connue ces dernières années, construire une ville agréable à vivre pour tous en s'appuyant sur ses richesses, son identité, ses habitants. Ce dont il s'agit, c'est de préparer et modeler l'avenir de notre territoire.

Ce qui marque cette PPI, c'est d'abord son volontarisme, avec un objectif de 600 M€ d'investissements d'ici 2020, soit une moyenne de 100 M€ par an. Conserver un rythme d'investissements soutenu alors que notre budget est soumis à des contraintes exogènes sans précédent, c'est loin d'être anecdotique. Beaucoup de grandes villes, en France, dont la santé financière est moins bonne qu'à Lyon, ont dû se résoudre à sabrer dans leurs investissements pour équilibrer leurs budgets. Grâce à notre gestion saine des deniers publics et au plan d'économies sans précédent que nous avons mis en place pour réduire nos dépenses de fonctionnement, nous préservons notre capacité à construire une ville dynamique qui offre un cadre de vie de qualité.

Cette PPI, traduit également une vision cohérente et équilibrée sur notre territoire :

- D'une part, nous lancerons ou accompagnerons de grands projets d'ampleur métropolitaine : restructuration des deux pôles d'échanges Part-Dieu - Perrache, poursuite de l'aménagement et du développement économique du quartier de l'Industrie à Vaise et de celui de Gerland dans le 7^e, contribution à la modernisation de l'hôpital Edouard Herriot, phase 2 de Confluence... Tous ces projets conforteront notre attractivité et le dynamisme économique de la ville.

- D'autre part, nous investirons dans des projets de proximité dans chacun de nos arrondissements et de nos quartiers, pour offrir aux Lyonnaises et aux Lyonnais un cadre de vie et des services publics toujours

plus qualitatifs répondant à leurs besoins : opérations de renouvellement urbain dans les quartiers en politique de la ville (Duchère, Mermoz...), construction ou extension d'écoles, rénovations de centres sociaux ou de MJC, réaménagement d'espaces publics (le plan presque île, le parvis d'Incity, le parc Feuillat, pour n'en citer que quelques uns). C'est dans cette complémentarité entre projets à dimension métropolitaine et investissements de proximité, au plus près des habitants, que se dessine la réussite de notre ville, ce que l'on a maintenant coutume d'appeler le « modèle lyonnais ».

Cet équilibre, et il faut le souligner, c'est aussi celui d'un développement durable qui promeut tout à la fois efficacité et performance économiques, prise en compte des problématiques sociales et de solidarité et intégration des enjeux écologiques de notre territoire.

Dans cette perspective, nous avons fait le choix d'adopter une approche responsable s'appuyant sur des investissements qualitatifs et vertueux. Citons, à titre d'exemple, les interventions sur nos équipements d'éclairage public, qui permettront d'effectuer des économies d'énergie et donc d'en diminuer le coût ; la poursuite de la modernisation de notre parc de véhicules, qui génère une baisse de la consommation de carburants ; ou, sur un autre plan, l'automatisation du prêt dans nos bibliothèques, qui permettra de redéployer les personnels dans les futurs établissements qui ouvriront au cours de ce mandat. Chaque projet nouveau a ainsi été pensé pour générer des coûts de fonctionnement réduits et optimisés.

Notre responsabilité, c'est enfin celle d'opter pour des projets de qualité, qui transforment notre ville mais sans être fastueux, sans engendrer des coûts exorbitants, comme nous le ferons dans la rénovation des espaces publics de la presque île. C'est, par ailleurs, d'accepter que les projets peuvent se dérouler en plusieurs phases, de prioriser nos interventions et de pouvoir irriguer l'ensemble de notre territoire.

Ce plan d'équipement, porteur d'une dynamique urbaine à la hauteur de notre ville, il n'est viable que parce que nous avons su mobiliser et mettre en mouvement l'ensemble de nos partenaires autour de celui-ci. Partenaires publics, bien sûr, à commencer par la Métropole de Lyon, qui porte certains des grands projets de notre territoire et concourt à de nombreux autres ; bailleurs sociaux évidemment, que nous accompagnons pour assurer une production de logements sociaux particulièrement ambitieuse.

Mais aussi acteurs privés, que nous mettons à contribution pour construire des équipements publics dans le cadre des Projets Urbains Partenariaux, dispositif particulièrement innovant que nous n'hésitons pas à mobiliser. Le projet du Grand Hôtel Dieu, porté lui par un acteur privé, permettra de réaménager un nouveau lieu de vie en cœur de presque île, offrant services et espaces publics aux Lyonnais.

Tissu associatif, enfin, sur l'expertise de qui nous savons nous appuyer, comme ce fut le cas récemment dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Volontarisme, équilibre, responsabilité, exigence dans la qualité des projets, capacité à fédérer les forces vives du territoire, voilà ce qui marque ce plan d'équipement pluriannuel que le Groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec cette PPI et les marges de manœuvre, voilà les perspectives de ce mandat tracées jusqu'en 2020. Investir et faire des économies, c'est ce double mouvement qui va nous accompagner durant ces 5 ans.

Certains nous reprochent une présentation tardive de notre plan pluriannuel d'investissement. Or, nous savons tous que notre PPI s'est construite dans un contexte particulier. Nous avons pris le temps de la réflexion et de la discussion. C'était nécessaire.

Nécessaire pour dégager des marges de manœuvre redéfinissant notre offre de service public au plus grand nombre de nos concitoyens, avec des choix partagés, mais pas toujours faciles à assumer.

Nécessaire pour adapter nos ambitions au nouveau contexte budgétaire imposé par l'Etat au lendemain des élections municipales, notamment du fait de la baisse des dotations que l'Etat Sarkosyste avait largement amorcée en aggravant la dette publique. Notre Groupe Lyon Gauche Solidaires le rappellera autant qu'il le faudra dans cette assemblée.

Ces baisses, totalement injustes et injustifiées, auront d'une manière ou d'une autre des conséquences dangereuses pour nos concitoyens et nos services publics. La dette des collectivités pèse tout juste 9 % de la dette nationale et elles portent à elles seules 71 % de l'investissement public ; ce qui en fait de véritables locomotives pour les créations d'emplois et la transition énergétique, comme l'illustre notre PPI.

Malgré cela, l'Etat se désengage toujours plus du soutien apporté aux collectivités locales, poussé par les politiques d'austérité de l'Union Européenne, dont la Grèce illustre aujourd'hui l'impasse.

Nous ne partageons pas le diagnostic fait sur les causes de la dette de l'Etat, ni sur les mesures prises pour la réduire. Ces décisions sont contre productives. Elles vont même à l'inverse du but déclaré puisqu'elles entretiennent une spirale de récession. Nous ne nous résignons pas à cela et réclamons toujours de changer d'orientation en la matière aux niveaux national et européen !

Cela étant, les collectivités sont bien obligées de faire face à la situation. Pour nous, il s'agit de prendre les mesures qui conservent le sens et les objectifs humains et sociaux, de solidarité et d'efficacité, que nous portons.

Pour cela, nous pouvons nous appuyer, Monsieur le Maire, sur les indicateurs de gestion de notre ville qui, dans ce contexte, sont remarquables. Nous pouvons aussi nous appuyer sur notre démarche collective.

Ensemble, nous nous sommes impliqués dans la recherche d'économies et de recettes. Etre associés en amont, travailler les transversalités de nos missions, dans la transparence, ont pacifié nos débats et nous ont fait avancer dans le respect de nos diversités politiques. Nous vous proposons, Monsieur le Maire, de continuer cette démarche de réflexion et de discussion tout au long de ces 5 années à venir, pour décider ensemble dans quelle mesure la PPI et les marges de manœuvre doivent évoluer.

Nous aurons une attention particulière à la petite enfance où nous pourrions risquer ne pas couvrir les besoins en berceaux. Notre groupe sera vigilant sur les choix de mode de gestion pour tous nos équipements publics, comme nous serons vigilants sur l'éducation où la programmation des opérations de groupes scolaires en fin de mandat risque de créer un décalage avec des besoins qui eux sont immédiats.

Il faut suivre l'évolution de la PPI en rapport avec la Métropole puisque les programmes d'investissement de Lyon et de la Métropole sont indissociables et complémentaires. Je dirais même que nos destins sont liés !

Un autre élément nous semble essentiel. Les investissements ne sont pas déconnectés du fonctionnement. Ils ont un lien direct. Pour sa réalisation, un plan d'investissement a besoin des agents de notre Ville de Lyon. Ce sont les agents qui, par leurs missions, leurs compétences et leur motivation permettent les investissements et mettent en œuvre un service public de qualité en direction des Lyonnais et des petits Lyonnais.

Les investissements génèrent de nouveaux coûts de fonctionnement et de besoins en personnel. A ce niveau, les postes vacants supprimés ou gelés sont source d'inquiétude. Nous sentons bien qu'une certaine tension s'installe dans les services, que les charges de travail, qui sont déjà lourdes, entraînent des difficultés. Il ne faudrait pas que cela ralentisse la réalisation de notre PPI.

Les réorganisations de services sont nécessaires. La tâche est difficile avec des dizaines de corps de métiers, de statuts différents. C'est pourquoi, nous apportons tout notre soutien à notre Collègue Gérard Claisse qui s'attaque à ce chantier immense avec pour objectif l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Il faut absolument tenir compte de tous ces éléments car nous avons besoin d'investir. Investir pour répondre aux besoins des Lyonnaises et Lyonnais, pour suivre la croissance démographique, pour favoriser le développement économique nécessaire de notre cité, pour son embellissement, pour son patrimoine qui fait aussi son attractivité. Investir, pour le vivre ensemble.

Et avec un niveau d'investissement équivalent aux précédents mandats, 100 millions d'euros par an, cette PPI est remarquable et ambitieuse et va nous permettre de continuer à changer la ville en profondeur. Elle va changer la Part-Dieu et aussi Perrache, deux quartiers emblématiques, deux gares et deux lieux stratégiques de notre ville. Elle va changer avec des équipements nouveaux : crèche, école, bibliothèque, maison de l'enfance, centre social, un nouveau siège pour le CCAS, la rénovation importante de l'hôpital Edouard Herriot... L'hôpital Edouard Herriot, c'est votre ambition, Monsieur le Maire, et nous vous en remercions. Elle va changer avec une nouvelle vie pour le musée Guimet et l'atelier de la danse qui va s'y installer, avec une nouvelle vie pour l'Hôtel Dieu, avec la poursuite du renouvellement urbain à la Duchère, Mermoz, Langlet Santy.

Elle va continuer de favoriser la mixité grâce à un effort maintenu sur la production de logement social, avec au minimum 1 600 logements par an sur les trois prochaines années et en veillant à une meilleure

répartition sur les arrondissements. Sans oublier l'offre de nombreux logements pour nos étudiant(e)s d'aujourd'hui et de demain !

Nous allons aussi intensifier notre politique d'éco-rénovation de nos bâtiments et du parc immobilier pour en améliorer l'efficacité énergétique et répondre au défi énergétique et climatique. Nous allons amplifier notre effort sur l'accessibilité de nos établissements recevant du public. Nous allons continuer le développement de l'économie sociale et solidaire, secteur d'avenir, créateur d'emplois et porteur d'une économie de proximité, plus solidaire, plus écologique.

Ainsi, nous poursuivons le mouvement commencé en 2001, toujours motivé par la volonté de construire et de vivre dans une ville solidaire, durable, équilibrée. Monsieur le Maire, chers Collègues, le groupe Lyon Gauche Solidaires votera cette PPI.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, la présentation de la PPI est un des moments forts dans la vie de notre ville car elle témoigne des grands axes et des grandes priorités que l'équipe municipale a souhaité mettre en place pour ce mandat et bien sûr, au-delà, dans un souci de continuité, ce qui est bien sûr l'essentiel de la gestion d'une ville. Elle dresse les grands projets de développement pour notre ville et répond aux défis auxquels elle doit faire face aujourd'hui et encore plus demain.

La PPI traduit les grands axes et les projets que nous souhaitons pour notre ville, pour Lyon, pour les Lyonnais, au cœur du développement métropolitain. La présentation qui en a été faite tout à l'heure par M. le Maire montre combien nous avons eu le souci d'une transversalité, dans une vision d'organisation complexe, très transversale et en même temps équilibrée.

Cette PPI a bien sûr été élaborée en lien et en dialogue avec celle de la Métropole, avec les projets des arrondissements et avec une volonté partagée. Une priorité : la qualité de vie au quotidien des Lyonnais et des grands Lyonnais dans chacun des quartiers de notre cité et pas seulement dans l'hyper centre. Et puis bien sûr, la volonté de rester fidèle à nos engagements vis-à-vis des Lyonnais en concentrant nos décisions sur le cœur de notre projet pour Lyon.

J'ai bien entendu les différentes interventions. M. Boudot n'est plus là mais il a beaucoup parlé de marqueurs idéologiques. Si nous étions dans ce cas-là, nous aurions une certaine fierté à être en miroir de celle qu'il présente lui-même. J'ai entendu aussi le désespoir de la non réalisation de la maison de la danse. Je suis ravi de cet enthousiasme et de la perception qu'il fallait vraiment une maison de la danse. Ce que nous avons voulu, vous avez parlé tout à l'heure d'innovation, c'est préserver ce qui est le cœur de la danse à Lyon, c'est-à-dire la création et le travail avec les amateurs. Je suis sûr que le projet qui est en cours répondra à ces objectifs.

Un mot pour dire que cette PPI a été élaborée dans un cadre budgétaire très particulier, nous le savons, tout le monde l'a dit, celui bien sûr d'une baisse importante des dotations de l'Etat aux collectivités qui impacte notre ville à hauteur de 40 millions. C'est donc dans ce cadre précis et contraint que nous avons travaillé avec la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement car ces investissements sont pour nous des facteurs majeurs du développement de notre cité tant aux plans économique, social et culturel.

Nous avons d'ailleurs été très attentifs dans ce travail, on ne l'a pas relevé, que ces investissements n'aient pas une répercussion trop importante ensuite sur les crédits de fonctionnement de la Ville. Un point important.

Un cadre budgétaire donc certes particulier mais dans une situation financière saine, ce qui a permis de programmer de nombreuses opérations et qui permet de poursuivre les efforts de la Ville qui représentent plus d'un milliard cinq cent mille d'investissement depuis 2002, je parle de ces deux derniers mandats.

Cette PPI, cela a été dit, nous l'avons voulu volontariste, dimensionnée à 600 millions sur le mandat et bien sûr, avec la PPI de la Métropole qui a été présentée il y a quelques jours et largement soutenue.

Nous avons de nombreux projets et nous avons souhaité agir pour poursuivre et renforcer le dynamisme de Lyon avec la volonté issue de notre projet présenté en 2014 pour la ville et pour les Lyonnais.

La volonté de l'équipe municipale, c'est de relever plusieurs défis comme nous l'avons déjà indiqué : le défi économique, le défi de la qualité de vie, le défi de l'habitat et de toutes les questions liées à la proximité, relever également le défi écologique, le défi du développement de notre cité. Oui, nous souhaitons une ville et une Métropole à taille humaine qui soit inclusive en pensant la place et les besoins de chacun dans la cité, une ville qui soit solidaire.

Nous l'avons dit dès le début de ce mandat et au début de cette année à l'occasion de la création de la Métropole, nous voulons bâtir une ville ouverte sur le monde, une ville attractive, accueillante et hospitalière, où chacun puisse trouver sa place. Une ville tournée vers le progrès et la création. Nous voulons élaborer des politiques publiques plus efficaces, plus coordonnées, pour plus de solidarité, plus de cohésion, plus d'équité et d'égalité. C'est donc dans cet esprit que nous avons bâti cette programmation d'investissement pour l'avenir et elle traduit bien sûr les efforts que nous voulons pour transformer notre ville.

Nous l'avons vu, de nombreux quartiers vont ainsi poursuivre leur transformation. Je ne vais pas les citer tous : de la Presqu'île avec l'Hôtel Dieu, jusqu'à Gerland et la Duchère. Ce sont des quartiers qui vont renforcer leur offre de services et dans chacun des domaines d'investissement vont être réalisés que ce soit dans le secteur de l'enfance et de l'éducation, dans le secteur de l'habitat et des espaces publics, dans le secteur du sport, de la culture et des structures sociales.

Dans le domaine culturel, vous l'avez vu, je ne vais pas insister, trois bibliothèques vont voir le jour et nous savons combien cela est important aujourd'hui pour l'accès de tous au savoir et à la connaissance.

Lyon s'est transformée en quelques années, notre volonté de poursuivre cette transformation, nous avons devant nous de grands défis, l'économie et l'emploi, l'école, la culture, l'écologie, le transport, le logement, l'emploi et le progrès social. Aujourd'hui nous savons que nous devons agir et que c'est par une cohésion sociale renforcée que nous apporterons des solutions à ces tensions majeures. Ces investissements s'inscrivent dans cette stratégie, celle d'une ville, d'une Métropole portant le développement et l'innovation sociale, celle d'une Métropole qui se positionne comme un territoire innovant. Nous avons travaillé avec toutes les équipes de la ville, les mairies d'arrondissement. C'est donc avec le sens de notre responsabilité, avec enthousiasme et volontarisme que nous soutiendrons ce programme car il nous paraît important et je citerai une pensée de Tite-Live « car il faut oser ou se résigner. »

M. LE MAIRE : Et bien, osons ! Chers Collègues, je répondrai bien à chacun et chacune mais je pense que vous préférez peut-être passer au vote.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre, les Groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon et Lyon citoyenne et solidaire se sont abstenus.)

2015/1283 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2020 – Réévaluation du montant des opérations 60029051 «Nouveaux services système d'information PEP 2015-2020», 60029052 «Plan équipement et d'évolution PEP 2015-2020», 60029053 «Maintenance en condition opérationnelle des équipements PEP 2015-2020», 60029054 «Maintenance en condition opérationnelle des infrastructures PEP 2015-2020», 60029055 «Maintenance en condition opérationnelle applications métier PEP 2015-2020» et affectation complémentaire d'une partie des AP n° 2015-3, n° 2015-6, n° 2015-7, n° 2015-8, n° 2015-9, programme 00008 (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Mes chers Collègues, un bon fonctionnement de notre organisation interne et la qualité des services en direction de nos usagers reposent sur un système d'information solide et performant, c'est pour cette raison que nous avons construit un schéma directeur du système d'information ambitieux et maîtrisé. Il se compose de deux parties les plus importantes, d'abord le maintien en condition opérationnelle de notre système d'information afin d'assurer la continuité de services et la sécurité de notre système d'information tout en maintenant sa capacité, et permettre de développer des usages existant en assurant par exemple la pérennité des logiciels et des technologies.

Une deuxième partie concernant les nouveaux logiciels : développer les relations avec les usagers par les services et la dématérialisation, améliorer l'efficacité de l'administration, assurer un plan d'équipements en informatique et d'évolution, et assurer des nouveaux services d'infrastructure. La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention s'adresse à M. Corazzol, rapporteur de ce dossier, qui traite des systèmes d'informations. En effet, je manque vraiment d'information sur un dossier qui relève de sa délégation.

Le 18 juin dernier avait lieu une commission consultative des services publics qui, comme chacun sait, est censée informer un certain nombre d'élus et d'associations de citoyens du déroulement des délégations de service public consenties par la ville à des tiers.

Nous avons donc examiné avec intérêt le camping de Lyon qui va très bien, le Transbordeur, le casino de Lyon. J'attendais pour ma part avec impatience les deux derniers dossiers pour lesquels j'avais plusieurs questions à poser. Il s'agissait en effet de la gestion de la Fourrière municipale par les sociétés EFFIA puis CTDA -la concession ayant été renouvelée en août dernier- fourrière dont les employés ont été en grève pendant deux mois.

Quelle ne fut pas ma déception lorsque, au moment de passer à ces dossiers, donc après 1 h 30 de réunion, M. Corazzol nous a calmement expliqué qu'en raison des manifestants rassemblés sous les grilles de la mairie -c'est vrai que ça devient une habitude- les dirigeants des deux sociétés n'avaient pas pu entrer et que la séance d'information serait remise à plus tard, sûrement avant l'été...

Etant de nature à faire confiance aux gens, j'ai donc quitté la salle et en sortant de la mairie, j'ai reproché gentiment à la dizaine de manifestants effectivement rassemblés sous les grilles, de n'avoir pas laissé rentrer les responsables de leur entreprise, ce qui aurait permis de leur demander des explications. Ils m'ont affirmé n'avoir empêché personne d'entrer, personne ne s'étant présenté.

Alors, deux hypothèses Monsieur Corazzol : soit vous avez sciemment menti en affirmant cela pour éviter les questions gênantes...

(Protestations.)

... écoutez, en l'absence d'explication et bien je maintiens, soit vous avez sciemment menti, soit quelqu'un vous a menti. Je crains que ce ne soit la première hypothèse et c'est pour le moins grave.

M. LE MAIRE : Mais vous voyez le mal partout !

Mme BALAS Laurence : Non, je vous ai dit que j'étais d'un naturel confiant mais là, franchement, j'en doute. Cela démontre un irrespect... au-delà du mensonge, cela démontre un irrespect des élus et des associations convoquées.

Je constate en outre que vous n'avez pas reprogrammé de réunion malgré l'engagement que vous aviez pris, ni même envoyé un mot pour expliquer où vous en étiez. Je vous pose donc les questions ici en Conseil, celles que je n'ai pas pu vous poser : que se passe-t-il à la Fourrière de Lyon ? Il semble qu'il existe de nombreuses entorses au contrat de DSP signé avec la ville.

N'y a-t-il pas un mélange des genres entre les activités commerciales de dépannage de la société CTDA qui, apparemment, ont lieu sur le site concédé par la ville et l'exploitation de la Fourrière, cela de plus avec les mêmes personnels ? La ville a-t-elle autorisé cette pratique ?

Comment expliquez-vous les résultats en demi-teinte obtenus par ce nouveau délégataire, ainsi que le fait curieux que 25 % des mises en fourrière aient lieu dans le 7^e arrondissement à proximité immédiate du terrain de la fourrière automobile ?

Est-il vrai que la redevance qui doit être payée à la ville tarde à l'être et serait en diminution par rapport à la délégation précédente, du fait d'un artifice de calcul utilisé par les délégataires ?

Beaucoup de questions se posent, auxquelles la ville refuse manifestement de répondre ce qui, du coup, suscite de notre part une autre question encore plus importante et grave celle-là : l'appel d'offres a-t-il été mené de manière régulière ? Le rejet de la candidature de l'ancien délégataire et l'absence d'un autre candidat sérieux face à CTDA peuvent permettre d'émettre un doute.

Je vous repose donc ici la question, en Conseil, et j'entends cette fois avoir des réponses : que se passe-t-il à la Fourrière de Lyon ? Pourquoi nous cachez-vous la réalité et surtout, pourquoi ne réagissez-vous pas ?

M. LE MAIRE : M. Corazzol vous répondra. Il aura un entretien particulier avec vous, pour vous dire que l'ancien délégataire avait simplement commis une erreur administrative et qu'il nous était de ce fait impossible de le retenir. Je suis sûr qu'il vous répondra en commission.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1211 - Attribution d'une subvention d'investissement au profit de l'Association RCF-Lyon Fourvière - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et RCF-Lyon Fourvière (Direction de la Construction)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/1290 - Décision Modificative n° 2 - Exercice 2015 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

(Les Groupes Les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon, et UDI et apparentés ont voté contre.)

2015/1180 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 262 941 euros - Opération : Résidence «Le Montesquieu» : construction de 17 logements -12 logements PLUS et 5 logements PLAI- situés 30, rue Montesquieu à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1181 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 263 950 euros - Opération : Résidence «Belle Vue» : acquisition, amélioration de 4 logements -3 logements PLUS et 1 logement PLAI- situés 5, impasse Vauzelles à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1184 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 256 722 euros - Opération : acquisition en VEFA de 35 logements -26 logements PLUS et 9 logements PLAI- situés 57-59, rue de l'Abondance à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1185 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 622 429 euros - Opération : acquisition, amélioration de 16 logements PLAI situés 7, rue Clotilde Bizolon à Lyon 2^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1186 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 229 900 euros - Opération : Résidence « Fontaine Phaeton » - réhabilitation de 69 logements situés 249-251 avenue Berthelot et 6-8 rue des Hériveaux à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1187 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 464 968 euros - Opération : Résidence « Debrousse Parc » - Acquisition de l'usufruit locatif de 11 logements PLS situés 18-20, avenue Debrousse à Lyon 5^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1188 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 926 700 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 45 logements PLS situés 100, cours Lafayette à Lyon 3^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1189 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 549 175 euros - Opération : Résidence «Les Glacières II» - Construction en VEFA de 25 logements -18 logements PLUS et 7 logements PLAI- situés 185, route de Vienne à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)
(Abstention du Groupe Les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon.)

2015/1193 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 9 289 019 euros - Opération : acquisition, amélioration de 59 logements -34 logements PLUS, 15 logements PLAI et 10 logements PLS- situés 59, avenue du Général Leclerc à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)
(Le Groupe Les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2015/1194 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 125 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 2 logements PLAI situés 40, rue Germain à Lyon 6^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1275 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 555 792 euros - Opération : Résidence « Ornano » - acquisition, amélioration de 11 logements -7 logements PLUS, 3 logements PLAI et 1 logement libre- situés 26, rue d'Ornano à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1279 - Garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC La Rédemption pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 350 000 euros - Opération : travaux de rénovation, d'embellissement et de mises aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité de l'école située 35, rue du Lieutenant-Colonel Prévost à Lyon 6^e (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2015/1246 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse (Direction du Développement Territorial)

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Il s'agit d'un soutien à plusieurs associations d'éducation populaire et des actions portées par des associations de jeunesse. Avis unanime et favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : N'ayant pas une lecture suffisante des actions menées par ces associations et conformément au vote du Conseil d'arrondissement, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2015/1179 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon et de Francfort - Signature d'une convention d'application n° 8 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1192 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à la Ligue Rhône-Alpes de Karaté organisatrice des Championnats de France Elite Seniors au Palais des Sports de Gerland, les samedi 2 mai et dimanche 3 mai 2015 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1223 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à l'Arche de Noé dans le cadre du «dispositif ticket sport» pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1234 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free VTT » le 13 septembre 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1235 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association Générations Roller pour l'organisation de la 12^e édition de « Lugdunum Roller Contest » du 18 au 20 septembre 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1236 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak » les 19 et 20 septembre 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1237 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lyon Olympique Echecs pour l'organisation du «championnat d'Europe d'échecs des déficients visuels» du 24 juillet au 2 août 2015 à Lyon 3^e (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1254 - Attribution d'une subvention d'équipement de 1 200 euros à l'Association Dojo Anshin Arts Martiaux pour l'acquisition d'un sous-tatami - Opération 60046571 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1293 - RE LYON NOUS 2015 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/1264 - Opération n° 06016006 «Divers travaux de conservation du patrimoine dans le parc de la Tête d'Or» - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, Programme 20012 pour un montant de 800 000 euros (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un dossier qui concerne le grand parc de la Tête d'Or, je crois qu'il y a une question du 6^e arrondissement où j'ai toujours eu un accueil sympathique sur le terrain.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, parmi les investissements annoncés pour la conservation du patrimoine du parc de la Tête d'Or, le dossier des petites serres est en suspens depuis 2001. Dès 2009, la mairie du 6^e vous avait alerté sur l'état et la dégradation des petites serres dont le caractère de dangerosité avait déjà amené leur condamnation au public en 2006.

Outre la sécurité du personnel, la sauvegarde des espèces d'un patrimoine végétal particulièrement riche était menacée. Nous voyions donc avec satisfaction, pour la Ville de Lyon et pour la Métropole, que cette fois figure bien la ligne budgétaire pour la rénovation des petites serres.

Au-delà de ce point particulier, je veux profiter de cette intervention pour éclaircir ma position plus générale sur la PPI de la Ville de Lyon. Même si la loi PLM ne confère pas aux mairies d'arrondissement des statuts de pleins pouvoirs sur le plan d'investissement, nous n'avons pas moins été élus au suffrage universel direct et nous avons un devoir de vérité vis-à-vis de nos concitoyens.

La vérité..., voilà un bon sujet pour les femmes et les hommes politiques que nous sommes. La vérité, ce n'est pas dans le monde contraint et complexe dans lequel nous essayons d'exercer au mieux nos mandats, l'idée souvent trop simpliste du « c'est dit, c'est fait ».

Alors, je vous propose plutôt l'Opération vérité. Opération au cours de laquelle nous pourrions porter à la connaissance de tous, des informations qui ne sont pas habituellement diffusées, pour permettre à chacun d'intégrer que l'on engage bien les projets annoncés, mais aussi les difficultés réelles à tous, les finaliser dans le cadre du mandat en cours. Je vais être très bref et supprimer des paragraphes.

Notre programme -sur la base duquel nous avons été élus- dès le premier tour -dans le 6^e arrondissement- comportait un certain nombre de projets importants et urgents pour nos administrés. Très franchement, depuis 18 mois et indépendamment de nos préférences politiques, j'ai essayé d'œuvrer en bonne intelligence et pragmatisme avec la mairie centrale de Lyon, pour voir si ces projets pouvaient être engagés.

Il ressort de la conférence de presse par laquelle vous avez rendu publiques les orientations de cette PPI de Lyon, que certains projets majeurs avaient été retenus. J'ai immédiatement pris acte de cet arbitrage et exprimé ce en quoi il cadrerait avec les besoins du 6^e arrondissement. Il n'en demeure pas moins que j'ai décidé de m'abstenir.

L'abstention pour moi n'est pas à prendre comme une posture politique et il serait même irresponsable de s'opposer à cette Programmation Pluriannuelle d'Investissement, car :

- D'une part, en tant qu'homme d'entreprise, je suis par principe favorable à une forte ambition en matière d'investissements publics in fine, favorable au tissu économique de la ville et favorable à l'emploi (sujet très prioritaire du moment) et sans aucun doute, le meilleur facteur d'intégration sociale.

- D'autre part, en tant qu' élu, j'accueille avec une attentive bienveillance ce qui constitue une déclaration d'intention appropriée au 6^e arrondissement et c'est bien l'objectif principal de tous les maires d'arrondissement « améliorer la vie quotidienne de nos administrés ».

Alors, je voudrais faire une petite parenthèse et vous interpeller là-dessus. C'est vrai que tout à l'heure dans votre présentation générale sur la PPI et la vision globale que vous avez présentée sur l'aménagement de la ville, on était dans la pensée globale et c'est bien votre rôle de présenter un schéma général. Objectivement, quand on regarde cette présentation, on conçoit et on comprend qu'il y a du travail et que tous ces sujets sont puissants.

Maintenant, quand on est maire d'arrondissement, quand on est élu(e) dans un arrondissement, tous les matins –et je vais prendre un exemple très rapide : le cours Vitton- on vous dit : « Monsieur le Maire, cela commence quand le cours Vitton ? » Alors, il faut expliquer aux gens, que cela ne commence pas tout de suite, qu'il y a des projets, des études...

Et donc, en fait, l'attente que j'ai par rapport à tout cela, c'est d'essayer de passer le plus rapidement en mode « projet », pour éviter une déception qui est une pensée globale intéressante et une déception locale qui, tous les matins, laisse penser aux gens : Que font-ils ? On a vu des photos, on a vu des dossiers de presse, mais il faut aussi répondre là-dessus !

Pour conclure, je souhaite continuer à travailler en « bonne intelligence » avec vos adjoints et services, mais je resterai vigilant à ce que ces projets soient étayés par la communication, le suivi des modalités et des agendas de leur réalisation... étant entendu que c'est non pas sur les intentions, mais bien sur les actes, que se mesure la véracité d'un Plan d'investissement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Blache, simplement quelques mots pour dire que évidemment le temps de la ville, c'est le temps long, que les gens pensent très souvent qu'il suffit de claquer des doigts ou de prendre une décision pour qu'elle se réalise dans les quinze jours qui viennent.

C'est clair que c'est un peu plus difficile que cela : il faut passer du vote qui décide, après à la finalisation du projet, au travail sur le projet et c'est forcément un temps un peu plus long que ce que les habitants souhaiteraient. Il faut regarder dans le moyen terme ce qui se passe, ce qu'était la transformation.

Je regarde par exemple dans votre arrondissement, ce qu'il était il y a quelques mandats. Il n'y avait ni Palais des Congrès, ni Cité internationale terminée, ni la ZAC qui s'est réalisée derrière.

Là, nous votons un dossier : 800.000 € sur le Parc de la Tête d'Or ce soir, dans la PPI. Nous venons par ailleurs de finaliser 14 M€ d'investissements. Alors évidemment, il faut qu'après les services travaillent, puissent réaliser cela, mais nous le réaliserons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1210 - Lyon 2^e - Approbation d'une convention d'ouverture au public des cours de l'Hôtel Dieu et participation de la Ville aux frais d'entretien y afférant (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, une délibération importante qui concerne la convention d'ouverture au public des cours de l'Hôtel Dieu avec la mise en œuvre au travers de cette convention de la participation de la ville aux frais d'entretien y afférent.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez de voter une convention d'ouverture au public des cours de l'Hôtel-Dieu. Bien sûr, notre Groupe votera en faveur de ce dossier.

Il y a un an, j'étais intervenue au sein de ce Conseil, en notant que, je cite : « Le chantier de l'Hôtel-Dieu est un pari économique dans un contexte européen et national pour le moins tendu » et je saluais alors le courage du groupe qui avait choisi d'investir dans ce projet, en espérant toutefois que « la volonté du promoteur/investisseur sera aussi solide que les bâtiments qu'il construit ».

Vous m'aviez alors reproché, Monsieur le Maire, de confondre investisseur et promoteur. Or, à l'époque, il s'agissait bien de deux entités différentes du même groupe.

Le 12 juin dernier, nous apprenions que l'investisseur preneur à bail cédait cette partie à un nouvel investisseur, Crédit Agricole Assurances et la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-Est. Nous en prenons acte et espérons que le risque pris par ce dernier n'ait pas été calculé au plus juste de nos intérêts communs, présents comme futurs...

Au même moment, InterContinental Hotels Group annonçait la signature de son cinquième hôtel InterContinental en France, l'InterContinental Lyon Hôtel-Dieu. Même si je m'en réjouis, je m'interroge toujours sur la véritable rentabilité de cet hôtel.

Si l'on note sur l'année 2015 un taux d'occupation des hôtels qui augmente à Lyon, force est de constater que le prix moyen de la nuit dans les hôtels 4 et 5 étoiles est en diminution. Pour espérer être rentable, l'InterContinental Lyon Hôtel-Dieu devrait vendre les chambres à un prix moyen de 400 €. Pour mémoire, le prix moyen à Lyon pour les hôtels 4 et 5 étoiles est de 130 €.

Regardons la situation de l'InterContinental de Marseille, inauguré il y a deux ans dans l'ancien Hôtel-Dieu justement. Il a connu une première année d'exploitation tout à fait correcte, grâce à Marseille, capitale européenne de la Culture. Cet événement a généré une augmentation du nombre de touristes de +23 % et un taux d'occupation du parc hôtelier de 85 %. Voilà qui fait rêver !

Les prix publics de l'InterContinental de Marseille sont en train d'être sérieusement revus à la baisse, avec un prix moyen affiché n'excédant pas 200 € la chambre, plus en rapport avec la fréquentation touristique de la ville en année normale.

Je m'interroge également sur les commerces que vous voulez implanter au sein de l'Hôtel-Dieu. A 200 mètres, se situe une rue que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, la rue Grolée.

En 2004, vous vouliez faire de la rue Grolée, l'avenue Montaigne de Lyon. On voit où cela nous a mené. Un quartier fantôme et une ambition revue à la baisse. Mener de front la création de deux pôles commerciaux d'importance aussi près l'un de l'autre, me semble très aléatoire.

Nous serons, vous vous en doutez, très vigilants sur cette redynamisation commerciale de cette partie du 2^e arrondissement, essentielle pour le rayonnement de notre Métropole.

M. LE MAIRE : Merci bien. Vous faites bien de ne pas être ni dans la promotion immobilière, ni dans l'hôtellerie ! Moi, j'ai plutôt confiance lorsque le Groupe Predica du Crédit Agricole fait un investissement. J'ai plutôt confiance quand la Direction Internationale d'Hôtel Continental décide d'investir dans une ville : j'y vois une preuve de confiance vis-à-vis de la ville.

Donc ce que je vous disais était très juste : tant que vous n'avez pas trouvé un investisseur, même pour un grand groupe comme Eiffage, les choses peuvent s'arrêter très vite. C'est à partir du moment où vous avez un investisseur, qu'effectivement vous avez l'assurance que les choses iront jusqu'au bout.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1285 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Lancement de l'opération 60059005 et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Lyon 1^{er} : 2A rue Sainte-Marie des Terreaux / 55-57 montée de la Grande Côte/ Lyon 2^e : Confluence 2 - îlot A3 / Lyon 3^e : 24 rue Paul Bert / 31-33 rue Desaix / 64-68 avenue Lacassagne / 227 rue de Créqui & 46-48 rue Voltaire / 14 cours Lafayette / 4 rue Claudius Penet / 118 rue Chaponnay / 341 rue Paul Bert / 1 rue François Villon / 15-17 rue Desaix / 46 rue Saint Isidore / 71 cours de la Liberté / Impasse Victor Hugo / Lyon 4^e : 25 impasse Gigodot / 73-75 rue Delevre / Lyon 5^e : 5 rue Saint Fiacre / 3 rue Soufflot / 47 rue Edmond Locard / Lyon 6^e : 66-68-70 rue Louis Blanc / 33b-35 rue Bossuet / 94 rue Ney & 86 à 90 rue Louis Blanc / 87 cours Vitton / Lyon 7^e : ZAC des Girondins - rue des Balançoires / 39-40-43 avenue Leclerc & 11 rue du Commandant Ayasse / 1 bis rue du Repos / Route de Vienne - rue du Repos / 3-5-9 et 11 rue Victor Lagrange / 3-7 rue Abraham Bloch / ZAC des Girondins / 59 avenue du général Leclerc / 33 avenue Berthelot / ZAC des Girondins - Îlot 17 / 30-32 rue des Girondins / Lyon 8^e : « Résidence Kanji » rue Audibert Lavirotte bât. C / 10-12 promenade Léa et Napoléon Bullukian / 25 avenue Jean Mermoz / rue Marius Berliet Îlot 2 / rue des Hérideaux Îlot 4 / 186 rue Bataille / 111 rue de Surville / 6-8 bis rue Florent / 60 rue Marius Berliet / Lyon 9^e : la Duchère rue Françoise Giroud / 38 rue de la Claire / ZAC Industrie Nord Le Faubourg Îlot 5A bât. D / 100 rue du Bourbonnais / rue des Docks (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce dossier concerne la première délibération dans le cadre de la nouvelle PPI, pour le financement sur l'année de 50 opérations de logements sociaux, pour un montant de 5.670.136 €. Elle concerne donc au total 1 374 logements qui se répartissent de la façon suivante : 873 logements PLUS, 380 logements PLAI et 121 logement PLS ; sachant que pour les PLS, ils ne font pas l'objet d'une attribution de subventions de la Ville.

Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci bien. Si par contre, Mme Roux-de-Bézieux veut se lancer dans la réservation de chambres d'hôtel et qu'elle veut faire baisser les prix de l'InterContinental de Marseille, je le veux bien puisque l'on regarde pour ce week-end, le prix de la chambre est à 519 €. Donc si vous pouvez me l'obtenir à 200 €, faites signe !

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, M. Guillard a dû s'absenter, donc je vais lire la déclaration qu'il avait prévu.

Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération illustre si besoin est, une fois encore, votre approche purement quantitative de la production de logement social, approche que nous ne saurions cautionner.

Il n'est en effet pas un mois, pas une semaine, sans que vous rappeliez à qui veut l'entendre, que les objectifs de production de logement social de la Ville de Lyon, comme de la Métropole, ont été largement remplis lors du précédent mandat, ou le seront encore sous 2014-2020.

Notre abstention lors de l'adoption de ces objectifs à la Métropole il y a quelques mois, n'avait pas d'autre sens que de dénoncer cette course aux chiffres et surtout ses effets collatéraux qu'elle induits et que vous vous obstinez à ne pas vouloir prendre en compte.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à penser que vos choix ne sont pas les bons, j'en veux pour preuve la démission d'Olivier Brachet, votre vice-président en charge de cette politique.

Dans la même veine, je vous rappellerai les propos de Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne, qui ce lundi en Conseil de la Métropole a publiquement indiqué que la production de logement social dans des secteurs présentant un taux SRU supérieur à 25 % n'est plus souhaitable.

Ainsi, dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui, 15 % des 1 374 logements concernés seront construits dans des secteurs où le taux SRU est supérieur à 30 %.

Concentré sur vos objectifs comptables, vous en oubliez l'aspect humain. Vous nous dites souvent qu'il faut concilier l'urbain et l'humain, on en a encore eu de nombreuses démonstrations ce soir, mais au fil des mois cette belle phrase sonne de plus en plus creux.

Aujourd'hui, dans notre ville, il devient urgent de réagir, le vivre ensemble est jour après jour, une notion de plus en plus abstraite, votre politique y contribue malheureusement.

Et sur ce dossier, nous avons un certain nombre de programmes de logements sociaux en diffus. Il arrive, je ne dis pas à chaque fois, mais il arrive que certaines familles difficiles soient placées dans des résidences en diffus sans aucun accompagnement social et que cela pose problème à l'ensemble de la copropriété.

Deux exemples qui devaient vous faire réagir :

- Alors même que depuis 10 ans, pas un jour ne passe sans que vous annonciez une nouvelle mesure pour la Duchère, votre quartier de cœur, il fut le premier de la région lyonnaise à être classé en ZSP. Quel constat d'échec !

- Autre ZSP, celle située dans le 8^e arrondissement, qui aujourd'hui accueille à elle seule 30 % des DALO de la Ville de Lyon. Malgré la future rénovation urbaine, le vivre ensemble laisse peu à peu la place à un climat pesant. Les événements récents à la piscine Mermoz n'en sont-ils pas une preuve flagrante ? On peut vivre ensemble, mais on ne se baigne pas ensemble en tout cas.

Alors même que la mise en place des nouveaux contrats de ville aurait pu, aurait dû être l'occasion de s'interroger sur la pertinence et surtout sur la limite des politiques d'accompagnement social, la seule chose que nous propose le Gouvernement que vous soutenez est de faire la même chose, avec moins d'argent.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, il est temps d'ouvrir les yeux et d'écouter les gens qui, à droite comme à gauche, vous disent plus ou moins fort que vous faites fausse route.

Pour alimenter la réflexion que vous ne manquerez pas d'avoir pendant vos congés d'été, je souhaitais vous faire part d'un simple constat : fin 2014, 22 % des locataires de GrandLyon Habitat s'étant vu attribuer un logement dans l'année, étaient en situation d'impayé.

Ce chiffre en constante augmentation depuis quelques années a malheureusement bondi en 2014 et devrait suivre la même tendance en 2015. Concilier l'urbain et l'humain sonne de plus en plus creux dans cette ville. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je n'ai pas exactement compris la tonalité de l'intervention. Je veux simplement dire à M. Guillard que par exemple concernant DALO, ce n'est pas exactement la Ville de Lyon,

ni la Métropole de Lyon, mais que c'est une décision préfectorale de loger un certain nombre de personnes et donc cela s'est fait hier comme aujourd'hui et les élus locaux sont parmi ceux, justement, qui disent qu'il faut peut-être remettre en cause ce type d'action.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu. M. Guillard ne prend pas part au vote.)

2015/1286 - Lyon 9^e - Grand Projet de Ville de Lyon - La Duchère - Lancement de l'opération 60059006 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-3 programme 00016 - Signature d'une convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon au financement du remodelage de la résidence Balmont Chapas de la SACVL (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du Grand Projet de Ville de la Duchère avec le lancement de l'opération concernant la mise en œuvre d'une convention relative à la participation financière de la Ville de Lyon pour le remodelage de la résidence Doyen Chapas située sur le quartier de Balmont sur la Duchère et au profit de la SACVL. Avis favorable de la Commission.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons, nous aussi assisté la semaine dernière à la démolition de la barre 230 de la Duchère. Cet événement a suscité beaucoup d'émotions chez les anciens locataires et pas que.

La Duchère, telle qu'elle avait été construite dans les années 1960 apportait du confort et du réconfort à de nombreux rapatriés. La construction de ces « grands ensembles » est sans doute ce qui s'est fait de pire en matière d'urbanisme, il n'empêche que des habitants avaient investi les lieux, bon gré mal gré, au début, qu'ils se les étaient appropriés et qu'ils avaient fini par s'y attacher.

On voit aujourd'hui la Duchère continuer « sa mue » avec cette démolition qui va ouvrir le quartier sur le parc. Avec cette délibération, c'est le remodelage de la résidence Balmont Chapas qui est à l'ordre du jour.

A Lyon comme ailleurs, l'ANRU a contribué à améliorer le cadre de vie des habitants. Si l'on peut constater certains manques au niveau de l'activité économique, on ne peut pas parler d'échec. Nous sommes au milieu du gué et beaucoup de chemin reste à faire.

Il faut continuer la rénovation urbaine à une échelle plus large. Avec cette rénovation, on déghettoïse le quartier où vous essayez de faire de la mixité sociale, c'est-à-dire permettre à la population locale qui est une population fragile de rester et de faire venir des personnes moins en difficulté.

Vous-même, Monsieur le Maire, vous aviez dit : « *Il faut tirer ces territoires vers le haut en faisant en sorte qu'on puisse y ramener des couches moyennes* ».

C'est bien dans ce sens qu'il faut avancer, mais cette volonté de mixité sociale se heurte aussi, selon nous, à une mauvaise politique du peuplement.

Les services de l'Etat, obligés de reloger tous les mal-logés reconnus prioritaires au titre de la loi DALO, les orientent vers le parc social à prix modéré, majoritairement situé dans des quartiers comme la Duchère.

Nous ne sommes pas contre la loi DALO. On est contre son application. Les relogements sont quasi systématiquement attribués dans les quartiers populaires. Cela rajoute de la pauvreté à la pauvreté, de la précarité à la précarité. Tout le contraire de ce qui est recherché.

Bien sûr, il faut faire en sorte que les personnes en grande difficulté qui ont une priorité de logement soient logées, mais qu'elles ne le soient pas spécifiquement dans ces quartiers.

Ce phénomène concerne d'autres quartiers dans d'autres villes. Le président de l'ANRU a d'ailleurs demandé récemment au Gouvernement la mise en place d'un moratoire sur l'application du droit au logement opposable dans les territoires de la politique de la ville.

Comme vous êtes aussi un sénateur, nous vous suggérons de modifier la loi pour interdire le logement des bénéficiaires du DALO dans les territoires en rénovation urbaine, sans cela aucun équilibre ne sera possible.

Il faut parachever ce bel ouvrage et je ne doute pas que vous serez sensible à cette suggestion. Je vous remercie.

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous nous apprêtons à adopter une délibération emblématique de la politique urbanistique menée depuis maintenant plus de 10 ans sur ce beau quartier que devient la Duchère.

Impulsé dès 2003 par l'Etat, le Programme national de rénovation urbaine (PNRU), par votre vision pragmatique et ambitieuse a su apporter un esprit nouveau pour ce quartier. Vous avez, Monsieur le Maire, joué le jeu de la concertation, de la conciliation, de la synergie de tous les acteurs indispensables pour porter ce renouveau.

En effet, par votre volonté de fédérer et d'avancer au service de l'alliance de l'urbain et de l'humain, les acteurs institutionnels se sont réunis afin de mener le travail nécessaire à la revalorisation de la 3^e colline de Lyon, l'objectif affiché étant de redonner sa dimension humaine à un quartier devenu le reflet d'une politique urbanistique dépassée, répondant pourtant à l'époque, à une crise aiguë du logement.

C'est donc dans cet esprit fédérateur qu'aujourd'hui, nous allons apporter une nouvelle pierre à cet édifice.

Ainsi, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon s'allient à la SACVL pour investir plus 5 millions d'euros dans ce projet.

Il y a tout juste une semaine, nous avons assisté avec émotion à la destruction de la barre 230, dernier vestige de la « barre des 1000 ». Une émotion particulière mêlant nostalgie et ambition pour l'avenir. Nostalgie, notamment pour tous ceux qui y avaient reconstruit leur vie après avoir tout abandonné ailleurs. Et ambition pour l'avenir pour poursuivre le renouveau de la Duchère, malgré le contexte contraint que connaissent aujourd'hui les finances publiques.

La Ville de Lyon, par sa participation au financement du remodelage de la résidence Balmont Chapas, marque cette ambition : porter un projet au service des habitants, participant ainsi du renouvellement urbain avec l'objectif de faire de ce quartier un véritable espace de vie en ville.

Un rééquilibrage du nombre de logements sociaux, une réhabilitation pensée pour les personnes à mobilité réduite, autant de mesures prises au service du mieux vivre ensemble, au service du mieux vivre à la Duchère.

Le quartier est passé d'une cité des années 60 à l'un des premiers éco-quartiers de France. De plus, avec ces nouvelles habitations, de nouveaux équipements sportifs, éducatifs, culturels ont vu le jour, ainsi que des espaces verts comme l'aménagement du parc du Vallon notamment.

Voilà plus de 12 ans, Monsieur le Maire, que vous vous atteliez à unir les acteurs du renouvellement de la vie en ville. Nous commençons à voir les fruits de ce travail au fil des rues de la Duchère, certaines nouvelles rues seront d'ailleurs dénommées lors de ce Conseil.

Mais ce n'est pas encore terminé, tâchons d'être attentifs pour poursuivre ce travail afin qu'il fasse vraiment bon vivre sur cette 3^e colline.

C'est pour ces raisons que le Groupe Centre Démocrate votera favorablement cette délibération.

M. JULIEN-LAFERRIERE, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai bien écouté l'intervention de notre Collègue Christelle Madeleine que je remercie d'ailleurs pour ses encouragements.

Je donnerai une petite précision sur la Duchère. Le Préfet a rendu son contingent DALO au bailleur pour que nous puissions, ensemble avec l'Etat, mettre une politique de peuplement plus favorable à la mixité. Donc, attention parce qu'il y a justement cette mesure prise par le Préfet il y a deux ans maintenant.

Christelle Madeleine et Blandine Reynaud ont rappelé effectivement que nous étions ensemble jeudi dernier pour assister à la démolition de l'immeuble 230, mais le même jour Monsieur le Maire, avec deux ministres et les maires des 23 communes de l'agglomération concernées par le Contrat de Ville, vous signiez ce contrat.

Je crois qu'il est important de rappeler qu'au-delà du symbole d'une démolition il y avait aussi cette signature qui nous engage justement pour l'avenir. La démolition, c'est effectivement un symbole de ce qu'on ne veut plus, de ce qu'on a construit dans le passé, mais il y avait effectivement cette signature du Contrat de Ville qui nous engage pour l'avenir à la fois à continuer la rénovation, mais aussi à avoir dans ces quartiers des

projets sociaux de territoire qui engagent effectivement des financements pour les actions sociales, la culture, la santé, etc.

Je dois saisir l'opportunité de cette délibération pour rappeler que nous disons souvent qu'après la rénovation du Plateau nous allons attaquer la rénovation de la Sauvegarde et du Château puisque le nouveau programme de rénovation urbaine va effectivement concerner ces deux quartiers. C'est l'occasion ici, mais je voudrais rappeler que le quartier de Balmont, le quatrième quartier de la Duchère, n'est pas en reste et n'a pas été oublié puisque, vous le savez déjà, avec un nouvel immeuble sur le boulevard de Balmont, nous avons repositionné des communes et de l'activité économique, que nous engageons une rénovation de la place Bachaga Boualem puisque la concertation est en cours et que c'est une belle entrée de quartier qui va être rénovée avec plus de convivialité.

Et puis il y a effectivement cette résidence Chapas avec une lourde rénovation, la deuxième tranche a débuté. Elle permet de renforcer la diversité du statut des logements, rendant l'immeuble à la fois plus attractif et contribuant à plus de mixité sociale. Dans une exigence environnementale, la Duchère a été l'un des premiers grands quartiers de France à être labellisé « écoquartier » il y a quelques années, avec le critère BBC pour cet immeuble Chapas et puis également une meilleure accessibilité pour toutes les personnes en situation de handicap, puisqu'il y a là à la fois le doublement des ascenseurs à chaque allée, mais aussi des logements spécifiques créés par l'Arimc en rez-de-chaussée pour les personnes en situation de handicap. Enfin, les parties communes sont largement rénovées.

Je crois qu'avec la rénovation de l'immeuble 320 nous voyons bien que l'ensemble des quartiers de la Duchère est concerné par cette grande transformation que connaît notre secteur et la mutation de la Duchère est plus que jamais en marche.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Guillard ne prend pas part au vote.)

2015/1284 - Opération 60VPA3 « Diagnostics patrimoniaux et plans d'entretien sur le bâti ancien » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00016 – Approbation d'un projet de convention type (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, Lyon dispose d'un ensemble urbain remarquable, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO. Là est l'originalité de Lyon comme ville du Patrimoine mondial : un tissu urbain dense, cohérent, où dominent les immeubles plutôt que des monuments, ces derniers s'intégrant bien dans le tissu urbain. Nous comptons près de 4.000 immeubles de grande qualité architecturale, ces derniers sont le plus souvent en copropriété et protégés par diverses réglementations : secteur sauvegardé, ZPPAUP, AVAP, classement ou inscription, abords de monuments historiques.

L'enjeu aujourd'hui proposé par cette délibération est de réaliser l'amélioration thermique de ces immeubles dans le respect de leur valeur patrimoniale, dans le cadre du développement durable et conformément au plan de gestion prévu par l'UNESCO. Déjà, quelques immeubles tests des 18^e et 19^e siècles ont été pris en considération afin de préciser leur qualité thermique et de définir des modalités techniques et opérationnelles d'amélioration thermique convergente avec leur qualité patrimoniale.

Ce que nous proposons doit permettre une action sur un moyen terme à titre expérimental et avec une enveloppe budgétaire significative pour une opération pionnière. Il s'agit d'aider les propriétaires d'immeubles antérieurs à 1948 ou ayant reçu le label « Patrimoine du 20^e siècle », à se doter d'un diagnostic fiable selon un plan guide, mis en œuvre par un architecte qui doit être un architecte du patrimoine au moins pour les immeubles les plus remarquables. Tel est le sens de cette délibération qui vous est soumise.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, préserver notre qualité urbaine et plus concrètement architecturale, est un enjeu culturel et économique, et maintenir son accès en termes d'habitat est un enjeu social entre autres, en favorisant ces travaux de rénovation thermique.

Notre ville décide donc de ne pas mettre sous cloche son patrimoine bâti situé dans le secteur UNESCO et de l'AVAP entre autres, mais de faire ce que l'on pourrait nommer de l'adaptation intelligente au réel, à savoir s'organiser pour qu'en 2015, si je compte bien, près de 14 copropriétés puisque le plafond est de 100.000 €, soient accompagnées pour définir et réaliser des travaux afin d'isoler comble, grenier et/ou rez-de-chaussée, ou travailler les ouvertures, portes et fenêtres.

En dehors des secteurs AVAP et UNESCO, il existe très probablement des constructions remarquables architecturalement et il serait intéressant, toujours pour accompagner au mieux les copropriétaires dans cette efficacité énergétique respectueuse du patrimoine, de mobiliser l'intelligence et les compétences du CAUE pour du conseil architectural en articulation avec les conseils techniques de l'Agence locale de l'Energie. Cette proposition pourrait d'ailleurs être testée à Lyon puis étendue à la Métropole en offrant un service de plus au sein de la plateforme d'éco rénovation que vous avez lancée il y a peu.

A ce propos, la plateforme d'éco rénovation à laquelle n'importe quel propriétaire peut faire appel pourrait être mise en visibilité plus nettement dans les prochains mois en initiant, par exemple, des présentations dans chaque arrondissement.

Nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1202 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté de la rue Garibaldi par la Métropole de Lyon (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2015/1203 - Dispositif de propreté Confluence - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon suite à révision du périmètre (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2015/1204 - Convention de mise à disposition à titre gratuit par Lyon Parc Auto de l'eau de pompage du parc de stationnement de la Cité internationale pour l'alimentation du lac du Parc de la Tête d'Or (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)
(M. Havard ne prend pas part au vote.)

2015/1247 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté des berges de la rive gauche du Rhône entre les ponts Winston Churchill et Pasteur par la Métropole de Lyon (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2015/1265 - Opération n° 60023637 «Gestion et conservation du patrimoine des parcs jeux et fontaines» - Programme 20012 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, pour un montant de 5 000 000 euros (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2015/1263 - Agence Locative Solidaire du Rhône – Approbation d'une convention d'objectif 2015-2017 et attribution d'une subvention pour l'année 2015 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1242 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du fonds d'initiatives locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)

2015/1278 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité, et participation des habitants- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)

2015/1287 - Opération 60VPA4 « Restauration des cours traboules remarquables -convention- Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00016 – Approbation de la participation financière de la Ville à la restauration de la cour traboule 3/5 rue des Capucins à Lyon 1^{er} – Autorisation de signature de la convention (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/1299 - Opération 60VPA2 « Aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux Lyon » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme 00016 – Mise en place d'une aide à la valorisation du patrimoine architectural dans le Vieux Lyon pour la période 2015-2019 – Approbation d'un projet de convention type d'attribution de subvention (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/1281 - Lyon 3^e – Acquisition par la Ville de Lyon d’un volume situé 84 avenue Lacassagne à usage de bibliothèque municipale – EI 03388 – N° Inventaire 03388 V001 - Opération 03388002 - Programme 00005, AP 2011-1 - Désignation d’un représentant au sein de l’Association syndicale libre des propriétaires des volumes de l’ensemble immobilier 84 et 86 avenue Lacassagne à Lyon 3^e (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(M. Guillaud ne prend pas part au vote.)

2015/1291 - Halle Tony Garnier – Travaux de rénovation du clos et du couvert - 20 place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7^e - Opération n° 07026525 - Lancement des études et vote de l’autorisation de programme n° 2013-1 «Halle Tony Garnier - Conservation du patrimoine», programme 20005 (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s’agit de lancer les études pour engager les travaux de rénovation de notre belle halle Tony Garnier, travaux à hauteur de 2,8 €, dont un million qui sera une participation financière de la halle Tony Garnier. Avis favorable de la commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la halle Tony Garnier fait rayonner notre ville, et même notre Métropole. L’an dernier cet établissement culturel et événementiel a accueilli plus de 600.000 spectateurs et visiteurs.

Avec ce rapport, comme l’a indiqué Mme Gay, vous lancez des études pour les travaux de rénovation. Cette bâtisse centenaire a besoin d’un lifting, les précédents travaux d’importance avaient été décidés par Raymond Barre quand il a voulu donner à ce bâtiment historique une mission culturelle, c’était à la fin des années 1990.

Nous soulignons l’effort consenti par l’établissement lui-même, la halle Tony Garnier, qui va participer à hauteur d’un million d’euros sur un montant estimatif des travaux de 2,8 millions d’euros, soit 40 % du coût de l’opération. Travaux qui, en théorie, sont à la charge du propriétaire du bâtiment, c’est-à-dire la Ville de Lyon.

La halle est l’un de ces marqueurs culturels et identitaires auquel nous sommes attachés. Elle fait partie des grandes scènes culturelles et événementielles lyonnaises qui font la renommée de la ville et de l’agglomération, tout comme le festival des Nuits de Fourvière qui illumine également les nuits lyonnaises. L’importance de ce festival impulsé par Jean-Jacques Pignard, alors vice-président du Conseil général du Rhône, n’est plus à démontrer. L’an dernier il a ainsi accueilli plus de 135.000 spectateurs et je ne doute pas que la saison 2015 soit du même acabit.

La complémentarité d’activité est évidente, elle est renforcée par une complémentarité temporelle. En effet, la halle Tony Garnier n’accueille pas de spectacles ou d’événements entre fin juin et début septembre, période durant laquelle les Nuits de Fourvière illuminent Lyon.

Les élus UDI souhaitent donc que soit rapidement étudié un rapprochement entre les établissements halle Tony Garnier et Nuits de Fourvière. Il y a là une réelle complémentarité et la possibilité de faire de la Métropole une étape internationale incontournable aussi bien sur le plan culturel qu’événementiel.

Au-delà, ce nouvel établissement pourrait également prendre en charge le développement sur la scène culturelle et événementielle du stade de Gerland qui va prochainement être délaissé par l’Olympique lyonnais. Cette activité événementielle étant complémentaire de la vocation sportive première de cette enceinte.

Je sais que vous avez à cœur, Monsieur le Maire, de défendre le rayonnement culturel de Lyon, alors donnons-nous les moyens de la faire rayonner jusqu’au bout de la nuit.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Berra ne prend pas part au vote.)

2015/1298 - Réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public -ERP- de 5^e catégorie de la Ville de Lyon – Opération 60021842 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2105-2, programme 20020 « Accessibilité 2015-2020 » (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la passation d'un marché public qui va nous permettre d'avoir un diagnostic d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans nos établissements recevant du public de 5^e catégorie. Je n'en dis pas plus parce qu'il y a d'autres intervenants.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon s'efforce depuis des années d'améliorer la vie des personnes handicapées pour réaliser leur inclusion dans tous les aspects de la vie de notre cité. Vous avez pu prendre à l'entrée de ce Conseil, un document que nous avons réalisé en juin dernier pour le salon Handica, document qui reprend nos politiques dans les différents domaines de nos compétences : petite enfance, éducation, emploi, sport, culture, projets urbains, grands événements, et bien sûr, aménagement de nos établissements recevant du public, dits ERP.

Nous avons un énorme patrimoine que nous améliorons peu à peu, avec détermination. Nous avons réalisé le diagnostic, dans les temps prescrits par la loi en 2010, pour nos 443 ERP de catégorie 1 à 4, c'est-à-dire les ERP qui accueillent le plus de public. Ce diagnostic a coûté 973 000 euros, une somme déjà non anodine. Nous avons réalisé depuis, de nombreux travaux en tous genres : visiophones, guichet pour les personnes à mobilité réduite, sanitaires accessibles, rampes, escaliers contrastés, alarmes incendie auditive et aussi visibles pour les personnes sourdes, espaces d'attente sécurisés, ascenseurs, etc. Nous avons présenté ces travaux plusieurs fois lors de la Commission communale d'accessibilité qui réunit toutes les associations de personnes handicapées. Mais comme toutes les collectivités et comme l'Etat lui-même, nous ne sommes pas encore à 100 % d'accessibilité, tout en n'étant vraiment pas à Lyon les plus en retard !

Les associations ont beaucoup regretté qu'au 1^{er} janvier 2015, comme le prévoyait la loi, tout ne soit pas accessible en France. Je les comprends, nous les comprenons. Mais l'Etat vient de cadrer comme jamais (et comme enfin), la mise en accessibilité de tous les ERP publics et privés par le biais des AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) et nous sommes en train d'accomplir un saut quantitatif et qualitatif sur le sujet dont je me réjouis, et les associations finalement aussi.

Nous avons, hier, notre 2^e réunion de la Commission communale d'accessibilité dédiée à notre AD'AP. Il y en aura encore une troisième le 10 septembre. Puis lorsque notre AD'AP sera voté lors du prochain Conseil municipal, nous poursuivrons la concertation, pour tout ajuster au mieux avec les associations.

Cette délibération est donc une étape dans le processus dans lequel Nicole Gay, adjointe à l'immobilier, est aussi partie prenante : nous vous demandons donc de voter pour le lancement d'un nouveau marché de 245 000 euros réalisant le diagnostic non demandé auparavant des ERP de catégorie 5, c'est-à-dire les ERP qui accueillent le moins de public et qui sont au nombre de 330.

Nous travaillons aussi en interne sur nos 250 IOP (installations ouvertes au public), comme les parcs et jardins, les cimetières, les espaces sportifs ouverts, etc.

Au total, ce sont 1 000 lieux publics municipaux qui entrent ainsi dans l'AD'AP, excepté les ERP déjà totalement accessibles, mais comme les règles viennent de changer depuis septembre 2014 en prenant mieux en compte tous les types de handicap, nous devons à nouveau re-peaufiner l'ensemble.

Je remercie vivement l'ensemble des services de la Ville qui s'impliquent fortement sur cet AD'AP, énorme travail, en particulier M. Tacail, Directeur général de l'immobilier et des travaux, et Mme Fouët, son adjointe sur le sujet.

Au total, nous n'avons pas à rougir de nos réalisations. Nous rencontrons de plus en plus de personnes handicapées dans nos rues et c'est bon signe : nous allons ainsi vers une ville inclusive, bienveillante, égalitaire, ce qui rejoint la tradition lyonnaise humaniste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1178 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association «Graines de Lait», pour la mise à disposition à titre gratuit de trois terrains situés allée Léopold Sédar Senghor à Lyon 7^e, à usage de jardins partagés (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2015/1196 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire avec le Centre social de la Sauvegarde, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain municipal situé rue des Fougères - quartier de la Duchère à Lyon 9^e à usage de jardin partagé (Direction du Développement Territorial)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers concernant deux jardins partagés et deux conventions d'occupation temporaire pour l'Association Graines de Lait dans le 7^e arrondissement et le second dans le 9^e arrondissement sur le quartier de la Duchère concernant le centre social de la Sauvegarde.

M. LE MAIRE : Merci bien. Continuez à développer les jardins partagés.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1199 - Lyon 3^e - Autorisation sollicitée par les sociétés Habitat Foncier Participations Et Investissement et Promoval de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires portant sur les parcelles sises 117-119 121/123-125 rue Baraban - 257 rue Paul Bert et déclassement du tènement communal 121-123-125 rue Baraban - du domaine public – EI 03026 - 03027 - 03321 - N° inventaire 03026 A 000 - 03026 B 000 - 03026 T 001 - 03026 T 002 - 03027 A 000 - 03027 T 001 - 03321 T 002-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1215 - Lyon 5^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux au profit de la SCI du Coutumier pour les besoins d'exploitation de l'Hôtel de la Visitation sis 23 rue Roger Radisson - EI 05056 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1249 - Lyon 8^e - Rétrocession à titre gratuit d'un terrain nu situé en emplacement réservé de voirie sis 19, rue Cazeneuve au profit de la Métropole de Lyon - N° EI 08292 - N° inventaire 08292 T 001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1250 - Lyon 9^e - Cession par la Ville de Lyon d'un tènement à la Société Noaho - 70 rue des Docteurs Cordier - EI 09256 - Numéros d'inventaire 09256 A 000 et 09256 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1260 - Lyon 5^e - Avenant n° 4 au bail de droit commun en date du 16 juillet 1999 relatif au maintien de la gratuité et du partage des locaux sis 50 place Saint-Jean au profit des associations «Renaissance du Vieux Lyon» et «Union des Comités d'Intérêts Locaux du Grand Lyon» –UCIL- EI 05 296 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1261 - Lyon 7^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, pour la mise à disposition du terrain sis 24 rue Jules Carteret – EI 07286 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1267 - Tarification des salles municipales de spectacles accordée à l'Université Tous Ages -UTA- Saison 2014-2015 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1277 - Lyon 5^e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Tupiniers du Vieux-Lyon », relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux dans l'objectif de remplir son objet social aux 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble dénommé «Gymnase Thezillat» sis 5 montée Saint Barthélémy - EI 05 086 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1288 - Relocalisation de l'Équipement d'Accueil du Jeune Enfant «Les Lucioles» - 17 rue Saint Antoine à Lyon 3^e - Opération n° 03293004 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1289 - Ecole élémentaire Mazenod – Transformation du restaurant scolaire en self et mise en accessibilité du site – 74, rue Mazenod à Lyon 3^e - Opération n° 03003516 - Lancement des études et des travaux préparatoires et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015/2, programme 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1294 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Tènement industriel - 7 avenue Schneider - ZAC des Gaulnes – 69330 Jonage – EI 99071 – Opération 99071001 – Acquisition et aménagement local stockage à Jonage - Lancement des travaux de sécurisation et d'optimisation du site et affectation d'une partie de l'AP 2012/1 «Aménagement Administration générale» - Programme 00008 (Direction Logistique, Garage et Festivités)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1208 - Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans 5 groupes scolaires de la Ville de Lyon, avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Mmes Sangouard et de Lavernée ne prennent pas part au vote.)

2015/1212 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la Fondation AJD - Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e -EI 07042- (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2015/1255 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association «Lyon VTT», pour la mise à disposition de locaux et espaces extérieurs à titre gratuit, situés à la piste de la Sarra, place du 158^e Régiment d'Infanterie à Lyon 5^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1258 - Eglise Saint Bruno des Chartreux - Restauration des chapelles, clos, couvert - 56 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er} - Opération n° 01017517 – Modification du marché de maîtrise d’œuvre (Direction de la Construction)

2015/1259 - Temple du Change - Restauration 2^e phase - 3 place du Change à Lyon 5^e - Opération n° 05027001 - Modification du marché de travaux du lot 1 Maçonnerie – pierre de taille (Direction de la Construction)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s’agit de l’avancée de deux dossiers de restauration d’édifices majeurs pour leur qualité patrimoniale : l’église Saint Bruno des Chartreux dans le 1^{er} arrondissement, un exemple magnifique et rare à Lyon de l’art baroque, et le Temple du Change dans le 5^e arrondissement, œuvre de Soufflot.

Dans les deux cas, les travaux en cours ont fait apparaître la nécessité d’interventions complémentaires sur les contreforts à Saint Bruno et pour reprendre certains éléments en pierre qui avaient été camouflés dans le passé par d’épais badigeons au Temple du Change.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/1190 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative ‘PRE’ 2015 (Direction de l’Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable sur ce rapport relatif à une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative 2015.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour la première fois dans cette délibération, nous n’avons plus l’internat Favre... Disparu définitivement de nos dispositifs d’excellence comme il y a quelques années l’internat du Serverin.

Vous portez, Monsieur le Maire, une lourde responsabilité, celle d’avoir rayé d’un trait plus qu’une ligne budgétaire, vous avez entaché durablement l’image humaniste de notre ville, construite et développée par vos prédécesseurs. Beaucoup ne vous pardonneront pas.

Les enfants et leurs familles d’abord. J’en ai rencontré beaucoup, surtout ces derniers temps, dans des situations sociales très difficiles qui, compte tenu du caractère unique de l’internat Favre, se retrouvent sans solution pour la rentrée de septembre.

Quand une mère de famille, brutalisée par son mari, met son enfant à l’abri dans un internat avec un environnement équilibré, propice à son développement, et qu’elle n’a pas d’autre choix que de le faire revenir dès septembre tous les soirs chez elle dans une ambiance désastreuse...

Quand une mère célibataire, obligée de travailler le soir, qui ne peut pas récupérer son enfant à la sortie de l’école, obligée de jongler avec ses voisines, sans aucun moyen pour payer une garde, cette maman sait que dès septembre, son enfant ne travaillera pas et traînera dans la rue...

Des exemples comme cela, Monsieur le Maire, j’en ai rencontré hélas beaucoup, beaucoup trop...

Le personnel non plus ne vous pardonne pas, quand ils apprennent la fermeture de leur internat par la presse la veille de Noël, quand ils vous sollicitent pour vous expliquer que la gestion d’une ville ce n’est pas que de la comptabilité publique, c’est aussi la prise en compte de l’humain, ce que vous dites si bien, mais que vous faites si mal...

Quand vous refusez à deux reprises au Conseil de la Métropole de soumettre au vote des élus des vœux qui n'avaient comme ambition que de constituer des groupes de travail pour réfléchir à ces problématiques, ou accompagner l'appel à projet auprès de l'ANRU d'un internat d'excellence, réalisé par le personnel de l'internat Favre qui, pour les enfants, s'est battu jusqu'au bout.

Je veux ici leur rendre hommage, saluer leur engagement et la qualité de leur travail qui, si j'en crois le plan d'accompagnement qu'on leur a proposé, ne sera malheureusement pas beaucoup utilisé à l'avenir.

Alors aujourd'hui se posent, malgré tout, quelques questions.

Vous nous avez expliqué que le bâtiment sera utilisé par un autre internat métropolitain. Nous savons que celui-ci ne sera pas sur les mêmes compétences, mais nous aimerions savoir malgré tout.

Quand va-t-il s'installer ? Combien d'enfants et combien de personnel ?

En attendant, puisque ce sont des bâtiments municipaux, que vont-ils devenir, quels seront les coûts d'entretien et qui les prendra en charge ?

Vous avez refusé le mois dernier, de répondre à une de mes demandes qui était d'organiser une réunion au sein de la Commission immobilier-bâtiments, pour connaître vos projets concernant le patrimoine des Lyonnais. La question s'est posée avec le projet avorté du collège Serin, elle s'est posée aussi sur l'avenir du stade de Gerland sur laquelle nous sommes toujours sans réponse, et elle se pose aujourd'hui sur les bâtiments et le terrain de l'internat Favre. La seule réponse prévue est de nous présenter les modalités de cession du patrimoine de la Ville. C'est un peu court.

Je réitère donc ma demande, et vous remercie par avance des réponses que vous pouvez apporter aux questions que je viens de vous poser.

Mme CHEVALLIER Françoise : Cette convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le projet de réussite éducative 2015 concerne tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à la fois les nouveaux quartiers et les anciens en veille active, même si pour ces derniers l'action va être dégressive jusqu'en 2017.

Nous regrettons que les moyens de l'Etat continuent à diminuer dans ce domaine car l'école joue un rôle important dans la lutte contre les inégalités en renforçant l'action pédagogique et éducative dans ces quartiers qui connaissent de grandes difficultés sociales.

Il nous faudra être attentifs à ce que des actions ou projets permettent aux enfants des écoles de ces quartiers prioritaires de participer au périscolaire du vendredi après-midi. En effet, on constate dans ces écoles un taux d'inscription beaucoup moins important que dans d'autres quartiers et c'est vraiment problématique pour leurs apprentissages que plus de la moitié de ces enfants ne participent pas aux activités du vendredi après-midi et se retrouvent, ainsi, deux jours et demi en dehors du milieu éducatif. L'évaluation de l'expérimentation en cours de la réforme des rythmes scolaires sera très importante pour ces quartiers.

Nous voulons aussi profiter de cette délibération pour revenir sur le devenir de l'internat Favre qui faisait partie du Programme de Réussite Educative. Les personnels de l'internat Favre, dans une démarche constructive, ont réalisé un projet d'évolution pour l'établissement qui deviendrait un internat accueillant élèves de primaire et de collège avec une capacité doublée pour des enfants issus des communes de la Métropole. Il propose d'inscrire ce projet dans un appel à projets pour le programme d'investissement d'avenir « internats de la réussite » et ainsi, s'il était retenu, il pourrait bénéficier de financements de l'Etat.

Nous souhaitons que ce projet présenté par les personnels soit étudié par la Ville de Lyon et la Métropole en lien avec ceux qui l'ont construit et que les élus soient consultés sur la décision qui sera retenue.

Je vous remercie.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous examinons aujourd'hui la convention liant la Ville de Lyon avec la Caisse des Ecoles, pour le Projet de Réussite Educative (PRE). Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire tient à exprimer ses interrogations et ses inquiétudes à ce sujet.

Si nous nous réjouissons que la réussite de tous les enfants soit annoncée par les travaux du Conseil municipal, nous ne pouvons qu'être circonspects face aux méthodes mises en œuvre pour y parvenir. La délibération que nous sommes amenés à voter, porte à la fois sur les quartiers restés ou devenus en Politique de la Ville et sur ceux qui en sont sortis et qu'il convient de continuer à accompagner.

Or, la fermeture de l'Internat Favre soulève une première question : comment continuer à apporter un soutien total et efficace aux enfants les plus fragiles socialement ou familialement dans les quartiers

Politique de la Ville, dont les écoles sont en REP ou en REP+, quand la Ville décide de fermer le seul internat accueillant des enfants dans des conditions favorables à leur réussite et à leur épanouissement ? Je rappelle que des internats qui accueillent des enfants de primaire, il n'y en a pas : c'était vraiment le seul !

Nous n'avons à ce jour aucune réelle visibilité sur le devenir des enfants qui vivaient à l'Internat jusqu'au 3 juillet et nous en avons évidemment encore moins sur celui des enfants qui auraient eu besoin de cette structure dans les mois ou les années à venir !

Par ailleurs, force est de constater que la plupart des décisions concernant l'éducation sont prises sans concertation avec les arrondissements et en particulier avec les adjoints en charge de l'Education au plus près des territoires. L'exemple des quartiers qui sortent de la Politique de la Ville est particulièrement criant. La fermeture des lieux d'accueil parents, décidée sans tenir compte de l'avis du 1^{er} arrondissement en est un exemple. A l'heure où l'éducation et l'aide à la parentalité sont mis en avant dans toutes les interventions liées à l'éducation, la méthode employée par la Ville de Lyon nous interroge et nous semble peu propice à la réussite de tous.

Enfin, la population de notre Ville ne cesse d'augmenter : je vous précise que tous les nouveaux habitants ne sont pas issus des couches les plus aisées de la population. La sortie de la Politique de la Ville de certains quartiers entraîne immédiatement des fermetures de classes en maternelle et, dans les années à venir, entraînera vraisemblablement des fermetures de classes de primaire.

Quelle politique de réussite éducative la Ville compte-t-elle mettre en œuvre ? Quelle méthode de dialogue et de concertation, la Majorité municipale compte-t-elle employer à l'avenir ? Si notre souci collectif est bien la réussite éducative de tous les petits Lyonnais, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, alors il est temps de voir se mettre en œuvre un travail réellement collectif entre la Ville et l'ensemble des arrondissements, pour le respect de tous les habitants de notre Ville.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Un mot au sujet des enfants de l'Internat Favre.

A ce jour, toutes les situations des enfants de l'Internat sont stabilisées. Leur rentrée est préparée et le suivi des enfants à la rentrée est structuré. Ce résultat découle d'une mobilisation de tous les acteurs travaillant auprès des enfants et de leurs parents, notamment de l'équipe de l'Internat, et plus particulièrement, de sa directrice et de son assistante sociale qui ont conduit un travail remarquable. Les services de la Métropole et de la MDMPH ont étudié et statué sur les situations relevant de leur compétence rapidement et l'Inspection académique a traité avec la Ville, les demandes de dérogation pour les collégiens. Je tiens à tous les remercier.

Je souhaite aussi vous informer que la fête des enfants, jeudi dernier, s'est bien passée, et que la séparation de fin d'année aussi.

En ce qui concerne les agents, les situations évoluent elles aussi. Un point à ce sujet, très intéressant, a été fait lors de la dernière Commission Ressources Humaines. De nombreux agents ont d'ailleurs déjà trouvé une autre affectation, les autres situations sont en cours d'évolution.

Voilà les informations que je voulais vous donner.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1253 - Versement d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Loisirs et culture de l'école Jean Jaurès pour l'organisation d'une manifestation relative au centenaire de l'école Jean Jaurès à Lyon 6^e (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Il s'agit d'un dossier qui a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes très heureux de cette subvention pour le Centenaire de l'école Jean-Jaurès, qui a rassemblé plusieurs générations d'anciens élèves.

Nous aurions aimé pouvoir envisager d'ici une soixantaine d'années, de célébrer un autre Centenaire, celui du Ludopole, pôle renommé de jeux et de jouets.

Malheureusement, il n'en sera rien, car mardi 23 juin, il y a tout juste trois semaines, le Tribunal de Grande Instance prononçait la liquidation judiciaire du Ludopole.

Le Ludopole, c'était 1 800 m² d'espaces de jeux au cœur de la Confluence, 10.000 jeux et jouets, 100.000 visiteurs par an ; et comme il est écrit dans la lettre d'un salarié « un endroit où jouer devient noble et nécessaire », « une réputation d'excellence », acquise depuis 40 ans d'existence.

En 2012, vous avez soutenu et encouragé l'emménagement de l'Association dans ce que vous appeliez « le pôle de loisirs et de commerces » de la Confluence. Cela vous permettait de justifier l'étiquette « loisirs » de ce centre commercial.

Vous présentiez ce projet comme une formidable promesse, et aujourd'hui c'est un fiasco !

Pourtant, Monsieur le Maire, il y avait des signes avant-coureurs. Nous vous avons interpellé plusieurs fois, dès décembre 2013 en Conseil municipal, sur une certaine précipitation et un manque de réflexion préalable au déménagement de cette association.

Quand une association voit plus que tripler la surface de son activité, passant de 500 m² à 1.800 m², vous ne pouviez pas ignorer qu'elle faisait un considérable bond en avant, qui justifiait de surveiller de près quelques indicateurs.

Quand une association voit ses charges augmenter de 120 %, pendant que ses recettes n'augmentent que de 34 % la première année de son emménagement, est-ce que cette association n'est pas dans une situation préoccupante ? Mais surtout, cette situation n'était-elle pas prévisible ? Qu'aviez-vous lu dans le compte prévisionnel ?

Le déficit de 280.000 € qui en a résulté et qui correspondait au montant des loyers était prévisible, puisque les loyers étaient connus d'avance.

Certes, on ne peut pas dire que vous n'avez pas aidé financièrement cette Association, ni que vous n'avez pas fait payer les autres. Le coût pour Unibail ? 640.000 € d'abandon de créance sur les loyers dus depuis avril 2012. Le coût pour la Ville de Lyon ?

En investissement : 500.000 € pour commencer.

En fonctionnement :

- pour l'année 2013 : 30.000 €, plus une subvention d'équilibre de 75.000 € ;

- pour 2014 : une subvention annuelle de 150.000 €, renouvelable deux ans.

En remontant un peu plus loin, c'est depuis 2011, un total de plus d'un million d'euros (investissement et fonctionnement cumulés) qui a été versé à l'Association.

A plusieurs reprises (décembre 2013, juillet 2014), nous vous avons demandé si vous vous étiez posé la question de la viabilité de l'Association. La réponse que nous n'avons pas eue, se trouve dans les faits.

Un million d'euros : la facture est salée pour la chronique d'un échec prévisible ! Les réalités économiques ont été négligées au profit d'objectifs de communication.

Pour le Ludopole que vous avez lâché en plein vol, c'est un grand gâchis ! Nous trouverions très dommage que ses savoir-faire et sa compétence reconnue soient perdus.

Alors, nous vous posons la question : si c'est encore possible, que comptez-vous faire pour qu'ils ne le soient pas ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Vous voyez, l'histoire du Ludopole peut peut-être amener une réflexion sur les projets que nous soutenons les uns et les autres. Il ne faut pas simplement qu'ils soient généreux, il faut aussi qu'ils aient une vraie viabilité économique. Et donc, quand nous nous engageons sur d'autres projets, il faut faire attention parce qu'il ne suffit pas de dire : « ils vont réussir ! » pour qu'effectivement, ils réussissent !

Par rapport au Ludopole, d'abord sur le volume qui était pris par le Ludopole, ce n'est pas nous qui avons décidé : c'est l'Association qui a décidé.

Nous avons ensuite répété au cours des années, un certain nombre d'avertissements, un certain nombre de conseils. Par exemple, sur la façon de procéder : lorsqu'on amenait des enfants au Ludopole -et moi j'y suis allé assez souvent- il fallait que les parents accompagnent les enfants. Vraisemblablement, un certain nombre de gens qui vont au Pôle de Loisirs et de Commerces, lorsqu'ils y vont, ils aimeraient bien de temps en

temps, que leurs enfants soient pris en charge et qu'ils puissent éventuellement aller à une séance de cinéma à l'UGC.

On avait donc un public extrêmement restreint, une cible extrêmement restreinte et ensuite des ambitions où l'on n'était plus simplement dans le Ludopole, mais on voulait former des animateurs : chaque fois il y avait donc une espèce de fuite en avant. Moi je mets toujours en garde contre les fuites en avant : c'est vrai pour le passé, c'est vrai également pour l'avenir. Si cette leçon peut être salutaire et guider nos choix dans les mois qui viennent, je serai extrêmement heureux !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1191 - Lyon 5^e - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention-cadre établie entre la Ville de Lyon et le Centre socioculturel du Point du Jour, 10 impasse Secret (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1209 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général et approbation d'un protocole d'accord 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1217 - Versement d'une subvention de 8 500 euros à l'Association A.I.M.E -Agence pour l'Ingénierie et l'Information Multimédia Educatifs- pour l'organisation de forums des enfants citoyens pour l'année 2015 (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1238 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 000 euros à des associations étudiantes et dédiées à la vie associative pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1239 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 6 800 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1219 - Attribution d'une subvention d'investissement de 1 700 euros maximum à l'Association « Célestine » située 1 place des Célestins à Lyon 2^e pour l'achat d'un climatiseur et l'installation d'un nouveau logiciel informatique - Approbation d'une convention (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/1220 - RETIRE

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2015/1273 - Attribution de subventions pour un montant total de 12 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, en début de ce Conseil, à travers une question du 1^{er} arrondissement, nous sommes revenus sur le sujet de la Halle de la Martinière, sujet sur lequel nous avons attiré votre attention à de nombreuses reprises, soulignant la gestion chaotique de ce dossier par la Ville de Lyon.

En avril dernier encore, alors que la presse (heureusement que nous l'avons pour savoir vos intentions sur certains sujets !) faisait état de votre souhait de donner une fin de non-recevoir au dossier de l'Association, nous vous avons demandé d'attendre un peu pour juger les dossiers. Vous aviez fixé le 30 juin.

La date est passée. Le dossier a été examiné par les services de la Ville et a rencontré un écho favorable sur une partie.

Reste donc à finaliser l'aspect financier qui n'est pas le moindre, loin s'en faut. Lundi dernier, à la Métropole, une aide a été adoptée au titre du PSADER. Nous nous réjouissons donc qu'avec un peu de patience, que ce dossier ait pu progresser et souhaitons que les équipes d'Halle Mart' et d'Ethic arrivent au bout de leur démarche afin de faire revivre ce lieu cher aux Lyonnais. C'était ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Devant votre attitude devant ma précédente intervention, Monsieur le Maire, je réitère ma demande d'explication sur la Fourrière de Lyon, même si ces explications sont dérangeantes. C'est le principe même de la démocratie de poser des questions et d'avoir des réponses. La volonté explicite de ne pas y répondre montre bien qu'il y a un problème.

M. LE MAIRE : Vous aurez une réponse en Commission, lors de la prochaine réunion.

Mais il y a comme un lien, si vous voulez entre l'intervention que vous venez de faire et la réponse que je donnais au dossier précédent.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1197 - Attribution d'une subvention de 7 500 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans le cadre d'actions de valorisation de l'activité artisanale et signature d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1229 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir -UCAM- pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2015 - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1301 - Mandat spécial accordé à Mme Dognin-Sauze et MM. Képénékian et Lo, accompagnant M. le Maire pour une mission en Chine du 20 au 27 juin 2015 (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2015/1221 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées -animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants, opération été- pour un montant de 174 000 euros (Direction de l'Action Sociale)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant de vous présenter la délibération concernant les subventions en faveur des personnes âgées, je souhaitais faire un point d'actualité sur le plan canicule.

Vous le savez tous, le préfet de Région a désactivé hier le niveau 3 du plan canicule. Quelques mots sur le plan canicule qui s'inscrit dans le plan « bleu » qui est un plan de gestion des crises telles que la canicule, les inondations, les phénomènes épidémiques, le grand froid.

La mise en place du plan « bleu » permet aux collectivités et aux différents acteurs (CCAS, Maison de la Métropole, hôpitaux, établissements de personnes âgées ou handicapées) de s'inscrire dans une démarche « qualité opérationnelle » en réalisant un bilan exhaustif de leur capacité de fonctionnement usuel et en évaluant leur réactivité face à une situation de canicule.

L'objectif est d'améliorer la réactivité en cas d'alerte, de réfléchir aux dispositions à prévoir, pour adopter au mieux les organisations et de préserver ainsi de façon optimale, le bien être et la santé des personnes fragiles dont les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants en bas âge, etc..., quelles que soient les circonstances.

Pour rappel, l'instruction ministérielle du 12 mai 2015 relative au plan canicule concerne 4 niveaux :

- le niveau 1 vert, qui concerne une veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août 2015,
- le niveau 2 jaune, lorsqu'il y a un pic de chaleur de 2 à 3 jours,
- le niveau 3 orange, alerte canicule déclenchée par le Préfet,
- et le niveau 4 rouge, mobilisation maximale.

La gestion opérationnelle de cette crise est confiée au CCAS de la Ville de Lyon pilotée par le service Solidarité et au MDR pour la Métropole.

Une mise à jour du registre « alerte et urgence » a lieu chaque année. Des rencontres sont organisées avec le responsable social de la MDR Métropole pour le croisement des registres et le repérage des personnes connues des deux services.

Des courriers sont adressés au domicile des personnes concernées. Des appels systématiques sont effectués par chaque structure auprès des personnes inscrites pour vérifier les informations détenues. Des

fiches, demandes d'inscription, pour collecter l'accord de la personne sont établies. Les inscriptions se font tout au long de l'année et j'attire votre attention là-dessus.

Des relais contact sont également établis via les services de maintien à domicile. Au titre de l'organisation : une participation aux réunions avec la Préfecture qui coordonne l'ensemble des acteurs mobilisés, via avec les mairies d'arrondissement, l'installation d'une plate-forme téléphonique au CCAS et à la Métropole, une rencontre avec la direction Sécurité et Prévention, et la Police municipale, pour renforcer les modes de collaboration. Un Schéma « levé de doutes » est établi. L'élaboration d'un planning pour la mobilisation des volontaires, agents du CCAS en cas d'activation de la plate-forme téléphonique le week-end, et le lien avec les directions de la santé et l'ARS.

Les EHPA et EHPAD de la Ville de Lyon et privées sur le territoire doivent se référer aux différents protocoles liés aux fortes chaleurs qui sont en place, notamment l'hyperthermie, le coup de chaleur et la canicule.

Les personnels des résidences seniors de la Ville de Lyon veillent à l'hydratation des personnes âgées et handicapées et prennent soin de distinguer les personnes pouvant se réhydrater seules, des personnes ayant besoin d'une aide, et s'assurent que la température des chambres ne soit pas trop élevée.

Enfin, toutes les résidences sont ouvertes pour accueillir les personnes âgées du quartier dans une salle rafraîchie. Une communication obligatoire est déclinée au travers du site Internet de la Ville de Lyon, de la Métropole. Les panneaux lumineux alertent les habitants, aussi bien ceux de la Ville de Lyon que ceux du Grand Lyon, ainsi que les journaux « Lyon Citoyen », « Journal de la Métropole ».

Pour terminer le précédent passage au niveau orange s'est déroulé sans incident majeur avec une activité hospitalière soutenue. Mais à ce jour, sous contrôle.

Voilà, Monsieur le Maire, un état des lieux sur le plan canicule.

Concernant la délibération sur les subventions en faveur des personnes âgées, je souhaitais mettre en avant la politique de la Ville de Lyon axée sur un soutien aux associations qui travaillent contre l'isolement, à la protection de la santé, à la mobilité ainsi qu'à l'alimentation de nos seniors.

Une partie des subventions permet également de soutenir l'animation de nos aînés pendant les mois d'été où les familles sont moins présentes.

Je rappelle que près de 1 000 de nos aînés participent et participeront au voyage d'une journée organisée par le CCAS.

J'ai également souhaité proposer, via les mairies d'arrondissement, une offre culturelle avec différents partenaires, comme les Musées Gadagne, l'Institut Lumière, le CHRD et le service des Espaces Verts de la Ville de Lyon pour permettre à nos aînés de se distraire pendant l'été.

Cette délibération qui a été amendée, a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous interroger sur votre politique pour le logement des personnes âgées. Celle-ci ne doit pas uniquement être guidée par l'urgence des économies à réaliser, mais bien tenir compte des évolutions urbaines et institutionnelles.

Vous allez fermer deux résidences : Viricel et Nérard, soit. Mais il faut en parallèle vraiment veiller à améliorer le taux d'occupation des résidences.

Aujourd'hui, en effet, de nouvelles formes d'habitat avec services pour personnes âgées se développent en dehors de la réglementation médico-sociale. Elles rencontrent dans l'ensemble un écho favorable auprès de ces personnes. Cette offre n'est pas uniquement réservée aux personnes disposant de ressources élevées. Des opérateurs mutualistes développent désormais un habitat social avec des services plus ou moins diversifiés. Ce développement est de nature à affecter l'offre plus ancienne que constituent les logements-foyers.

Cette politique doit aussi s'articuler avec la Métropole qui a en charge le schéma gérontologique qui dresse le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale et détermine les perspectives et les objectifs de développement de cette offre, notamment création, transformation et suppression d'établissements.

Le maintien à domicile est une priorité, mais l'adaptation des logements ainsi que les formules de logement intermédiaire entre le domicile et l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont aussi utiles dans le parcours résidentiel d'une personne âgée.

Le rapport Broussy en 2013, suggérait la création d'une nouvelle catégorie d'établissements, la « résidence plate-forme de quartier » qui aurait pour mission de proposer un ensemble de services au sein d'un quartier. Ca peut être une idée à suivre.

Enfin, pour les personnes nécessitant une prise en charge médicalisée, il faut veiller à l'offre de places en EHPAD actuellement insuffisante dans le Rhône comme à Lyon pour répondre à la demande.

Voilà quelques pistes sur la question du logement des personnes âgées, à prendre en compte si vous voulez, comme vous l'avez dit dans votre programme : « faire de la Métropole de Lyon, une Métropole amie des aînés. »

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans cette délibération, il est notamment question d'accorder une subvention au « Club de Saint Rambert » et à « Harmonie au fil de la vie » pour leurs actions respectives dans les résidences pour seniors Nérard dans le 9^e arrondissement et Viricel dans le 6^e arrondissement. J'espère d'ailleurs que l'action de ces associations sera, elle, bien en faveur des personnes âgées.

Car si je reprends Monsieur le Maire, votre catalogue de promesses de l'année dernière, page 330, si vous voulez vérifier, ces deux résidences étaient inscrites dans la poursuite du plan de rénovation des établissements pour personnes âgées. Lors de votre campagne, vous aviez même fait distribuer aux résidents de Nérard, une lettre leur promettant la rénovation de leur résidence.

En guise de rénovation, Monsieur le Maire, qui ne pouvait que les remplir d'espoir et, peut-être même guider leur vote, vous revenez sur cette promesse et décidez donc la fermeture des EHPA Nérard et Viricel.

C'est par une lettre anonyme que les résidents de Nérard ont eu la puce à l'oreille, début juin, et le collectif de défense créé dans la foulée attend toujours votre réponse officielle.

Le 16 juin, votre Adjointe aux personnes âgées, Mme Rivoire, se rend à la Maison Nérard et confirme la fermeture sans plus d'explications. Elle leur promet de revenir le 22 juillet 2015 pour, dixit les résidents, « construire un peu l'accompagnement de chacun ».

Comment peut-on dire des choses pareilles ? Inutile de vous rapporter leur colère, celle de leurs familles et surtout leur malaise.

Vous savez tout comme moi Monsieur le Maire que plus on avance en âge, moins on supporte le changement d'habitudes, et encore moins le changement de logement. Tous ces faits font que l'on se sent complètement déraciné, et puis c'est très grave pour une personne âgée. Certains résidents sont en place depuis 19 ans. Dans la presse, Mme Rivoire explique que pour être rentables les résidences doivent proposer 80 logements. Or la ville offre 1.064 logements dans ses 18 EHPAD, ce qui fait à peine 60 logements par résidence. La plus importante, Chalumeau dans le 8^e, offre 74 logements, et la plus petite Jaurès dans le 7^e arrondissement 42, Nérard et Viricel offrant respectivement 48 et 50 logements. Sachant que le taux d'occupation consolidé, tous EHPAD confondus, est de 72,56 % pour l'année 2014, expliquez-moi pourquoi vous fermez Nérard dont le taux d'occupation est de 81,25 %, l'un des plus forts de l'ensemble des résidences, et Viricel qui a un taux d'occupation supérieur à 9 des 18 résidences ?

Entre 2012 et 2014, 8 millions d'euros ont été investis par la ville pour la rénovation des résidences, et près de 4 millions d'euros sont prévus sur 2015 en crédit de paiement. Avec ce nouveau critère de rentabilité, faut-il comprendre que ces investissements ont été faits en vain et que la fermeture de ces deux EHPAD n'est qu'une première étape ?

Par ailleurs, nous avons été pour le moins surpris des propos de Mme Rivoire indiquant ne pas connaître le devenir de ces bâtiments propriétés de la SAHLMAS, étant elle-même présidente de la SAHLMAS. Mais peut-être, Monsieur le Maire, allez-vous nous confirmer que les instances dirigeantes de la SAHLMAS ne sont pas décisionnaires et ne servent donc pas à grand-chose.

Quand Michel Havard ou Laurence Balas vous reprochent votre manque d'anticipation, en voilà malheureusement une belle illustration. Dans cette affaire, Monsieur le Maire, vous faites fi de la détresse de près d'une centaine de personnes âgées en les condamnant au terme de leur vie à migrer, à être dispersées dans d'autres lieux d'accueil et à perdre tout repère, même leurs amis.

Depuis des mois, nous ne vous entendons parler que d'humain et d'urbain, et lundi encore à la Métropole vous déclariez même, je vous cite : « *Notre volonté, c'est de faire en sorte que l'homme soit la mesure de tous nos projets* ». Monsieur le Maire, arrêtez donc les beaux discours et je vous invite à passer aux

actes en respectant, et c'est cela le plus important, nos aînés. Et j'espère avoir plus de réponses que sur le dossier de la fourrière.

Mme AIT-MATEN Zorah, Adjointe : Monsieur le Maire, J'avais prévu de retirer notre intervention puisque nous devons la faire à deux voix avec Françoise Rivoire, donc si elle veut rajouter quelque chose.

Simplement Madame Sangouard, je voulais vous répondre personnellement sur les résidences Nérard et Viricel. Cela n'a pas été annoncé de manière brutale, là je prendrai aussi la défense de ma collègue parce qu'elle s'est rendue dans les deux résidences, l'accueil y a été plutôt favorable au départ. Malheureusement, il y a eu une montée de quelques familles, ce que je peux comprendre, qui est tout à fait légitime. Aujourd'hui nous sommes dans une phase d'accompagnement effectivement de ces personnes âgées d'une façon très sereine, puisqu'au CCAS vous êtes membre du conseil d'administration, donc toutes ces questions vous les connaissez également.

Nous avons mis en place un accompagnement, une personne étant spécialement dédiée à cet accompagnement, de cet été jusqu'à fin décembre et je peux vous l'annoncer aujourd'hui puisque nous avons eu les chiffres lundi matin, 95 % des résidents de Nérard et Viricel ont déjà donné un choix de résidence, et même deux. Nous avons des places pour l'ensemble des résidents, nous avons respecté les choix -Madame Nachury s'il vous plaît- faits par les résidents. Aujourd'hui sur Nérard, seules quatre personnes n'ont pas donné leur avis. Donc, je ne veux pas que vous disiez que nous nous moquons de l'humain, bien au contraire. La situation des personnes âgées nous préoccupe particulièrement, beaucoup plus que ce que vous pourriez nous annoncer ici. Je vous encourage, plutôt Madame Sangouard et Madame Nachury, puisque vous êtes élues du 6^e arrondissement, à nous accompagner pour que cela se passe le mieux possible.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1227 - Attribution d'une subvention à l'UGFRL pour le remboursement des fluides du foyer restaurant Kléber, sis 78 rue Tronchet à Lyon 6^e -EI 06175- pour un montant de 3 618,96 euros (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1222 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- pour un montant de 251 500 euros et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1256 - Prorogation de six mois de la convention cadre régissant les relations entre la Ville de Lyon et le CCAS (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1244 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2015 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté.)

2015/1245 - Programmation financière 2015 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

2015/1266 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Rhône-Alpes dans le cadre de l'observatoire de la santé des Lyonnais (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2015/1206 - Dénominations de voies nouvelles à Lyon 9^e -GPV Duchère- : «rue Denise Jousot» et «rue Albert Jacquard» (Direction Déplacements Urbains)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Comme l'a indiqué tout à l'heure Mme Reynaud, il s'agit de deux voies nouvelles sur le secteur de la Duchère : la rue Denise Jousot ainsi que la rue Albert Jacquard. Avis favorable de la commission.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, Albert Jacquard savait expliquer combien une économie orientée par la seule recherche du profit à court terme et de la croissance matérielle comme horizon ne pouvaient conduire qu'à la violence, la pauvreté et l'épuisement des ressources. Il partageait avec les écologistes l'impératif de prendre soin du monde, d'y défendre pour tous et toutes un droit inaliénable à une vie bonne. Nous nous réjouissons donc du choix de la Ville de Lyon de donner ce nom à une nouvelle voie dans le 9^e arrondissement.

Monsieur le Maire, vous faites partie de la convention des maires et vous avez d'ailleurs signé une déclaration fort intéressante en mars dernier. Vous avez aussi accueilli vos collègues maires d'autres villes du monde et leur avez fait découvrir le quartier du Confluent la semaine dernière en pleine vague de dérèglement climatique, je fais référence aux fortes chaleurs.

Nous espérons que dans la continuité de cette déclaration de mars 2015, en tant que Maire de Lyon et Président de la Métropole, vous continuerez à agir pour accompagner les nécessaires mutations et nous ne doutons pas, mais cela va mieux en le disant, que lors des prochains budgets en fonctionnement, les délégations, entre autres de Nicole Gay, Dounia Besson et Alain Giordano puissent avoir les moyens de mettre en œuvre pour l'une, un plan climat ambitieux, pour l'autre des initiatives liées au développement durable, et pour le dernier vraiment mettre en place des îlots pour rafraîchir notre Ville.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tiens d'abord à remercier notre collègue Ali Kismoune, M. le Maire du 9^e arrondissement et Jean-Yves Sécheresse de proposer

au Conseil municipal ces dénominations qui permettent de donner à nos concitoyens de beaux exemples d'engagements humanistes dans la cité.

Je voudrais d'abord parler de Denise Jousot. Née en 1918, décédée le 21 septembre 2014, elle est moins connue du grand public qu'Albert Jacquard. Elle n'en est pas moins une grande figure lyonnaise. Elle fait partie, avec ses parents Henri et Marie, de la cinquantaine de Justes parmi les Nations de Lyon, auxquels nous rendrons hommage comme chaque année au CHRD, le 19 juillet prochain.

Agrégée de lettres classiques, professeure de Khâgne au lycée Edgar Quinet, aujourd'hui lycée Edouard Herriot, elle a caché une famille juive sous l'Occupation, la famille Alexandre, qu'elle avait connue à travers une élève, la jeune Simone au lycée et dans le scoutisme, et dont le père et l'oncle avaient été arrêtés par Barbie et déportés à Auschwitz. Elle a alors caché avec ses parents, Simone, la jeune fille, sa mère et son frère dans leur appartement qui se situait 18 rue Sainte-Hélène, à côté du siège de la Milice de Vichy. Il faut reconnaître qu'elle avait énormément de cran.

Il est important que la collectivité rende hommage à des figures telles que Denise Jousot. Elle a su, à un moment dramatique de notre histoire, se tenir debout, refuser l'ignominie, soutenir les persécutés en prenant des risques considérables. Elle a contribué à sauver l'honneur de notre pays et à faire vivre l'esprit de résistance qui caractérise notre cité. En ce moment où la haine antisémite en particulier, mais aussi la haine et le rejet de l'autre s'expriment à nouveau et s'étalent sans complexe, rendre hommage à Denise Jousot est un acte fort. Le nom de Denise Jousot est un message qui signifie que Lyon ne cèdera pas aux porteurs de haine et aux nouveaux barbares.

Denise Jousot a eu aussi, au cours de sa longue vie, de nombreux engagements. Catholique pratiquante, elle avait un frère prêtre, elle a toujours tenu à enseigner dans un lycée d'état ; elle a milité dans le scoutisme, la Fédération française des Eclaireuses, dont elle fut une responsable nationale et qui avait la particularité de réunir des jeunes filles protestantes, catholiques, juives, et non croyantes. On a là l'un des traits de son caractère : établir des ponts.

Membre de la SFIO puis du Parti Socialiste, amie de Renée Dufourt, militante des droits des femmes, en particulier en faveur de la contraception, elle était aussi une grande intellectuelle, une savante, collaboratrice de la prestigieuse Collection Sources Chrétiennes où elle a publié la traduction, accompagnée d'un important appareil scientifique, d'un auteur grec du II^e siècle, Hermias, son livre «*Satire des philosophes païens*» en 1993.

Nous sommes donc heureux de rendre hommage à une femme d'une telle dimension. Afin de poursuivre dans cette voie, nous travaillons, Thérèse Rabatel et moi, à établir une liste de femmes exceptionnelles qui méritent que notre Ville leur rende un hommage public. Cette liste vous sera soumise, dès qu'elle sera prête Monsieur le Maire, ainsi qu'aux maires d'arrondissement.

En ce qui concerne Albert Jacquard, Emeline Baume a dit ce qu'il fallait, donc je n'en rajoute pas compte tenu de l'horaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1280 - Lancement de l'opération n° 60068019 «Vidéo-protection – Développement et amélioration du dispositif existant 2015-2020» - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 «Vidéo-protection 2015-2020», programme n° 00018 (Mission sécurité globale)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit des investissements qui vont être consacrés par la Ville de Lyon tout au long du mandat en matière de vidéo-protection.

Très rapidement, les projets concernent les secteurs de Duchère-Château et le Vallon pour 35 caméras en voie d'installation d'ici la fin du mois. Il s'agit aussi des secteurs Langlet-Santy, Mermoz Nord, Confluence ZAC 2, de la place Lyautey dans le 6^e arrondissement, d'ajouts ponctuels en cas de nécessité, du raccordement de notre dispositif au centre d'échanges de Lyon-Perrache, du réaménagement de la salle d'exploitation, du remplacement des enregistreurs d'images et des caméras analogiques, par du numérique haute définition, soit 104 caméras prévues dont 35 sont déjà implantées.

Avis favorable de la Commission.

M. LAFOND Luc : Avant mon intervention, le Groupe UDI souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles vous n'avez pas répondu à Mme Balas sur le dossier de la Fourrière.

M. LE MAIRE : J'ai, jusqu'à présent, la police de l'assemblée, je dirige les débats en tant que Président. Nous en sommes, à 19h40, à 5 heures de débats, nous essayons de répondre, mais il n'y a ni exigence, ni devoir. Les choses suivent leurs cours, il n'y a pas qu'un seul Conseil municipal, ceci se fait dans la durée.

M. LAFOND Luc : Avec cette délibération, la Ville va franchir une nouvelle étape dans le déploiement de la vidéo-protection à Lyon.

69 nouvelles caméras sont prévues sur ce mandat, essentiellement dans le 6^e, le 8^e et le 2^e arrondissements.

Nous nous réjouissons enfin de voir la couverture territoriale s'étendre avec 6 caméras pour le 6^e arrondissement, place Lyautey. C'est une demande formulée par Jean-Jacques David, Pascal Blache et moi-même qui aboutit enfin !

Heureux aussi de voir, dans le 2^e arrondissement, le raccordement du Centre d'échanges de Perrache, ce qui va permettre de faire le lien entre la place Carnot et le cours Charlemagne et agir avec plus d'efficacité.

Satisfaits également de voir que la Confluence n'est pas oubliée. Il faut veiller à sécuriser les axes commerciaux, les parcs et jardins et les lieux de vie nocturne comme les Brotteaux, par exemple.

Outil de dissuasion, outil de sécurisation, outil d'élucidation, la vidéo-protection a démontré une nette efficacité opérationnelle. Aussi, nous sommes favorables aux investissements prévus pour la remise à niveau technique et fonctionnelle de la Direction de la supervision globale.

Nous nous réjouissons qu'à Lyon, au fil du temps, un équilibre ait pu être trouvé entre sécurité et liberté avec la charte et le collègue d'éthique.

Deux questions cependant :

- La vidéo-protection a des coûts d'installation et de maintenance qui restent élevés. D'après vos informations, les financements issus du Fonds interministériel de prévention de la délinquance iraient de 25 % à 33 % pour les secteurs situés en zone de sécurité prioritaire. Etes-vous certain de ne pas pouvoir obtenir plus, notamment pour les 33 caméras du 8^e arrondissement ?

Le 8^e est en plein renouvellement urbain notamment sur Mermoz Nord et Mermoz Sud. Cela justifierait, sans doute, un cofinancement plus élevé.

La circulaire ministérielle précise que les financements du Fonds interministériel de prévention de la délinquance peuvent monter jusqu'à 40 % et qu'un taux supérieur à 50 % peut être accordé exceptionnellement au cas par cas. Toulouse, par exemple, a obtenu 44 % de cofinancement de l'Etat pour le déploiement de 73 caméras en 2015.

Dans cette période budgétaire difficile, il est important d'obtenir le maximum de subventions de nos partenaires, quel que soit le domaine.

- Autre question : envisagez-vous d'utiliser les caméras comme outil de vidéo-verbalisation comme le font déjà d'autres villes, comme Paris et Nice sur certains axes ?

La vidéo-verbalisation peut permettre de relever des comportements dangereux, ou abusifs, entre autres le stationnement sur passages piétons et trottoirs et les excès de vitesse à proximité des écoles.

Mais les agents doivent être sensibilisés et ne pas verbaliser une voiture garée sur la chaussée qui attendrait une personne âgée, par exemple. Il faut aussi que le public soit informé à l'avance lorsqu'un axe est concerné.

Je vous remercie des réponses que vous apporterez à ces questions.

M. LE MAIRE : Je vous donne la parole Monsieur Tête et j'espère que vous n'allez pas me réclamer des caméras supplémentaires !

M. TETE Etienne : Rassurez-vous, je suis presque sûr que vous avez, à 50 %, anticipé mon intervention, donc je ne vais pas vous surprendre.

Il s'agit ici, d'un investissement important qui curieusement, augmente le personnel, alors que vous aviez expliqué que depuis Raymond Barre, le nombre de caméras ayant augmenté, sans augmenter de façon significative le nombre de personnel, les caméras étaient de moins en moins regardées et le mythe de la protection par rapport à ces caméras -on vous avait donné les chiffres la dernière fois, on ne va pas les reprendre- il fallait à un moment donné constater que les caméras étaient de moins en moins regardées...

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : On regarde les images, pas les caméras !

M. TETE Etienne : Oui, les images ! Je ne vais pas vous expliquer que le nombre d'images seconde est aussi un problème, mais ceci étant, on constate que finalement vous écoutez un peu ce que l'on dit sur le changement de stratégie.

En revanche, sur un point, rien n'a changé. Nous n'avons toujours pas les études qui prouvent l'efficacité de la vidéosurveillance. La dernière fois, nous vous avons rappelé que, d'une part, la Cour des Comptes faisait d'importantes critiques sur la méthode et demandait une étude approfondie, que le rapport du Sénat avait dit exactement la même chose et demandé également des études, et qu'enfin le Premier Ministre, M. Valls, s'était engagé, notamment vis-à-vis du Député Europe Ecologie les Verts, M. Coronado, à faire une étude il y a environ 18 mois et que celle-ci serait, semble t-il en cours, mais les résultats n'ont pas été rendus publics.

Je pense effectivement, si on est logique avec tout cela, qu'il est urgent d'attendre la fin de ces travaux pour pouvoir investir des sommes aussi importantes.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous aimez élargir un peu le débat, et bien élargissons-le pour vous montrer par un simple exemple que l'on peut être isolé, avoir raison et savoir anticiper. Une information dont on ne veut pas beaucoup parler, c'est l'EPR, dont nous avons été les seuls à expliquer que c'était une mauvaise idée. Aujourd'hui, on en est tous d'accord, c'est l'EPR qui vient de ruiner AREVA qui est obligé de refaire un financement par l'Etat et EDF...

M. LE MAIRE : Monsieur Tête, terminez votre intervention !

M. TETE Etienne : Nous avons eu 2 heures de débat sur le PPI de l'agglomération et pas sur le PPI de Lyon !

M. LE MAIRE : Vous souhaitez raccourcir les arguments !

M. TETE Etienne : Je vais vous en faire la démonstration. On peut être seul et isolé comme Groupe politique et avoir raison, aujourd'hui ce sont tous les groupes qui pensent que nous avons ruiné AREVA avec l'opération EPR, vous le savez bien, c'est dans la presse et je pense que dans ce genre de dossier, on devrait beaucoup mieux responsabiliser les élus lorsque de telles décisions sont prises, cela éviterait que l'on se gargarise de mots !

Si on allait un peu plus loin, bien sûr, la somme de mauvaises décisions aboutit à des états de crise économique, dont la forme la plus marquante est la crise grecque.

M. LE MAIRE : Je n'y suis pour rien !

M. TETE Etienne : Sur la crise grecque oui, mais sur l'EPR peut-être pas tout à fait. Mais c'est simplement pour aboutir à ma conclusion : lorsqu'on a une société de plus en plus en crise car l'on prend de mauvaises décisions, qu'elle est de plus en plus en déficit, qu'il y a de plus en plus de chômage, je peux vous garantir que ce n'est pas avec la vidéosurveillance que l'on va répondre à la crise et que l'on va empêcher un jour le peuple de se soulever, lorsque la crise sera là.

M. LE MAIRE : Je donne la parole à M. Sécheresse, en attendant que le peuple ne se soulève !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Lorsque le peuple se soulèvera, nous aurons les images.

(Intervention de M. Tête.)

(Rires.)

M. SECHERESSE Jean-Yves : A tous les coups, cela marche avec M. Tête, c'est un bon client !

M. LE MAIRE : La marche sur le Palais d'Hiver sera contrôlée !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Je voudrais apporter deux, trois éléments en réponse à M. Lafond. Sur le FIPD, vous m'aviez interrogé la dernière fois, je peux vous dire que concernant l'ancien mandat, la somme totale accordée par le FIPD pour l'ensemble des opérations que nous avons conduites, est de 348 537 euros. J'ai fait une demande pour le programme que je viens de vous présenter, vous le savez, il faut attendre

quelques mois sachant que la Préfecture est assez favorable à ce que la Ville de Lyon puisse bénéficier d'un maximum d'appuis financiers.

Pour ce qui concerne la ville de Toulouse, je crois qu'il s'agit des premières installations, et je pense que le Ministère de l'intérieur souhaitait donner un coup de pouce particulier à cette ville. C'est une interprétation de ma part.

Concernant la vidéo-verbalisation, bien entendu nous étudions ces questions là. On aurait pu ajouter à la liste la ville de Saint-Etienne, et vendredi dernier avec le maire de cette ville, j'ai visité ces installations, car il est toujours intéressant d'avoir un point de vue à partir d'expériences conduites chez nos voisins.

Un certain nombre de questions se posent. On pourra y réfléchir ensemble d'ici quelques mois. Le Maire a souhaité, notamment sur l'axe du futur passage du C3, qu'on puisse aller dans ce sens là. On verra tout ça d'ici quelques temps. Aucun sujet n'est tabou. Voilà ce que je voulais dire à M. Lafond.

Concernant M. Tête, c'est une intervention sur la vidéo surveillance qui est un peu habituelle. Je voulais juste vous dire, vous semblez vous amuser de tout ça mais il y a eu quand même 2 500 saisines de la justice concernant nos images sur l'année. Qui demande la saisine de la justice ? Ce sont les juges et c'est la police judiciaire qui vient voir si les images peuvent contribuer à la progression d'une enquête. J'ai eu, il y a environ trois semaines, un de vos confrères, avocat, qui m'a demandé s'il y avait des images concernant une jeune fille qui avait été renversée par une voiture et cet avocat, client du papa, souhaitait pouvoir éventuellement accéder à ces images. Malheureusement, c'était les images de la circulation du Grand Lyon. Vous savez que ces images ne sont pas enregistrées. Donc cet avocat défendait cette cause-là. Et peut-être que ça vous arrivera un jour d'avoir un client qui souhaite accéder à des images. Dans ce cas-là, vous viendrez me voir.

M. LE MAIRE : Bien. En attendant que M. Tête vienne vous voir, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe écologie – Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre.)

2015/1296 - Mise en sécurité des sites situés en zones à risque géotechnique -balme- 2^e phase - opération 60071005 - Lancement de l'opération et affectation de l'AP 2015-1 « Conservation, Sécurité et Prévention 2015-2020 », programme 20018 (Direction Sécurité Prévention)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un dossier important puisque les Lyonnais le savent tout à fait, le territoire de notre ville comprend sur 4 de nos arrondissements des zones à risque géotechnique importantes communément appelées par les Lyonnais « les balmes », dont certaines sont situées dans le périmètre du classement du patrimoine de l'UNESCO.

La Ville de Lyon possède de nombreux terrains dans ces zones là et au cours des années 2007-2008, ces terrains ont fait l'objet d'un diagnostic géotechnique qui a mis en évidence pour 38 d'entre eux des désordres pouvant mettre gravement en cause la sécurité du public. Depuis et régulièrement, tout d'abord à l'échelle de 935 000 euros et plus récemment pour 1 300 000 euros, on a procédé aux travaux d'urgence. Vous voyez que la somme est extrêmement importante.

Nous vous proposons aujourd'hui pour une somme de 1 880 000 euros de dresser un tableau des secteurs jugés prioritaires en matière de balmes et bien entendu, ce tableau peut être modifié au fil du temps en fonction de la dangerosité de tel ou tel terrain qui peut intégrer ce tableau prioritaire.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, je profite de ce dossier sur les risques géotechniques pour aborder la question du jardin du 33 bis / 35 rue du Bon Pasteur, évacué et fermé officiellement pour cause de caractère particulièrement dangereux justement.

Suite à mes demandes réitérées, j'aurais enfin prochainement connaissance du diagnostic porté sur ce terrain. Mais en attendant, de nombreux habitants et commerçants du 1^{er} arrondissement vous ont écrit, le 22 juin dernier, rappelant leur attachement au potager ainsi qu'à la maison. Le Conseil de quartier Haut et Cœur des Pentès vous a également écrit le 29 juin dernier pour exprimer son soutien à l'Association la Rucho,

rappelant également la pétition de 3 000 signatures qui vous avait été remise le 23 avril dernier et qui compte désormais 4 000 signatures.

Mme Gay nous avait répondu ici même qu'une rencontre aurait lieu avec l'Association la Ruche. Où en est-on ? Cette rencontre est-elle prévue ? Et quelle suite comptez-vous donner à ces différents courriers et pétitions ?

Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ces questions. Je voudrais quand même dire que s'il y avait 10 000 pétitions de plus, cela ne changerait rien. Ce terrain est dangereux.

Ce terrain est dangereux et d'autant plus dangereux qu'à partir du moment où on pénètre sur un terrain qui est par ailleurs clos par la Ville de Lyon et qu'on y pénètre par effraction, ce terrain est toujours dangereux et je dirais qu'il est encore plus dangereux car les gens qui y pénètrent invités par d'autres ne savent pas que ce terrain est dangereux.

Donc je pense que la première chose à faire, y compris de la part des élus, c'est d'expliquer aux populations que ces terrains sont particulièrement dangereux. Bien entendu, je ne vais pas développer, le dossier est fort complexe.

Vous venez de me dire que vous m'avez sollicité à plusieurs reprises. Vous m'avez sollicité une fois, Madame la Maire, et je vous ai répondu qu'il n'y avait aucun problème, que vous pourriez être reçue par la Commission des balmes. Je vous ai proposé une date. Vous m'avez répondu que vous n'étiez pas libre à cette date-là. Donc je vous en ai proposé une deuxième. Cette deuxième, elle est clairement établie : il s'agit du 17 juillet et vous serez reçue par la Commission des balmes qui, je le rappelle, est composée d'éminents spécialistes, professeurs de l'ensemble des universités à la fois lyonnaises mais aussi grenobloises. Vous pourrez leur poser les questions. Je pense qu'ils vous diront que ce terrain est particulièrement dangereux et vous inviteront à le dire à l'ensemble de ceux qui veulent l'occuper et qui ont brisé deux fois de suite ses barrières. C'est pour cette raison que j'ai pris l'arrêté dont il s'agit. Cela étant, Mme Gay qui a la main sur ce dossier va également vous répondre sur la suite des opérations.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Simplement, Madame la Maire, nous recevons dans les heures qui vont venir l'Association la Ruche avec Georges Képénékian.

M. LE MAIRE : Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur les risques géologiques sur ce terrain mais je veux dire simplement que je n'engage aucun élu à encourager la population à squatter des biens, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, car à partir du moment où l'on pense que l'acte crée le fait et crée le droit, on rentre dans une dynamique particulièrement dangereuse. Nous sommes dans un état de droit et je ne conseille pas à quiconque de donner l'exemple pour sortir de cet état de droit.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1207 - Mise en lumière du site de l'Antiquaille à Lyon 5^e - Approbation de la modification de la convention d'occupation du bâtiment et d'entretien de l'installation de mise en valeur (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1270 - Dénomination de voie à Lyon 4^e : «Montée des Esses» (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1282 - Accompagnement des projets de voirie sur Lyon - Opération 60026846 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 «Aménagement éclairage public», programme 00013 «Aménagement éclairage public», pour un montant de 1 225 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1297 - Projet de chasse de la retenue du Verbois et du barrage suisse de Chancy-Pougny / Mesures d'accompagnement des abaissements partiels suisses de la retenue de Verbois et de gestion sédimentaires du Haut-Rhône 2016-2026 (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/1213 - Approbation d'une nouvelle tarification à la Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon. Signature de 6 conventions de partenariats entre la Ville de Lyon – Bibliothèque Municipale et des salles de spectacles vivants -TNP, Maison de la Danse, Théâtre de la Croix-Rousse, Opéra, Institut Lumière, Comoedia- (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Une première délibération concernant la nouvelle tarification de la bibliothèque municipale et surtout un projet que nous voulons ambitieux d'une carte culture qui permettra, avec la même carte, d'accéder librement à nos bibliothèques mais aussi à la Maison de la danse, au TNP, au théâtre de la Croix-Rousse, à l'Opéra, à l'Institut Lumière, au Comoedia et d'autres suivront.

Avis favorable de la Commission.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec une grande satisfaction que Lyon Gauche Solidaires votera aujourd'hui deux refontes tarifaires importantes : maintenant, celle des médiathèques et tout à l'heure, celle des musées. Elles répondent toutes les deux au même souci de simplifier, d'harmoniser, de moderniser.

Il y a quelques mois, Fleur Pellerin qualifiait les bibliothèques de « premier service public de proximité ». Pour la Ministre de la Culture « *l'évolution des habitudes de vie et des pratiques culturelles des Français suscite de nouvelles attentes à l'égard des bibliothèques : développement de services numériques, ouverture adaptée aux rythmes de vie, accueil de publics peu familiers de la lecture et de la culture, diversification plus grande des collections...* ».

Des évolutions que la Ville de Lyon accompagne par la mise en place de nouveaux abonnements, offrant une qualité renforcée et une diversité nouvelle dans le service public.

Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, la question de la tarification dans les bibliothèques publiques ne s'appréhende pas de manière simple. Ces établissements sont héritiers du modèle des années 70, cloisonné entre spécialités, rayon jeunesse ou adulte. Aujourd'hui, dans une société en perpétuelle mutation, le défi semble être celui de répondre à tous les usagers, en même temps, et de proposer une offre de service complète et attractive, à un prix accessible à tous. Pour des raisons évidentes : permettre l'accès de tous les usagers aux bibliothèques est un symbole fort, culturellement et politiquement. Et plus qu'un symbole, c'est une mission, celle de l'égalité d'accès à la culture, à l'information et au savoir, que portent les bibliothèques, quels que soient les revenus ou le milieu social des usagers.

Cet accès à la culture, au travers des équipements tels que les bibliothèques et les musées, est un axe fort que développe notre municipalité depuis des années. Ces nouveaux tarifs et formules d'abonnements

améliorent l'accès à l'offre culturelle que propose notre ville, notamment avec cette belle innovation qu'est la « carte culture », sorte de carte multimodal de l'art, du savoir et du divertissement. Cette « carte culture » va permettre, à partir du 1^{er} septembre, un accès égal à tous les supports de nos bibliothèques en même temps qu'un accès aux musées municipaux ainsi que des tarifs réduits dans des salles de spectacles. La mise en place de la « carte culture » permet ainsi un accès plus facile et peu onéreux vers des champs culturels inconnus pour certains, inaccessibles pour d'autres.

Ainsi, à travers cette délibération, nous pouvons voir une nouvelle manière d'appréhender la culture dans notre ville. Face au défi du numérique, elle se décroïsonne, met ses équipements culturels en réseau. La culture est un ensemble, une circulation qui, aujourd'hui, se fait par connexions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1241 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur Danse sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 118 000 euros (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : La délibération suivante est là pour montrer, s'il en était besoin, le dynamisme de la danse à Lyon et la liste du soutien que nous apportons à différentes compagnies.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1243 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens - Programmation 2015 (Direction du Développement Territorial)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit de l'attribution des subventions au titre de la lutte contre les discriminations. Je voulais surtout parler d'une délibération particulière sur le centre LGBT de la rue des Capucins puisque nous avons apporté, à enveloppe constante, un soutien à la réunion de 25 associations dans ce lieu qui sera un centre de la vie pour les associations LGBT mais aussi un lieu pour la prévention médicale et les activités culturelles. Nous avons ainsi voulu marquer notre engagement.

M. BERAT Pierre : Je voulais juste faire remarquer que vous voulez qu'on aille très vite et y compris sur des dossiers importants, peut-être que le début de la séance avait été un peu plus court, cela nous aurait laissé le temps de débattre sur un certain nombre de dossiers. Je pense que le Power Point aurait pu avoir une dizaine de pages en moins, cela n'aurait pas porté préjudice.

Sur ce dossier, deux choses, on note tout d'abord le niveau élevé et la hausse de la subvention pour le centre LGBTI, dans un contexte budgétaire contraint et alors même que de nombreuses associations enregistrent des baisses de subventions. Nous avons entendu les explications en commission et celles que vient de fournir le Premier Adjoint, nous nous assurerons quand même, à l'avenir, que le regroupement annoncé sera bien la source d'économies durables pour le budget municipal. Nous allons par ailleurs demander un vote par division.

Nous n'approuvons pas, en effet, le vote de la subvention à l'association des parents et futurs parents Gay et Lesbiens, non pas -et je demande à chacun d'ouvrir les oreilles- pour éviter non pas d'amalgame parce que cette association défend les intérêts des familles concernées par l'homosexualité, mais parce qu'elle est favorable à la gestation pour autrui.

Comme le Premier Ministre Manuel Valls l'a rappelé il y a encore quelques jours, cette pratique est illégale, elle est contraire à notre droit parce qu'elle repose sur la marchandisation du corps des femmes qui la pratiquent et que, ce faisant, il s'agit d'une atteinte à la dignité humaine. Voilà ce que disait l'APGL récemment dans un communiqué pro GPA : « *Toutes les familles ont droit à être protégées par les lois de la République, quel que soit le mode de conception des enfants* ».

La Ville de Lyon ne peut soutenir financièrement l'AGPL, elle ne peut envoyer un tel message pro GPA, elle ne peut participer de l'entreprise de contournement de la loi républicaine sur ce sujet majeur de société. L'année dernière, Monsieur le Maire, sur cette même subvention vous me répondiez que vous n'étiez pas personnellement pour la GPA, mais que vous ne donnez pas de subventions qu'aux personnes qui ont le même avis que vous, c'est ce que vous appeliez la noblesse de la démocratie. J'aimerais déjà être dans les services d'instruction des dossiers de subventions pour voir les dossiers que vous écarterez, je pense que ce serait intéressant.

Je voudrais dire, Monsieur le Maire, que nous parlons de promotion d'une pratique contraire à la loi. Etes-vous prêt à subventionner une association pour la conduite en état d'ébriété, êtes-vous prêt à subventionner une association pour l'extermination du loup dans nos montagnes, êtes-vous prêt à subventionner une association pour le rodéo urbain ? Cela peut-être, oui vous êtes capable de le faire.

Il ne s'agit donc pas, dans votre attitude, de noblesse démocratique, mais bien plutôt d'ambiguïté calculée qui participe d'un recul de l'Etat de droit auquel vous faisiez référence il y a encore quelques instants. Nous, de notre côté, nous savons à quelles valeurs nous croyons, nous agissons en fonction de ces valeurs et nous ne participerons pas au contournement de la loi républicaine.

Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, il y a deux choses que j'ai bien apprécié dans ce que vous avez dit dans ce Conseil. Vous avez dit que vous n'aimiez pas la fuite en avant sur les dossiers et vous avez dit que vous n'aimiez pas les actes qui créent le fait et le droit. Je souscris pleinement à ces deux déclarations et je pense que sur le dossier de la GPA on est exactement sur ce sujet-là. Je crois qu'il est particulièrement malencontreux de soutenir ce type de position.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, M. Lafond et Mme Bauguil ont voté contre. Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon a voté contre la subvention attribuée à l'APJL.)

2015/1269 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et Google dans le cadre du Google Art Project (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce projet concerne l'approbation entre la Ville de Lyon Musée des Beaux Arts et Google dans le cadre du Google Art Project.

Le musée des Beaux Arts de Lyon dont je ne vais pas faire l'éloge ici, après avoir lancé plusieurs applications pour les smartphones pour les grandes expositions, souhaite développer encore plus son approche par les outils numériques. Le Google Art Project a proposé à 400 musées une sélection d'œuvres qu'elle met sur son site et nous sommes très fiers d'avoir été cités comme le quatrième musée de France, après le Louvre, le musée d'Orsay et le centre Pompidou. Tout cela vient renforcer le travail que nous avons amorcé avec Google, l'opération de numérisation de nos 450.000 ouvrages s'est terminée deux ans en avance. Nous avons maintenant, nous, le travail d'indexation de toutes ces bases et je crois que le travail mené ici ainsi que la valorisation d'un certain nombre d'œuvres décrites dans la délibération seront un élément très favorable pour notre musée.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, comme l'a rappelé M. Képénékian, numériser les expositions du musée des Beaux Arts afin de permettre une visite virtuelle, nous sommes bien évidemment favorables à cet objectif mais je conteste votre méthode. En effet, le projet Google Art est en apparence altruiste : il s'agirait de faire bénéficier au plus grand nombre des œuvres les plus fameuses du monde, sans avoir à se déplacer ni à payer... Mais le diable se cache parfois dans les détails !

Il y a un objectif financier : Google agrège les données de ses visiteurs pour les monétiser. De plus, Google assoit son monopole sur le savoir en agrégeant sites internet, blog, sites internet d'information et d'actualité, journaux, vidéos, livres anciens, œuvre d'art, sites touristiques. Le bras armé des investissements de Google dans la culture, l'Institut culturel, est basé à Paris et a ouvert en 2013. La Ministre de la Culture de l'époque avait refusé de se rendre à l'inauguration du siège. Elle avait expliqué cette absence par 4 points bloquants : la question de la protection des données personnelles, celle de la protection de la diversité culturelle, celle de la protection des droits d'auteurs, et enfin la question fiscale.

A titre d'information la France réclamerait aujourd'hui près d'un milliard d'euros d'amende à Google pour évasion fiscale. Sur un plan muséal, l'enjeu est de développer une plus grande interactivité dans les musées. C'est la promesse fondamentale du numérique, on est tous d'accord là-dessus. Par contre, pour revenir à la méthode, je regrette que la Ville de Lyon ne travaille pas avec les entreprises innovantes de notre territoire. Je pense par exemple à la start'up Arskan qui développe une technologie innovante permettant de visionner des œuvres d'art en 3 D sur sa tablette, sans téléphone, sans ordinateur. Il y aurait là une formidable opportunité d'illustrer la force du numérique dans notre agglomération en cohérence avec le label French Tech dont vous nous parlez très souvent Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, je vous demande de mettre en œuvre une politique commune mutualisée de l'ensemble des établissements culturels de Lyon pour avoir notamment les moyens de développer des outils numériques performants incluant des outils de visite virtuelle. Google a une puissance financière écrasante qui lui permet d'être un leader omniprésent, mais le projet de Google ne serait-il pas d'arriver, à terme, à ce que l'on ne différencie plus Google et les données disponibles sur Internet ?

Il est d'ailleurs intéressant de voir que dans la convention aucune image provenant du musée des Beaux Arts ne sera taguée avec Copyright Musée des Beaux Arts, alors que les images provenant de Google, même si elles sont rediffusées par le Musée des Beaux Arts, devront être taguées Copyright Google.

Je reviens à mon propos : devenir la plaque tournante unique par laquelle passe toutes les informations serait financièrement extrêmement rentable mais cela permettrait aussi de disposer d'un levier de pouvoir démesuré. Nous sommes là au cœur d'une question de société, les pouvoirs publics, les musées doivent, pour renforcer la diversité de l'écosystème de la société numérique du savoir et non renforcer les positions de quasi monopole. Il y a là un enjeu de démocratie et de pluralisme. En conséquence, à titre personnel, je voterai contre cette délibération.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je remercie mon collègue de son intervention qui nous fera gagner du temps car nous partageons grandement ses inquiétudes et son positionnement.

Je voudrais simplement ajouter qu'on a déjà une expérience avec Google, c'est peut-être temps de faire le point. Je vous invite tous à faire maintenant la différence entre aller sur Gallica site de l'Etat et de la Bibliothèque nationale et d'aller sur NuméLyo parce que lorsqu'on nous a vendu Google il y a quelques années, on nous a expliqué que ça allait être mieux que Gallica, qu'on savait mieux faire, que ça irait plus vite, et notamment on nous avait dit qu'on aurait le droit de rechercher les textes qui seraient sur NuméLyo -ça ne s'appelait pas encore comme ça- en plein texte.

Et bien, la différence est extrêmement défavorable à la Ville de Lyon et ce n'est pas une réussite. Premièrement, quand vous recherchez un document sur NuméLyo vous ne pouvez pas faire de recherche en plein texte, vous ne pouvez que rechercher sur le titre, sur les auteurs et sur des mots clés présélectionnés. Deuxième chose : vous n'avez pas sur le même fichier l'image et le texte, elles sont dissociées. Soit vous pouvez télécharger l'image sous la forme pdf, soit vous pouvez télécharger le texte mais sur un encodage peu commun, en tout cas ce n'est pas du Word, ce n'est pas du pdf et vous ne pourrez pas rechercher, même après téléchargement en plein texte sur l'ensemble de l'œuvre, alors que sur Gallica -et ceci bien avant que NuméLyo existe, à l'époque où nous avons pris la décision- vous avez un moteur de recherche extrêmement performant. Vous pouvez faire de la recherche en plein texte, vous pouvez télécharger l'ensemble du document sous forme pdf qui comporte comme on nous l'avait promis, puisque j'étais au cœur de ce débat, à la fois l'image pdf comme vous le savez et en image chez le plein texte, ce qui vous permet de faire la recherche tout en gardant l'image apparente. Vous faites la recherche en plein texte, et vous pouvez faire tous les copié-collé des extraits des livres anciens sur les téléchargements que vous faites sur Gallica.

Je peux dire, et vous pouvez aller en faire l'expérience ce soir si vous avez un peu de temps, ceci étant c'est plus long que de télécharger sur NuméLyo que sur Gallica, donc ça vous prendra un peu plus de temps pour faire les expériences de téléchargement. Mais ceci étant, vous pouvez aller faire l'expérience. Je peux dire aujourd'hui que c'est un échec d'avoir fait le choix de Google effectivement pour ce dossier, c'est pour cela que nous ne l'approuverons pas nous non plus.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Je ne vais pas répondre dans le détail, simplement je voudrais te rappeler mon cher Etienne -je me permets cette familiarité au nom de notre amitié ancienne que tu mets à rude épreuve ce soir quand même- que si nous avons suivi le processus Gallica on n'aborderait même pas cette question parce qu'on n'aurait jamais numérisé les 4500.000 ouvrages.

Donc le travail est en progression, tu le sais très bien. Le fichier nous a été transmis, la bibliothèque municipale travaille et ce ne sera que par étape que nous indexerons et que nous mettrons à disposition sur Numélyo tous les éléments.

Quant à Gallica, je ne vais même pas répondre : nous n'aurions pas été en capacité de numériser, donc nous avons là une discussion de riches et je suis rassuré que nous pourrons régler cette question au fil des années pour être meilleur que Gallica, qui d'ailleurs envisage de pouvoir rejoindre notre système qui est un lien entre nos deux bases.

Pour répondre très brièvement sur notre engagement. Je rappelle simplement que sur ce site, ce n'est pas toutes les expositions des musées, c'est un certain nombre d'œuvres que nous avons choisies en partenariat, ce n'est pas toutes les œuvres du musée, et se retrouver à côté du MoMA et de la Tate, c'est pas mal ! Eux se sont peut-être posés moins de questions et pour la renommée de notre musée, ce n'est pas mal !

Trois critères ont été retenus, je les rappelle :

- ne pas faire payer l'accès aux images sur le site de Google ;
- ne pas faire apparaître de contenu publicitaire sur ce site ;
- ne pas offrir de fonctionnalités permettant de télécharger les images.

Voilà, je crois qu'on a essayé de cerner. Donc, comme toujours jouer avec le diable, cela peut présenter des dangers, mais il arrive qu'on tire un peu notre épingle du jeu et que cela participe au rayonnement de notre ville et pour Artscan, je pense que nous sommes en préparation de la délibération, qui probablement sera présentée en septembre. Donc, on connaît bien aussi Artscan. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Geourjon a voté contre. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2015/1274 - Approbation d'une nouvelle tarification dans les Musées de la Ville de Lyon -conditions d'entrée et de visites-(Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Nous vous proposons une nouvelle tarification dans les musées de la Ville. Avis favorable de la Commission, je ne veux pas entrer dans les détails.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, chers Collègues, par cette délibération, vous nous proposez une nouvelle tarification des musées de la Ville de Lyon. Alors, si les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire sont assez préoccupés par la politique tarifaire de notre Ville (nous pensons notamment à l'augmentation des tarifs de cantine ou du ticket résident, ainsi que du tarif de la nouvelle Piscine du Rhône), nous constatons ici que, malgré une augmentation des tarifs des musées municipaux, l'accès à nos musées reste large.

L'exonération aux droits d'entrée permet toujours à des jeunes de moins de 18 ans, aux bénéficiaires de minimas sociaux, aux demandeurs d'emploi, etc..., de visiter gratuitement nos musées.

Nous avons aussi le plaisir de constater que les propositions faites par notre Groupe au moment de la campagne des Municipales sont ici reprises. Nous nous félicitons donc de la création de la carte « Musées Jeune », qui va permettre aux jeunes de moins de 26 ans, de bénéficier pendant une année et pour un tarif modique (7 €) d'un accès illimité à l'ensemble de nos musées.

Pendant la campagne, nous l'avions appelée « Pass Culture ». Aujourd'hui, c'est la carte « Musées Jeune ». Question de sémantique, mais le principal, c'est qu'elle soit créée ! C'est pourquoi, nous voterons favorablement cette délibération.

On peut toutefois regretter que cette carte n'intègre pas les musées métropolitains dans son offre, à savoir le Musée des Confluences ou encore le Musée Gallo romain. Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : Tout arrivera en son heure, nous y travaillons et nous sommes très heureux de présenter cette nouvelle carte.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous avons d'abord un amendement que je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je mets aux voix le projet ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1182 - Approbation de la convention de pôle associé documentaire n° 2015-220/423 entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1183 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 123 500 euros - Approbation d'une convention avec l'Association After Effects (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1198 - Approbation de l'incorporation au domaine public de la Ville de Lyon de vestiges archéologiques immobiliers découverts lors des fouilles archéologiques réalisées en 1976 et en 2014 sur le chantier de la station de métro de la place Ampère à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1201 - Approbation d'une convention portant acceptation de don entre la Ville de Lyon - Auditorium/ Orchestre National de Lyon et la société philharmonique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1205 - Approbation d'une convention entre les Célestins, Théâtre de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 300 000 euros (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1214 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Et Compagnie pour l'organisation du festival « Spontanéous » du 18 au 25 octobre 2015 à l'espace Gerson dans le 5^e arrondissement - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1216 - Approbation d'une convention de mécénat entre la ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et Télorama dans le cadre de l'exposition «10 ans de passions, 10 ans d'acquisitions», du 29 mai au 21 septembre 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1224 - Approbation d'une convention cadre de cession de droit entre la ville de Lyon/Musées Gadagne et l'INA – Approbation de l'avenant n° 1 pour l'exposition «Roses, Une histoire lyonnaise» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1225 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution, à la Ville de Lyon, d'une subvention de 20 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « La renaissance à Lyon » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1226 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et la «SNC Hôtel-Dieu Réalisation», pour la réalisation de fouilles archéologiques de la tranche 9 de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu -cour Bonnet et bâtiment D- à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1228 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation du Salon de Lyon et du Sud-Est du 28 septembre au 9 octobre 2015 - EI 06016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1230 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «La Compagnie du Chien Jaune», pour l'organisation de «Novembre des Canuts» du 16 au 29 novembre 2015 dans les 1^{er}, 2^e, 4^e, 7^e et 9^e arrondissements (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1231 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival «Lamartine à la plage» du 4 au 6 septembre 2015 à la Friche Lamartine dans le 3^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1232 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association Moultezarts pour l'organisation du festival de musique « Ça fait Zizir » du 18 au 20 septembre 2015, à Monplaisir dans le 8^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1233 - Programmation de la Fête de la Musique 2015 - Attribution d'une subvention de 18 900 euros - Subventions aux associations et approbation de conventions (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1240 - Approbation d'une convention relative aux modalités de cession de l'œuvre « Petra Silva » de l'artiste Ghyslain Bertholon -cession, installation, entretien et conservation, étendue des droits d'auteur de l'œuvre- entre la Ville de Lyon et l'artiste Ghyslain Bertholon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1248 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/ Célestins, Théâtre de Lyon et Le Grand Café des Négociants, dans le cadre de la saison 2015-2016 des Célestins, Théâtre de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1251 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain du 9 septembre 2015 au 3 janvier 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1252 - Projet de coopération européenne entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, les Villes de Karlsruhe et Edinburg dans le cadre de l'exposition «Autoportrait» du 26 mars au 26 juin 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1257 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la société ZEDCOMZENON-NOVA 360° pour la création d'une visite virtuelle pédagogique dans le cadre de l'exposition «Le jardin des imprimeurs» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1262 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon / Service archéologique et différents aménageurs pour la réalisation de trois diagnostics archéologiques dans les 2^e, 5^e et 9^e arrondissements (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Mme Balas et M. Havard ne prennent pas part au vote.)

2015/1271 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et les sociétés «Le petit bulletin» et «ARTCLAIR Editions», dans le cadre de l'exposition « 10 ans d'acquisitions, 10 ans de passions » du 29 mai au 21 septembre 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1272 - Approbation de conventions triennales entre la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes pour l'adhésion des établissements culturels municipaux au dispositif carte Rhône-Alpes «M'ra » pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1292 - Fête des Lumières 2015 - Financement et partenaires privés - Conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1300 - Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon -Service archéologique municipal- et la société Eiffage Construction pour la réalisation d'une fouille archéologique préventive sur le terrain du 22 rue Jarente à Lyon 2^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1200 - Gratuité d'entrée dans les musées municipaux et aux balades urbaines dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/1295 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur cette modification du tableau des effectifs.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons deux points que nous voudrions aborder à travers cette modification du tableau des effectifs : l'absentéisme et le dialogue social.

1/ L'absentéisme : tout d'abord, alors que vous avez présenté le bilan social de la Ville et celui du CCAS pour 2014, il nous semble opportun de revenir sur le taux d'absentéisme des personnels à la Ville de Lyon.

On note, en effet, que le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire à la Ville est en hausse de 10,5 %, soit 13 283 jours de plus en 2014 par rapport à 2013.

Au CCAS, ce taux est en hausse de 21 %, soit 1 373 jours de plus et ce après une baisse significative en 2013.

C'est l'illustration, s'il en était besoin, de l'utilité de ce jour de carence introduit par Nicolas Sarkozy et François Fillon en 2012 et supprimé par la Gauche en 2014. Il visait d'abord à plus d'équité entre fonctionnaires et salariés du secteur privé, mais cette mesure avait surtout pour objectif, en période de restrictions budgétaires, de contribuer à rationaliser la gestion de l'Etat et des collectivités locales.

Les Sénateurs ont estimé à 160 M€ le manque à gagner suite à sa suppression de ce jour de carence en 2014. La Majorité sénatoriale a souhaité sa réintroduction dans la loi, mais je doute, Monsieur le Sénateur-Maire, que vous l'ayez suivie.

En ce qui concerne la Ville de Lyon, la masse salariale représente, je le rappelle, près de 60 % du budget de fonctionnement et alors que vous lancez votre plan marge de manœuvre, cette disposition aurait pu y contribuer. En 2013, c'est 600.000 € qui avaient été économisés ainsi.

Avec ou sans jour de carence, la gestion de la masse salariale reste un élément essentiel de toute politique d'optimisation de la gestion d'une collectivité. Et quand je dis « optimisation », je parle d'optimisation financière, de qualité du service rendu et d'harmonie du travail pour le personnel.

2/ Le dialogue social -ou plutôt les difficultés du dialogue social-, qui doit aller avec toute politique d'optimisation. En ce moment, il semble que le dialogue ne soit pas vraiment dans une bonne période, si j'en crois ce qui s'est passé avec l'Internat Favre, dont les suppressions de postes sont présentées dans cette délibération. C'est même l'exemple parfait de ce qu'il ne faut pas faire dans ce domaine.

Nous pouvons également évoquer la fusion de l'unité du cadre de vie avec le contrôle du stationnement, qui n'est pas non plus un long fleuve tranquille.

Exemple encore, les grèves dans les écoles au mois de juin, qui vont finalement devenir un marronnier, tant elles ont tendance à se répéter et pénaliser les petits Lyonnais et leurs parents.

Jusqu'aux cadres A de votre Collectivité, qui se plaignent d'un manque de considération : c'était le sujet du jour aux grilles de l'Hôtel de Ville.

Compte tenu donc de nos positions précédentes sur l'Internat Favre, nous voterons contre cette délibération et je me permets de réitérer ma question une troisième fois, puisque je n'ai pas eu de réponse : quand nous donnerez-vous des informations sur la fourrière, sur la situation à la fourrière ?

Les CCSPL, je vous le rappelle, n'ont lieu que deux, voire trois fois par an. Il n'y en a eu que deux depuis mars 2014, donc on ne va pas attendre six mois pour avoir une réponse. Merci beaucoup.

Mme GRANJON Isabelle : L'examen du tableau des effectifs de la Ville, amène le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire à exprimer à la fois son indignation et son inquiétude, face aux méthodes de « management » employées par la Ville.

Indignation tout d'abord, concernant les méthodes appliquées en Comité technique : alors que l'ensemble des représentants syndicaux présents (soit une quinzaine de personnes) et trois élus sur cinq, ont exprimé leur désaccord quant aux suppressions des postes liées à la fermeture de l'Internat Favre, un « tour de passe-passe » technique permet de prétendre que le CT s'est exprimé favorablement sur ce dossier. Il s'agit évidemment d'un déni de démocratie très grave que nous ne pouvons cautionner !

Par delà ce procédé, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire veut attirer l'attention du Conseil municipal, sur le sort réservé aux salariés de la Ville. Je veux évoquer tout d'abord le mouvement dans les cantines scolaires qui a vu la fermeture répétée durant le mois de juin de nombreux restaurants scolaires, dont les salariés réclament, à juste titre, à la fois le remplacement des absences et la revalorisation de leurs salaires et de leurs conditions de travail. Leur répondre qu'ils travaillent dans de meilleures conditions qu'en 2014 est vraisemblablement un peu court, lorsque l'on se souvient qu'à ce moment-là déjà, les agents des cantines luttent pour les mêmes motifs.

Mais ce sont également les souffrances présentes des salariés de l'Internat Favre, comme celles probables à venir des salariés des résidences Viricel et Nérard, dont la fermeture est annoncée dans les marges de manœuvre qui nous préoccupent.

Permettez-moi de faire un parallèle : la façon dont la Ville traite ses agents, respecte leur travail, prend en compte leur bien-être, est un indicateur très concret de la manière dont cette même ville considère ses habitants et en particulier les plus fragiles.

A ce jour, un certain nombre de salariés de l'Internat se retrouvent sans avenir professionnel clair. Non seulement notre institution a traité leur travail, leur investissement au service des enfants et des familles les plus fragiles de notre ville, avec un immense mépris, mais ils se retrouvent, en plus, démunis quant à leur futur et à leur épanouissement professionnel à venir.

On ne peut sans doute pas s'attendre à une meilleure gestion des choses, lorsque des décisions aussi graves et qui engendrent autant de conséquences que la fermeture sèche d'une structure, sont prises sans concertation, ni temps de réflexion collective. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne peut que s'inquiéter de ce manque de considération pour les souffrances et les inquiétudes d'agents qui n'ont, pour leur part, cessé de lutter pour le maintien d'un service public essentiel !

Enfin, je veux évoquer les conditions de travail des animateurs chargés de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Inutile de rappeler dans quelles conditions cette réforme a été mise en place à Lyon... Mais, comment ne pas s'interroger sur la réelle volonté de construire un périscolaire de qualité, quand la Ville ne rémunère pas les temps de préparation des ateliers : il est clair que dans ces conditions, ceux-ci risquent d'être pour le moins bâclés à moins que, fatigués de travailler en partie bénévolement, les animateurs ne fuient la Ville de Lyon et ses postes précaires et dévalorisés.

Alors je le redis, à la manière dont la Ville traite ses agents, on comprend comment elle considère ses habitants : à ce jour, nous pouvons donc tous être très inquiets de la gestion des ressources humaines de la Ville de Lyon ! Je vous remercie.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Monsieur le Maire, vous me permettez, éventuellement quelques éléments de réponse avant que vous n'interveniez ?

D'abord, je souhaiterais, Madame Granjon, qu'il y ait un élément de votre propos qui soit retiré, puisque vous indiquez que nous serions dans l'illégalité, puisque nous aurions indiqué que le Comité technique aurait rendu un avis favorable sur la suppression des postes de l'Internat Favre.

Je rappelle que depuis janvier 2015, nous recueillons en Comité Technique, un vote des représentants du personnel qui se sont effectivement prononcés à l'unanimité contre la suppression de ces postes, et un vote des représentants de l'employeur composés des élus et de l'Administration qui lui, s'est exprimé à la majorité favorablement à cette suppression. Ce sont ces deux avis qui sont annexés à la délibération qui rendent compte de l'avis de notre Comité technique paritaire. Donc, il n'y a pas un avis global

du Comité Technique, cela n'existe plus. L'avis rendu par le Comité technique au bout d'une deuxième réunion est donc parfaitement légal.

Quelques mots également, pour corriger. Le mouvement de l'Education n'est pas un mouvement sur les cantines scolaires. Le mouvement qui a eu lieu ces derniers jours était un mouvement général sur l'Education. Ce qui fait qu'on l'assimile aux cantines scolaires, c'est que la grève se fait pendant les horaires de cantine pour une raison simple, c'est que nous avons une spécificité dans la fonction publique territoriale, c'est que les agents peuvent se mettre en grève 1 heure. Donc, comprenez bien que les responsables de restauration scolaire se mettent en grève 1 heure et de fait, mettent en chômage technique ou en grève pour certains autres, l'ensemble des personnels de nos cantines, ce qui vient, bien évidemment, perturber fortement l'ensemble des parents d'élèves.

Mais le mouvement de grève portait sur d'autres sujets que la question des cantines scolaires. Tout le monde a reconnu que la pose méridienne s'était largement améliorée et que les tensions étaient plutôt provoquées par la réforme des rythmes scolaires qui introduisait dans nos écoles une troisième communauté éducative, celle des animateurs, avec des confrontations de culture, et un niveau de remplacement qui n'était aujourd'hui pas à la hauteur des engagements qui avaient été pris par la ville.

Donc, nous avons signé un protocole avec les organisations syndicales à l'origine de ce mouvement qui nous a permis de terminer l'année sans mouvement de grève. Dans ce même protocole, les organisations syndicales signataires se sont également engagées à démarrer la rentrée scolaire sans mouvement de grève. Donc, vous voyez Madame Balas, que le dialogue social porte ses fruits.

J'aurai l'occasion, puisque vous m'y invitez, de vous présenter un bilan à la rentrée, sur ce qu'a produit le dialogue social dans la ville. Pour le dialogue social, il faut être deux, ce qui me permet de revenir à la question de l'Internat Favre du point de vue de la gestion du personnel.

C'est un dossier sur lequel il y a eu une charge émotionnelle très importante. C'est un dossier sur lequel il nous a fallu intervenir de manière renforcée pour accompagner les agents. Mais quand on veut accompagner les agents, encore faut-il que ceux-ci souhaitent l'être.

Or, vous savez pertinemment que jusqu'à début juin, les moniteurs éducateurs qui représentent quand même la moitié du personnel n'a pas souhaité être accompagné. Nous avons respecté leur position. Nous ne leur avons pas mis d'injonction de rendez-vous pour commencer à se projeter dans une reconversion professionnelle.

La difficulté de la reconversion de ces agents de l'Internat Favre, c'est que des postes de Moniteur-Educateur à la Ville de Lyon, il n'y en a pas. Il n'y en avait qu'à l'Internat Favre. Cela veut dire qu'il faut mettre en place, pour ces agents, une reconversion professionnelle, ce que nous avons fait dès janvier.

Une reconversion professionnelle, cela demande du temps. Quand les agents viennent rencontrer la cellule d'accompagnement composée de six personnes représentant des compétences extrêmement différentes, et commencent à se mettre en relation début juin, il est bien évident qu'on ne peut pas assurer une reconversion professionnelle de ces agents en un mois.

Pour autant, depuis début juin -je vous propose un point très détaillé à ce jour- nous avons 4 agents qui vont faire une mobilité externe, c'est-à-dire à l'extérieur de la Ville de Lyon dont :

- un qui va la faire à l'Institut de l'IDEF,
- un agent qui fait une mobilité extérieur sur la ville de Nantes,
- un agent qui veut créer une entreprise qui fera sa mobilité professionnelle dans le cadre d'une création d'entreprise.

Nous avons, à ce jour, 9 agents repositionnés, c'est-à-dire qu'au 24 août, ils auront un poste définitif affecté à la ville dans le cadre de leur projet professionnel.

Nous avons 5 agents dont le projet professionnel est finalisé et pour lesquels ils ne leur restent plus qu'à choisir les propositions de poste qui leur seront offertes.

Nous avons 12 agents dont le projet professionnel est en cours de finalisation.

Il nous reste une petite dizaine d'agents pour lesquels le projet professionnel est à définir et deux agents qui n'ont encore pas pris rendez-vous, ce sont ces derniers qui rencontreront la cellule d'accompagnement d'ici le 18 juillet.

Cela veut dire que le processus s'est considérablement accéléré et qu'à la rentrée, nous aurons, à grosse maille, environ 25 agents qui seront repositionnés soit en mobilité externe, soit sur des postes définitifs au sein de la Ville de Lyon et pour les autres pour lesquels un projet professionnel sera encore à construire, ils seront positionnés en surnombre dans les services de la ville avec d'ici la fin de l'année, on l'espère, un repositionnement professionnel.

Ce sujet là a été traité par les services de la Ville de Lyon, par la direction de l'Education, la direction Ressources humaines avec beaucoup d'attention, un grand suivi, avec beaucoup d'humanité également, beaucoup de respect vis-à-vis des agents. Ce n'est pas toujours simple, évidemment.

Voilà, je voulais simplement indiquer à l'ensemble de notre assemblée que si aujourd'hui nous supprimons 37 postes à l'Internat Favre, les agents seront pour la plupart repositionnés dès la rentrée. Et pour ceux qui resteront à repositionner, nous espérons arriver à le faire d'ici la fin de l'année. Voilà sur ces sujets-là.

Sur l'absentéisme, Madame Balas, je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir. Il faut aussi prendre en compte que nous avons une population à la ville qui progresse en âge ; bien évidemment les maladies progressent avec l'âge de nos agents. A force de vieillir, une population active finit, au bout d'un moment, par se rajeunir, ce qui viendra bien sûr diminuer notre taux d'absentéisme. J'indique que nous souhaitons faire sur ce mandat, comme fil rouge, un travail important sur l'amélioration des conditions de travail de nos agents. Nous avons des métiers exposés à l'usure professionnelle, soit par une exposition physique, soit psychologique, vous voyez, par exemple sur les piscines ce qui se passe actuellement. Nos agents sont exposés. Nous allons engager un travail de fond sur l'amélioration des conditions de travail. Il donnera des résultats sur l'absentéisme, pas de façon instantanée, mais à moyen terme, nous espérons progresser sur cette question-là. Voilà quelques éléments de réponse, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Deux mots de réponse. On voit au travers de votre exposé la façon dont la Ville de Lyon essaye de négocier avec les agents. On prend un certain nombre de décisions, mais en même temps, on essaye de faire en sorte que ces décisions aient le moins d'impact sur nos agents.

Moi, je veux faire un appel à la responsabilité. Mme Balas a dit un certain nombre de choses. Moi, je veux dire que lorsque l'on fait 1 heure de grève et que grosso-modo, on paralyse 5 000, 6 000, 7 000, 8 000, 10 000 familles, qui elles aussi travaillent, qui n'ont pas forcément la garantie de l'emploi, à qui, évidemment, ces nuisances peuvent causer un tort particulier, on s'expose pour la suite à de grands risques. A force de tirer un peu sur la corde, elle peut finir un jour par se briser.

Il y a beaucoup de gens dans notre pays qui parlent de la nécessité de supprimer la fonction publique, qu'elle soit territoriale et d'Etat, et de donner un statut de droit commun. Je pense qu'il ne faut pas trop inspirer ce mouvement-là parce qu'un jour cela risque de vous revenir, effectivement, en boom-rang.

Donc, j'appelle chacune et chacun à la plus grande responsabilité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu. Les Groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre.)

2015/1276 - Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1303 - Exonération des droits d'entrée au CHRD à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un dossier que vous avez évoqué en début de séance qui concerne juste une exonération des droits d'entrée au CHRD à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

QUESTION DIVERSE

Demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (sur demande des membres du groupe « Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon » -art. 57 du règlement intérieur-

M. LE MAIRE : Donc, il s'agit de la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Mme Brugnera vous avait répondu qu'elle traitait ce dossier dans le cadre de la Commission. Moi, je dois dire que si on veut le traiter dans le cadre d'une commission d'évaluation, je n'y vois aucun inconvénient, et donc nous aurons une mission d'information et d'évaluation qui sera mise en place sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce n'est peut-être pas la peine de ré-intervenir, compte tenu de ce que je viens de dire ?

M. HAVARD Michel : Vous acceptez la mission ?

M. LE MAIRE : J'accepte la mission. Cela m'est égal.

A partir de là, la mission se mettra en place à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, chers Collègues je vous souhaite bonnes vacances. Il est 20h48 !

(La séance est levée à 22h40.)